



**HAL**  
open science

# Le banc public, une unité où toute une société se joue : objet révélateur de l'ambiguïté des relations entre concepteur et usager de l'espace public

Agathe Debacker

## ► To cite this version:

Agathe Debacker. Le banc public, une unité où toute une société se joue : objet révélateur de l'ambiguïté des relations entre concepteur et usager de l'espace public. Architecture, aménagement de l'espace. 2020. dumas-02625272

**HAL Id: dumas-02625272**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02625272>**

Submitted on 26 May 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

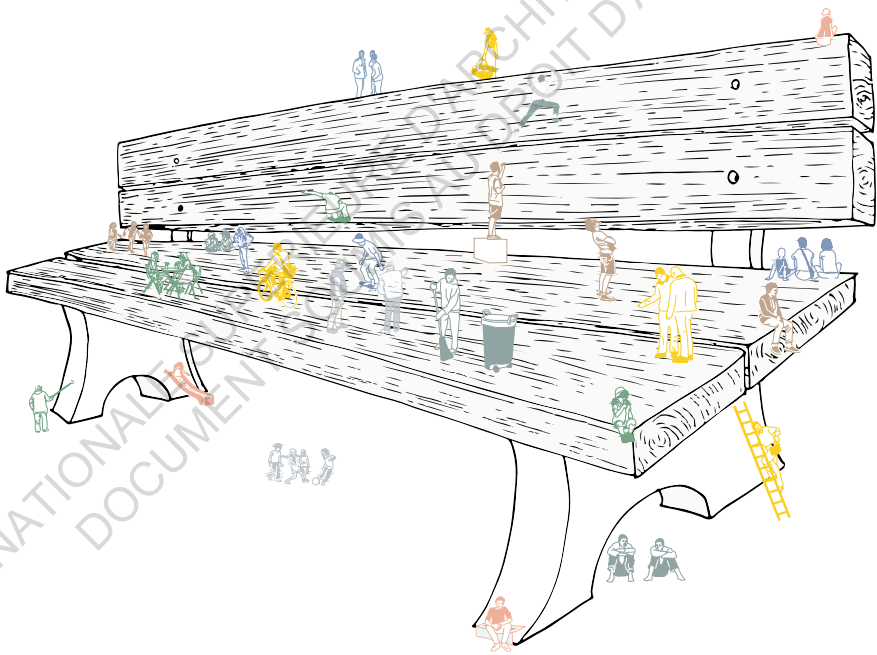
L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0  
International License

# *Le banc public, une unité où toute une société se joue.*

*Objet révélateur de l'ambiguïté des relations entre  
concepteur et usager de l'espace public.*



*Mémoire de Master à l'École Nationale Supérieure  
d'Architecture de Nantes*

*Janvier 2020*

*AGATHE DEBACKER*

*Le banc public, une unité où  
toute une société se joue.*

*Objet révélateur de l'ambiguïté des relations entre  
concepteur et usager de l'espace public.*

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

*Mémoire de Master à l'École Nationale Supérieure  
d'Architecture de Nantes*

*Janvier 2020*

*AGATHE DEBACKER*

*Banc public, une unité ou toute une société se joue.*

# REMERCIEMENTS.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

**J**e voudrais dans un premier temps, adresser mes remerciements, à ma directrice de mémoire Pauline Boyer, pour sa disponibilité, son accompagnement, sa bienveillance et ses conseils qui ont contribué à alimenter ma réflexion.

Je remerciais par la même occasion les autres enseignants du séminaire de mémoire “Nouvelles pratiques urbaines - Regards Croisés”, Maëlle Tessier et Marie Rolland.

Je tiens à témoigner de ma sincère reconnaissance envers les personnes

suivantes pour leur contribution à l’accomplissement de ce mémoire :

Mes parents et mes frères et sœurs pour leur soutien et leur encouragement, particulièrement ma maman pour sa patience et sa relecture attentive et intéressée.

Mon copain, Clément, pour son aide, sa positivité et son réconfort dans les moments les plus difficiles.

Ma colocataire, pour avoir supporté mes humeurs et mon stress au quotidien.

Mes amis, Adi, Gaëlle, Annaëlle, Amaury et Paul pour leur entraide.

*Banc public, une unité ou toute une société se joue.*

# S O M M A I R E .

REMERCIEMENTS p.3

SOMMAIRE p.5-9

PRÉAMBULE p. 11-12

INTRODUCTION p.15-48

PARTIE 1.

ÉTUDE DE CAS : HISTOIRE DE 20 BANCS DU QUOTIEN DE LA VILLE DE NANTES p. 20-139

## **A. Nantes, coeur d'une politique métropolitaine de l'espace public p. 25-35**

1. Les principes généraux d'aménagement et de gestion de l'espace public
  - a. *Ville ouverte et universelle*
  - b. *Politique de déplacements urbains*
2. Vers une ville piétonne
  - a. *La place du piéton*
  - b. *Le cas du mobilier de repos : le banc public*

## **B. Sur les pas des bancs de mon quotidien p. 37-137**

1. Avant-Propos sur l'étude
  - a. *Pourquoi ces bancs ?*
  - b. *Conditions de l'étude de terrain*
2. Petites histoires autour de vingt bancs
3. Retour sur expérience
  - a. *Rapport au contexte spatial et temporel*
  - b. *Occupation du banc*

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

*Banc public, une unité ou toute une société se joue.*

TRANSITION p.140-141

PARTIE 2.

**REPRÉSENTATION ET PLACE DU DUO BANC-PIÉTON DANS L'ESPACE PUBLIC DE LA VILLE  
P.142-203**

**A. Histoire du banc public dans la ville du XVIIIe au XXe siècle p. 147-163**

1. Rapide historique du banc dans les villes de l'Antiquité au XVIIe s.
  - a. Antiquité
  - b. Moyen-Âge
  - c. Renaissance, Jardins à la française
  - d. Siècle des Lumières, Jardins à l'anglaise
2. La promenade dans les Jardins Pittoresques
  - a. Déambulation
  - b. Perspectives
3. Hygiénisme et Rationnalisation
  - a. Organisation de la ville hygiéniste
  - b. Promenades des boulevards hygiénistes
  - c. Mise en scène
  - d. Le XXe siècle : apogée de l'automobile
4. XXe siècle : Apogée de l'automobile
  - a. La voiture s'impose dans la rue
  - b. Mobilier urbain au coeur de la rationalisation

**B. « La marche, cellule souche de la mobilité urbaine » p. 165-181**

1. Vitesse versus lenteur
  - a. « Si le temps c'est de l'argent, la vitesse c'est le pouvoir »
  - b. Eloge de la lenteur
  - c. Les temps sociaux de la ville
2. De la nécessité d'une politique de mobilité
  - a. Corps à corps, la voiture et les modes motorisés face au piéton
  - b. La mobilité à pied, en quelques chiffres
  - c. Ville marchable : le piéton au coeur des villes, pour une ville durable

**C. Banc de vie : piéton créateur d'urbanité p. 183-201**

1. Rapport à son environnement, à la ville
2. Lieu de représentation de soi
  - a. Rapport au corps
  - b. Dispositif d'émancipation de l'Homme
3. Dans nos représentations, le banc un lieu d'échanges et d'intimité
  - a. Le banc comme lieu d'intimité et de concivilité dans l'Histoire
  - b. Le banc comme lieu de rencontre dans l'imaginaire collectif
4. Vivre-ensemble : la conscience de l'Autre
  - a. Favoriser la marche en ville pour renforcer l'urbanité
  - b. Aménager des espaces publics qui provoquent « la conscience de l'Autre »

*Banc public, une unité ou toute une société se joue.*

TRANSITION p.204-205

PARTIE 3.

**S'ASSEOIR EN VILLE, UN GESTE ÉMINEMMENT POLITIQUE QUAND IL EST ENCORE POSSIBLE DE LE FAIRE** P. 206-249

**A. Vers une privatisation de l'espace public p. 211-225**

1. Définition(s) de l'espace public

- a. Caractère juridique et institutionnel*
- b. Accessibilité de l'espace*
- c. Régulation commune de l'espace public*
- d. Banc public, mobilier urbain implanté dans l'espace public*

2. Principales raisons de la privatisation

- a. Sécurité et danger*
- b. Communauté versus solidarité*
- c. Marche ou Paye : espace public « antichambre de la dépense »*

3. Droit de s'asseoir dans l'espace public

- a. Banc : lieu de privilèges dans l'Histoire*
- b. Formes de privatisation aujourd'hui*

**B. « Marche ou crève » p. 227-247**

1. Le banc en voie de disparition

- a. Ville en mouvement versus banc statique*
- b. Politique de suppression des bancs*

2. Unpleasant design : vandalisme d'Etat

- a. Nouvelles assises sociales : les affectations du unpleasant design*
- b. Contrôle social*
- c. Exclusion et stigmatisation*
- d. Remise en question de l'efficacité*

3. Hostilité, inhospitalité

- a. Exemples de dénonciation*
- b. Ce que ça nous dit*

CONCLUSION p. 253-256

ANNEXES p. 258-270

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

*Banc public, une unité ou toute une société se joue.*

# P R É A M B U L E .

**L**ors de ma troisième année à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes, j'ai eu l'occasion, d'intervenir dans la ville pour interroger l'espace public à travers une performance artistique. Cette dernière remettait en question, par une confrontation inattendue entre un public plus élargi (celui de la rue) et l'art, le lieu d'exposition classique de l'art (musée ou galerie...) qui accueille un public spécifique (celui qui s'y rend). Sortir l'œuvre d'art de son contexte à l'occasion du Voyage de Psyché (nom donné à la performance), a permis de réinterroger la place influente que porte le contexte institutionnel sur l'art et ainsi de s'en détacher, tout en proposant une expérience nouvelle de l'espace public que nous connaissons tous et que nous éprouvons quotidiennement de façon ordinaire. Par ce tableau vivant, interprétation d'un tableau de la collection du Musée des Beaux-Arts de Nantes, nous avons interrogé l'espace public via un objet unique qui, le temps de, a habité et bousculé cet espace de notre quotidien. Ce travail m'a permis d'éveiller cette curiosité pour l'expérience de l'espace public, par le prisme d'un objet à échelle humaine, pour interroger ses fonctions, ses usages, ce que l'on peut ou ne pas faire... Par ailleurs, j'ai l'intention de compléter ma formation en

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR



*Banc public, une unité ou toute une société se joue.*

architecture par le domaine du design (orienté mobilier). Pour faire le parallèle entre cet intérêt pour l'espace public et ma volonté d'étudier plus en profondeur un objet ayant une autre échelle que celle de l'architecture, j'ai souhaité, à l'occasion de mon mémoire, me pencher sur le mobilier urbain, objet ponctuel qui structure la ville et participe à ses urbanités. J'aime l'idée qu'un objet, ou comme plus haut une œuvre d'art, puisse avoir, sur l'espace public et ceux qui le pratiquent, une influence au moins aussi grande qu'un bâtiment dans son ensemble, voire même, qu'un projet urbain. Je me plais à penser que, par la mise en place de ces éléments

ponctuels dans l'espace public, on puisse jouer sur la dimension spatiale des rues, places et jardins, et sur les comportements, tout en proposant une esthétique nouvelle, alors que leur fonction première de ces éléments est utilitaire. Le design de tels objets constitue pour moi le mélange idéal entre art et architecture voire urbanisme, entre individuel et public, entre petite et grande échelle.

C'est pourquoi j'ai choisi d'intégrer le séminaire de mémoire intitulé "Nouvelles pratiques urbaines - Regards croisés".

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

*Banc public, une unité ou toute une société se joue.*

# INTRODUCTION.

La ville d'aujourd'hui est souvent représentée comme un espace de liberté, de créativité et de diversité. Cette ville des possibles fait coexister des éléments hétérogènes qui de part leur rencontre, fait naître une créativité nouvelle. Ces éléments hétérogènes qui se côtoient sont à la fois des personnes - les citoyens, les usagers - mais également une multitude d'espaces. Ces derniers sont composés d'un côté par les bâtiments, leurs terrains, l'architecture et d'un autre côté, par son négatif : l'espace public. Celui-ci constitue une véritable scène à ciel ouvert, que nous pratiquons au quotidien et remettons sans cesse en question en tant que citoyen et citoyen, alternant entre : être observateur, spectateur et acteur. Que ce soit de manière active ou passive, consciente ou inconsciente, par notre expérience nous fabriquons la ville ; ainsi, interroger l'espace public c'est observer et questionner le contexte dans lequel nous évoluons en tant qu'utilisateur, et finalement notre quotidien. Cependant, il faut rappeler que l'espace public, comme son nom l'indique, relève de l'État, de l'administration. Par le biais des concepteurs qu'ils engagent, ils dessinent une ville à leur image. Ils structurent l'espace dans ses dimensions et ses destinations. Cet espace est alors au cœur des

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

discussions entre le citoyen et le politique.

Par ailleurs, cet espace public, négatif de l'architecture, oscille entre espace de circulation et lieu de vie, ce qui génère la cohabitation de multiples et divers usagers dont parmi eux, le piéton. Ce dernier est l'utilisateur privilégié de cet espace, de par le temps qu'il met à traverser les lieux et de par sa proximité directe, son contact physique, sans intermédiaire, avec son environnement. Malheureusement, les espaces piétons, qui lui sont dédiés, sont souvent des espaces résiduels dépendants des bâtiments et de la circulation automobile. Or, le piéton, par son statut d'usager

parmi d'autres, mais surtout par sa relation propre avec l'espace public, joue un rôle essentiel dans l'animation urbaine, c'est pourquoi il nécessite une attention particulière : les espaces piétons ne doivent pas être considérés comme secondaires ou dépendants des autres espaces.

Puisque tout citoyen est d'abord piéton, du mobilier urbain doit être mis en place pour améliorer la pratique de celui qui marche. Celui-ci agit sur le confort du piéton, qui lui-même agit sur les représentations et l'évolution des espaces urbains. Parmi ces objets urbains, on trouve le banc public, mobilier par excellence du piéton, qui, paradoxalement, vient proposer d'interrompre sa

marche. En effet, le piéton qui utilise son propre corps comme moyen de déplacement, doit pouvoir se détendre physiquement. Le banc public, dont la première fonction est de permettre le repos, propose une assise collective, au sein de cet espace de circulation. Néanmoins, le banc public est loin d'être un vulgaire objet de repos physique au milieu d'un trajet, on s'en rend compte très vite dès que l'on observe un temps soit peu ce qu'il s'y passe : c'est un véritable lieu de vie.

Ainsi, au début de mes recherches je voulais m'interroger sur la manière dont le banc participe à fabriquer la ville. Puis, au fur et à mesure de ce tâtonnement autour du

banc public, j'ai réalisé que ce n'était pas l'objet lui-même qui génère la ville mais le dialogue qu'il y avait autour, entre une politique, une conception et une société.

**A**u sein de l'espace public, empreint d'histoire, de représentation mais en définitive de normes et d'usages, le banc vient en effet mettre au jour toute une société qui se joue. Entre injonction et émancipation, assignation et liberté, fonction et usage, collectif et individuel, le banc apparaît comme la pomme de la discorde des villes entre politiques urbaines, concepteurs et citoyens-usagers. Ce huis clos interroge

les allers-retours perpétuels entre le concepteur ou décideur qui va utiliser le banc comme un outil de concrétisation des orientations politiques de la fabrication de la ville et le banc comme un objet intime et poétique à échelle humaine qui rend possible l'appropriation de l'homme par la ville. Il reflète alors la nécessité de la discussion publique autour d'un objet du quotidien.

**En quoi le banc public dans la ville reflète-t-il la société dans laquelle il se place ? Et finalement comment cet objet ambiguë empreint de paradoxes entre histoire, représentations, normes et usages, vient révéler**

**les discussions publiques entre politique-concepteur et citoyen-usager?**

Nous amorcerons ce travail, en dressant une étude de cas de vingt bancs du quotidien de la ville de Nantes ; puis, nous ferons un état des lieux des représentations et de la place faites au banc public et au piéton dans l'espace public de la ville ; enfin, pour clore cette étude, nous interrogerons la possibilité de s'asseoir en ville aujourd'hui, comme un geste éminemment politique.



*Banc public, une unité ou toute une société se joue.*



*Miroir d'eau, à Nantes, © Agathe Debacker*

## P 1. INTRODUCTION

**P**our amorcer cette étude autour du banc public, j'ai souhaité étudier un exemple concret. J'ai fait le choix de la ville de Nantes, car en tant qu'étudiante à l'ENSA Nantes depuis 2015, je pratique la ville et ses espaces publics depuis près de 5 ans. De plus, j'ai toujours eu la chance d'habiter à proximité à la fois de l'école et des commerces, j'effectue donc depuis toujours à Nantes mes trajets à pied. Cette expérience de la "grande ville" était nouvelle pour moi, car originaire d'un petit village à proximité de Chartres j'avais l'habitude d'effectuer tous mes trajets en voiture, les transports en commun n'étant pas très développés en périphérie de la ville. En venant étudier et habiter à Nantes, j'ai donc pu découvrir au quotidien, les joies de la marche et de la proximité. De plus, Nantes est un cas

de circulation, elle est réputée pour ses nombreux ronds-points et double ronds-points. Ce dispositif témoigne d'un passé où la ville était générée par la voiture. Or aujourd'hui, face à la crise écologique, les villes doivent réinterroger leur politique de déplacements pour favoriser les modes actifs tel que la marche, ce qui modifie la pensée pour l'aménagement des espaces publics et de leur mobilier.

Ce sont ces raisons qui m'ont poussée à interroger le cas de Nantes, pour pouvoir interroger mon quotidien.

Nous étudierons donc dans un premier temps la politique de Nantes Métropole pour l'aménagement et la gestion de l'espace public et de son mobilier ; puis, dans un deuxième temps, nous nous intéresserons au cas des vingt bancs situés sur mes trajets quotidiens.

*Banc public, une unité où toute une société se joue.*

*PARTIE 1. A. Nantes, cœur d'une politique métropolitaine de l'espace public.*

# A. NANTES COEUR D'UNE POLITIQUE MÉTROPOLITAINE DE L'ESPACE PUBLIC

## INTRODUCTION A.

La ville de Nantes est une commune de l'Ouest de la France en Loire-Atlantique, qui s'est développée autour des rives de la Loire. Sixième commune la plus peuplée de France en 2018, ce sont près de 310 000 habitants qui occupent les 65 km<sup>2</sup> de la ville. Forte de son dynamisme et de sa créativité, elle fait partie d'un territoire plus grand dont elle est le cœur : Nantes Métropole. On ne pense non plus à l'échelle communale mais à l'échelle métropolitaine, voire départementale. L'intercommunalité nantaise, qui regroupe 24 communes, est alors organisée en sept pôles de proximité. Chacun d'entre eux est doté de diverses missions dont l'aménagement de l'espace public.

C'est pourquoi, nous étudierons tout d'abord les grandes orientations de la politique métropolitaine concernant l'espace public, puis plus précisément le cas du mobilier urbain, notamment du banc public.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

*Banc public, une unité où toute une société se joue.*

PARTIE 1. A. Nantes, cœur d'une politique métropolitaine de l'espace public.

## 1. LES PRINCIPES GÉNÉRAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DE L'ESPACE PUBLIC



*Carte de l'espace public dans la Métropole Nantaise (Source : "Les principes généraux d'aménagement".  
Charte d'aménagement et de gestion de l'espace public, Nantes Métropole. Nantes Métropole : Direction  
Générale des Territoires et de la Proximité, Direction de l'Espace Public, juillet 2013, page 10.)*

Cette carte nous présente l'espace public (représenté en clair) à l'échelle de la Métropole nantaise. Cet espace est ici formé des voiries, places et autres lieux qui composent la ville, hors espaces bâtis, espaces agricoles et espaces naturels.

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR



## A. Ville ouverte et universelle<sup>1</sup>

### ● Espace public, lieu de vie

Nantes Métropole a publié en 2013 sa *Charte d'aménagement et de gestion de l'espace public*<sup>2</sup>. Celle-ci permet de définir les enjeux, d'exposer les grandes orientations, ainsi que les règles générales ; de plus, elle fournit des guides non-figés, outil de dialogue entre concepteur et décideur. Celle-ci s'amorce avec un éditorial au cours duquel Jean-Pierre Fougerat, vice-président de Nantes Métropole pose d'emblée la volonté de faire du territoire métropolitain, une ville ouverte : *"Les grandes orientations du Schéma de Cohérence Territoriale de la métropole Nantes Saint-Nazaire visent ainsi à construire une ville ouverte, durable, agréable à vivre, favorisant la proximité, l'accessibilité universelle et les courtes distances."*<sup>3</sup>. De cette volonté découle différents enjeux pour la Métropole :

- contribuer à affirmer l'identité et l'attractivité de la métropole tout en respectant le caractère de ses communes et de leurs quartiers ;
- conforter un cadre de vie durable et de qualité ;
- aider au rééquilibrage des déplacements ;
- optimiser les dépenses.

Afin d'aménager et de gérer au mieux l'espace public, elle s'appuie sur différentes stratégies :

- les grandes problématiques métropolitaines en matière d'aménagement de l'espace public ;
- les principes transversaux d'action : le développement durable, la concertation et le dialogue citoyen ainsi que l'économie d'aménagement, le coût global et la facilité de gestion ;
- les principes d'aménagement par type de voie et de territoire.

Pour rappel, la Métropole définit trois fonctions inhérentes à l'espace public, qui peuvent chacune être associée à une caractéristique de l'espace : une fonction identitaire - espace de la ville -, une fonction circulatoire - espace de mouvement - et une fonction urbaine et sociale - espace des riverains. Concernant cette dernière fonction, l'intercommunalité insiste sur le fait que l'espace public est d'abord et surtout un espace de vie, le lieu de

<sup>1</sup> Cette partie se réfère principalement à : *"Les principes généraux d'aménagement". Charte d'aménagement et de gestion de l'espace public, Nantes Métropole.* Nantes Métropole : Direction Générale des Territoires et de la Proximité, Direction de l'Espace Public, juillet 2013, 96 pages.

<sup>2</sup> *Charte d'aménagement et de gestion de l'espace public, Nantes Métropole.* Direction Générale des Territoires et de la Proximité, Direction de l'Espace Public, Nantes Métropole, juillet 2013.

<sup>3</sup> Citation de FOUGERAT, Jean-Pierre. in *"Les principes généraux d'aménagement". Charte d'aménagement et de gestion de l'espace public, Nantes Métropole.* Nantes Métropole : Direction Générale des Territoires et de la Proximité, Direction de l'Espace Public, juillet 2013, page 2.

*"l'interaction, de l'urbanité"*<sup>4</sup> selon le sociologue Rémy Allain auquel elle se réfère.

### ● Accessibilité et universalité

Directeur général délégué à la cohérence territoriale et directeur général territoires et proximité de Nantes Métropole, Maurice François met l'accent sur le fait que l'espace public, en tant que lieu de vie, *"doit pouvoir aussi et surtout assurer l'accessibilité universelle et tous les usages et ceci dans la durée."*<sup>5</sup>. Concernant cette universalité, l'ONU caractérise la conception universelle comme représentant *"la conception de produits, d'équipements, de programmes et de services qui puissent être utilisés par tous, dans toute la mesure possible, sans nécessiter ni adaptation ni conception spéciale"*<sup>6</sup>.

En effet, ce qui ressort de la Charte, est que la Métropole nantaise a la volonté de faire de l'espace public un espace accessible pour chacun *"qui prend en compte le confort d'usage de tous les usagers et de tous les usages"*<sup>7</sup>, pour contribuer à faire du territoire une ville ouverte. De plus, il est précisé qu'une attention particulière doit être accordée aux usagers les plus fragiles tels que les enfants et les personnes à mobilité réduite qui représentent 10% de la population (personnes âgées, personnes en situation de handicap...).

Nantes Métropole aspire donc à être une ville inclusive, qui s'adapte aux différences de chacun, pour répondre à ses besoins et plus encore, pour améliorer sa vie au quotidien au sein de l'espace public. Pour atteindre l'objectif de la conception universelle, l'intercommunalité se donne sept principes :

- utilisation équitable : *"concevoir un projet utile et accessible à un public divers et varié sans stigmatiser certains usagers"*<sup>8</sup> ;
- utilisation souple ;
- utilisation simple et intuitive ;
- informations perceptives ;
- tolérance à l'erreur ;
- minimiser l'effort physique ;
- dimensions et espaces d'approche et d'utilisation.

<sup>4</sup> ALLAIN, Rémy. *Morphologie urbaine. Géographie, aménagement et architecture de la ville.* Paris : Armand Colin, 2004, 256 pages.

<sup>5</sup> Citation de FRANÇOIS, Maurice. in *"Les principes généraux d'aménagement". Charte d'aménagement et de gestion de l'espace public, Nantes Métropole.* Nantes Métropole : Direction Générale des Territoires et de la Proximité, Direction de l'Espace Public, juillet 2013, page 3.

<sup>6</sup> *Guide d'accessibilité piétons - Principes d'aménagement et confort d'usage pour tous.* Nantes Métropole, Département Territoire et Proximité - Direction de l'Espace Public, page 15.

<sup>7</sup> *"Les principes généraux d'aménagement". Charte d'aménagement et de gestion de l'espace public, Nantes Métropole.* Nantes Métropole : Direction Générale des Territoires et de la Proximité, Direction de l'Espace Public, juillet 2013, page 15.

<sup>8</sup> *Guide d'accessibilité piétons - Principes d'aménagement et confort d'usage pour tous.* Nantes Métropole, Département Territoire et Proximité - Direction de l'Espace Public, page 16.

## B. Politique de déplacements urbains

Le 7 décembre 2018, le Conseil métropolitain a approuvé le projet de *Plan de déplacements urbains (PDU) 2018-2027, perspectives 2030*<sup>9</sup>. Il énonce les principes, fixe les objectifs et exprime les stratégies de développement des services de déplacements pour les quinze années qui suivent la publication. Il vise à faire vivre collectivement la politique de mobilité et les acteurs du territoire. Pour cette stratégie de mobilité, la Métropole a l'ambition de :

- faciliter les usages pluriels à toutes les échelles du territoire, en élargissant le panel des services de déplacements et en facilitant le passage d'un service à un autre ;
- maintenir la performance des services de déplacement, particulièrement pour les transports collectifs ;
- favoriser une mobilité de proximité douce, apaisée et développer des continuités cyclables structurantes ;
- impulser de nouveaux usages des véhicules, plus partagés.

À l'occasion du DPU, Nantes Métropole a édité un code de la rue<sup>10</sup> qui exprime les principes et les moyens pour vivre et circuler harmonieusement dans la ville apaisée. Celui-ci met en évidence le rôle de chacun des usagers (piéton, cycliste, conducteur d'un deux-roues motorisé, conducteur d'une voiture, d'un camion ou d'une camionnette, utilisateur des transports collectifs) et les règles de conduite à respecter pour le partage et le bon fonctionnement de l'espace de circulation que constitue l'espace public, dans une ville harmonieuse et durable.

Le PDU vise à "contribuer à la dynamique et à l'attractivité du territoire en offrant les conditions d'une mobilité durable pour tous"<sup>11</sup>. En effet, l'idée est d'intégrer la politique de déplacements dans le sens de la transition énergétique, en développant l'offre des modes actifs. C'est pourquoi il distingue deux catégories d'usagers : marche, vélo, transports collectifs et voiture-partagée d'un côté, voiture-conducteur et deux-roues motorisées de l'autre. La première catégorie, à favoriser, représente aujourd'hui 56% des déplacements sur Nantes Métropole, on prévoit que ce pourcentage passe à 72% d'ici 2030. On remarque que les catégories voiture-conducteur et deux-roues motorisé, que l'on

<sup>9</sup> Plan de déplacements urbains 2018-2027, perspectives 2030. Projet arrêté par le Conseil Métropolitain le 7 décembre 2018. Nantes Métropole, 16 février 2018, 88 pages.

<sup>10</sup> Collaboration entre les associations représentatives des usagers de l'espace public, la SEMITAN, la police municipale de Nantes et le Conseil économique et social de la ville de Rezé. "Toi, moi, nous... La rue pour tous". Plan de Déplacements Urbains (PDU). Nantes Métropole, 20 pages.

<sup>11</sup> Site de Nantes Métropole : <https://www.nantesmetropole.fr/institution-metropolitaine/competences/le-plan-de-deplacements-urbains-pdu-2018-2027-perspectives-2030-23842.kjsp>.

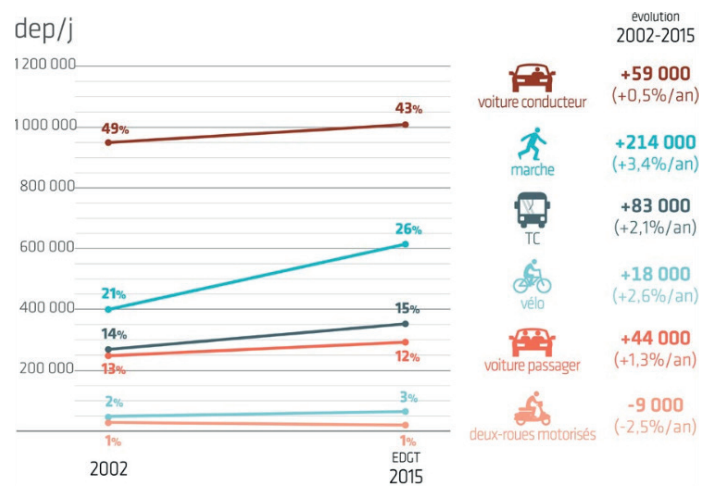
cherche à minimiser, représente une portion plus grande à l'extérieur du périphérique qu'à l'intérieur. La métropole souhaite, d'ici 2030, intervenir également dans ces zones plus périphériques pour y développer les modes actifs ou partagés. Cela permettrait d'inverser la tendance d'aujourd'hui à savoir que plus de la moitié des trajets en dehors du périphérique se font via des modes individuels et motorisés donc polluants ; la métropole vise atteindre les 60% de part modale des modes actifs et partagés, ce qui permettrait de réduire d'un tiers les transports individuels et polluants.

	Aujourd'hui		OBJECTIF 2030	
<b>NANTES MÉTROPOLE</b>				
Marche	26 %	56 %	30 %	72 %
Vélo	3 %		12 %	
Transports collectifs	15 %		16 %	
Voiture-passager	12 %		14 %	
Voiture-conducteur	43 %	44 %	27%	28 %
Deux-roues motorisé	1 %		1 %	
<b>INTÉRIEUR PÉRIPHÉRIQUE</b>				
Marche	32 %	63 %	35 %	78 %
Vélo	3 %		15 %	
Transports collectifs	18 %		18 %	
Voiture-passager	10 %		10 %	
Voiture-conducteur	36 %	37 %	21 %	22 %
Deux-roues motorisé	1 %		1	
<b>EXTÉRIEUR PÉRIPHÉRIQUE</b>				
Marche	16 %	43 %	18 %	60 %
Vélo	1 %		7 %	
Transports collectifs	10 %		12 %	
Voiture-passager	16 %		23 %	
Voiture-conducteur	56 %	57 %	39 %	40 %
Deux-roues motorisé	1 %		1 %	

Constats (aujourd'hui) et objectifs (2030) de la part modale des six modes de déplacements, sur Nantes Métropole, à l'intérieur du périphérique et à l'extérieur du périphérique (Source : Plan de déplacements urbains 2018-2027, perspectives 2030. Projet arrêté par le Conseil Métropolitain le 7 décembre 2018. Nantes Métropole, 16 février 2018, page 26.)

## 2. VERS UNE VILLE PIÉTONNE <sup>12</sup>

### A. La place du piéton



Évolution des pratiques de mobilité sur Nantes Métropole entre 2002 et 2015, enquête déplacement grand territoire, réalisée avec la CARENE, CAP Atlantique, le Département de Loire-Atlantique, avec l'assistance de l'AURAN et le soutien financier du FEDER. (Source : Plan de déplacements urbains 2018-2027, perspectives 2030. Projet arrêté par le Conseil Métropolitain le 7 décembre 2018. Nantes Métropole, 16 février 2018, page 17.)

D'un côté ce graphique nous montre une hausse de la part modale de la marche de 4 points de pourcentage, ce qui est encourageant ; d'un autre côté, bien que la part modale de la voiture ait diminué passant de 49% en 2002 à 43% en 2015, le nombre de déplacements en voiture n'a fait qu'augmenter de 0,5% par an entre 2002 et 2015. C'est pourquoi aujourd'hui, Nantes Métropole vise à une poursuite de la tendance à l'augmentation de la part modale de la marche et à un frein à l'expansion de la part modale des modes polluants.

Afin d'atteindre les objectifs énoncés pour 2030, la métropole poursuit la construction d'un espace public de qualité où est favorisée l'échelle du piéton et du cycliste, grâce à la généralisation de la ville apaisée préférant les modes partagés et les modes actifs

<sup>12</sup> Cette partie se réfère principalement à : *Plan de déplacements urbains 2018-2027, perspectives 2030. Projet arrêté par le Conseil Métropolitain le 7 décembre 2018.* Nantes Métropole, 16 février 2018, 88 pages Guide d'accessibilité piétons - Principes d'aménagement et confort d'usage pour tous. Nantes Métropole, Département Territoire et Proximité - Direction de l'Espace Public.

pour les déplacements de proximité. En effet, "construire un espace public de qualité, à l'échelle du piéton et du cycliste, est l'un des quatre axes stratégiques du PDU" <sup>13</sup>. Pour cela est mis en place un "plan piéton" qui couvre l'ensemble de la métropole, dont le but est :

- d'offrir des cheminements confortables à tous, pour inciter à la pratique de la marche ;
- d'augmenter la part modale de la marche de 26% à 30% à l'horizon 2030 ;
- d'accroître la sécurisation de l'espace public et l'organisation d'actions de promotion de la marche comme mode de déplacement quotidien ;
- de mettre le piéton au cœur de la ville.

Pour pouvoir développer la pratique de la marche, "les espaces aménagés pour le cheminement des piétons se doivent d'être confortables, accessibles et attractifs. L'accessibilité est fondamentale pour 10% [part des personnes en situation de handicap] de la population, nécessaire pour 40% [part des personnes à mobilité réduite] et in fine confortable pour 100% des usagers" <sup>14</sup>. C'est pourquoi la métropole cherche à garantir la chaîne de déplacements, la continuité piétonne et l'inter-modalité.

### B. La cas du mobilier de repos : le banc public

Comme nous l'avons dit, l'espace est avant tout un lieu de vie, le banc public matérialise les relations sociales entre usagers et espace public. Il permet de créer du lien social, de faire de l'espace public, plus qu'un espace que l'on traverse. Il arbore alors différents rôles : usage de repos, usage utilitaire, usage de loisir, rôle dans la vie sociale, rôle dans la structuration de l'espace public. Dans un contexte où Nantes Métropole cherche à concevoir une ville accessible et universelle, le banc participe au confort des usagers et donc à leur accueil au sein de l'espace public. Ce service offert par la ville doit être conçu pour être facile d'usage et confortable.

<sup>13</sup> "Les principes généraux d'aménagement". Charte d'aménagement et de gestion de l'espace public, Nantes Métropole. Nantes Métropole : Direction Générale des Territoires et de la Proximité, Direction de l'Espace Public, juillet 2013, page 40.

<sup>14</sup> *Guide d'accessibilité piétons - Principes d'aménagement et confort d'usage pour tous.* Nantes Métropole, Département Territoire et Proximité - Direction de l'Espace Public, page 43.

*Banc public, une unité où toute une société se joue.*

Pour cela, Nantes Métropole se réfère à différentes normes (norme 98-650, février 1988 <sup>15</sup>) et réglementations (réglementation, arrêté de 2007 <sup>16</sup>) concernant la conception et l'implantation de ce type de mobilier.

Selon ces législations, il est préférable d'implanter du mobilier de repos à distance régulière de 300 m.

Pour détecter le dispositif de manière visuelle, il faut prévoir un appel oculaire soit par la couleur du banc par rapport à l'arrière-plan, soit par une bande contrastée de 10 cm de hauteur sur le banc visible depuis le cheminement. Il faut également prévoir un dispositif de détection à la canne ou au pied à une hauteur inférieure ou égale à 40 cm au-dessus du sol, sinon un rappel au sol de 3 cm minimum complémentaire est obligatoire.

L'aire d'implantation des bancs et chaises doit être située en dehors de la largeur utile de cheminement de minimum 1,40 m.

L'implantation des bancs et chaises doit permettre de dégager des emplacements latéraux pour les landaus ou fauteuils roulants (aire d'utilisation de 0,80 à 0,90 x 1,30 m) en dehors du cheminement.

De plus, la hauteur d'assise des bancs et sièges doit être supérieure ou égale à 45 cm (correspondant à la hauteur des genoux). Concernant le cas des assises ischiatiques, la norme prévoit une hauteur de 0,70 m. De telles assises doivent être exclusivement utilisées dans le cadre de mobilier d'arrêt de transports collectifs. Nantes Métropole souhaite limiter le nombre de ces dispositifs inconfortables en ne les mettant en place que lorsque l'espace est fortement contraint *"il est préférable de mettre en place des bacs, ou tout autre mobilier permettant aux usagers de s'asseoir"* <sup>17</sup>.

Par ailleurs, des points d'appuis doivent être mis en place, tels que des accoudoirs permettant de se relever plus facilement. Ils peuvent prendre la forme d'un accoudoir central et / ou d'accoudoirs aux extrémités. La combinaison ergonomique assise / dossier peut également faciliter ce mouvement.

La forme ne doit pas retenir l'eau.

Le matériau utilisé pour cette assise extérieure, doit être le moins possible sensible aux températures extrêmes.

Ainsi Nantes métropole veille à *"désencombrer l'espace public pour une qualité urbaine appréciée de tous, offrant des largeurs confortables et en dégagant des percées visuelles"* <sup>18</sup>.

<sup>15</sup> P 98-350 / cheminements - insertion des personnes handicapées - cheminement piétonnier urbain / février 1988. Décrets n°s 99-756 et 99-757 du 31 août 1999 • Arrêté du 31 août 1999 • Circulaire du 23 juin 2000 relatif à l'accessibilité de la voirie aux personnes handicapées.

<sup>16</sup> Arrêté du 15 janvier 2007 portant application du décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics.

<sup>17</sup> *Guide d'accessibilité piétons - Principes d'aménagement et confort d'usage pour tous*. Nantes Métropole, Département Territoire et Proximité - Direction de l'Espace Public, page 47.

<sup>18</sup> *Guide d'accessibilité piétons - Principes d'aménagement et confort d'usage pour tous*. Nantes Métropole, Département Territoire et Proximité - Direction de l'Espace Public, page 67.

PARTIE 1. A. Nantes, cœur d'une politique métropolitaine de l'espace public.

## CONCLUSION A.

Nantes Métropole via sa politique d'aménagement et de gestion de l'espace public et ses ambitions concernant l'évolution des modes de déplacements, nous fait part d'une volonté d'offrir une ville ouverte, où l'espace public est un véritable espace de vie, où chacun peut se rendre et trouver sa place. Elle développe pour cela une politique de déplacements visant à favoriser les circulations douces ou partagées, tout en proposant une ville apaisée entre les différents modes de déplacements. Mettant le piéton au cœur de sa politique, la Métropole témoigne d'un intérêt pour ces usagers privilégiés de l'espace public, favorisant la facilité de leurs déplacements via le mobilier urbain.

*Banc public, une unité où toute une société se joue.*

*PARTIE 1. B. Sur les pas des bancs de mon quotidien.*

# B. SUR LES PAS DES BANCS DE MON QUOTIDIEN

## INTRODUCTION B.

L'étude sur le terrain était un passage obligé pour saisir les micro-sociologies de l'espace public, qui se développent autour de l'objet qu'est le banc public.

Nous présenterons les raisons de mon choix pour les bancs étudiés et les conditions de cette recherche ; puis, nous énoncerons les différentes observations par site ; enfin, nous développerons une synthèse de ce que l'étude nous a appris.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

*Banc public, une unité où toute une société se joue.*

PARTIE 1. B. Sur les pas des bancs de mon quotidien.

## 1. AVANT-PROPOS SUR L'ÉTUDE

### A. Pourquoi ces bancs ?

Je voulais faire mon étude de cas sur Nantes, pour interroger le contexte dans lequel j'évolue depuis près de cinq ans. En tant qu'architecte en devenir, il me semblait essentiel de m'intéresser à l'espace que j'ai traversé au cours de mes études en architecture. De plus, avec le réaménagement presque complet de l'Île de Nantes depuis la fermeture des Chantiers Navals, cet espace nouveau permet de revoir la politique d'aménagement des espaces publics dans un contexte contemporain.

De surcroît, comme nous avons pu le voir en début de partie, Nantes Métropole a l'ambition de faire de l'espace public, un espace autour du piéton, pour faire de la marche, un moyen de transport au quotidien. C'est pourquoi, effectuant mes trajets journaliers à pied, j'ai décidé de m'interroger sur la marche de mon quotidien et ces bancs devant lesquels je passe tous les jours.

Je suis donc partie de la boucle que j'effectue au quotidien en respectant le même sens, qui permet de relier mon habitation à mon lieu de stage chez BLOCK Architectes, en passant ensuite par l'École d'Architecture, et enfin une dernière étape avant le retour à la maison : un passage chez Lidl pour faire quelques courses.

Au total, j'ai décompté vingt bancs ou groupements de bancs sur ce trajet. J'ai fait le choix de tous les étudier, impliquant l'étude à la fois des bancs publics et des bancs privés de sociétés de transports. J'ai adopté cette posture volontairement afin de savoir si différence il y avait, dans la conception et dans les usages.

### B. Conditions de l'étude de terrain

- Protocole

J'ai choisi de réaliser l'observation de chaque banc sur une même journée, pour que les résultats puissent être comparés d'un banc à l'autre, ayant une même temporalité. Puisque j'avais choisi d'étudier mes trajets quotidiens, il me fallait faire les observations dans les conditions réelles de ces trajets, soit en semaine. Je voulais un jour de semaine banal :

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT DE LA PROPRIÉTÉ

*Banc public, une unité où toute une société se joue.*

- le weekend était donc rayer de la liste de possibilités ;
- le vendredi, c'est le début du weekend donc c'est un jour particulier ;
- le jeudi c'est le jour des sorties étudiantes, donc un jour particulier ;
- le mercredi, tous les scolaires n'ont pas cours ;
- le lundi suit la reprise du week-end, tout n'est pas ouvert.

Le jour qui s'est imposé était donc le mardi.

Une fois le jour choisi, je devais rendre possible le fait d'observer vingt bancs en une journée. Pour arriver à cela, j'ai effectué ma boucle quotidienne tout au long de la journée, en notant mes observations et en prenant des photographies des situations. Avec la prise de notes et de clichés, chaque tour me prenait environ trois quarts d'heure. J'ai effectué dix-sept boucles entre 7h30 et 22h. Je voulais que les horaires correspondent à l'amplitude horaire d'une journée "normale".

#### ● Limites des observations

Mes conditions d'observation ont été contraintes par différentes choses. Étant en échange, l'année de mon premier semestre de séminaire de mémoire, je n'avais que le semestre en cours pour faire mon étude de cas. De plus, j'ai eu des difficultés à véritablement cerner mon sujet et à comprendre ce que je voulais et devais interroger ; aussi, au moment où j'ai effectué mon enquête, j'avais déjà un bagage certain de connaissances sur les bancs publics, ce qui a pu biaiser cette étude venue après la documentation accumulée par ma recherche sur le sujet.

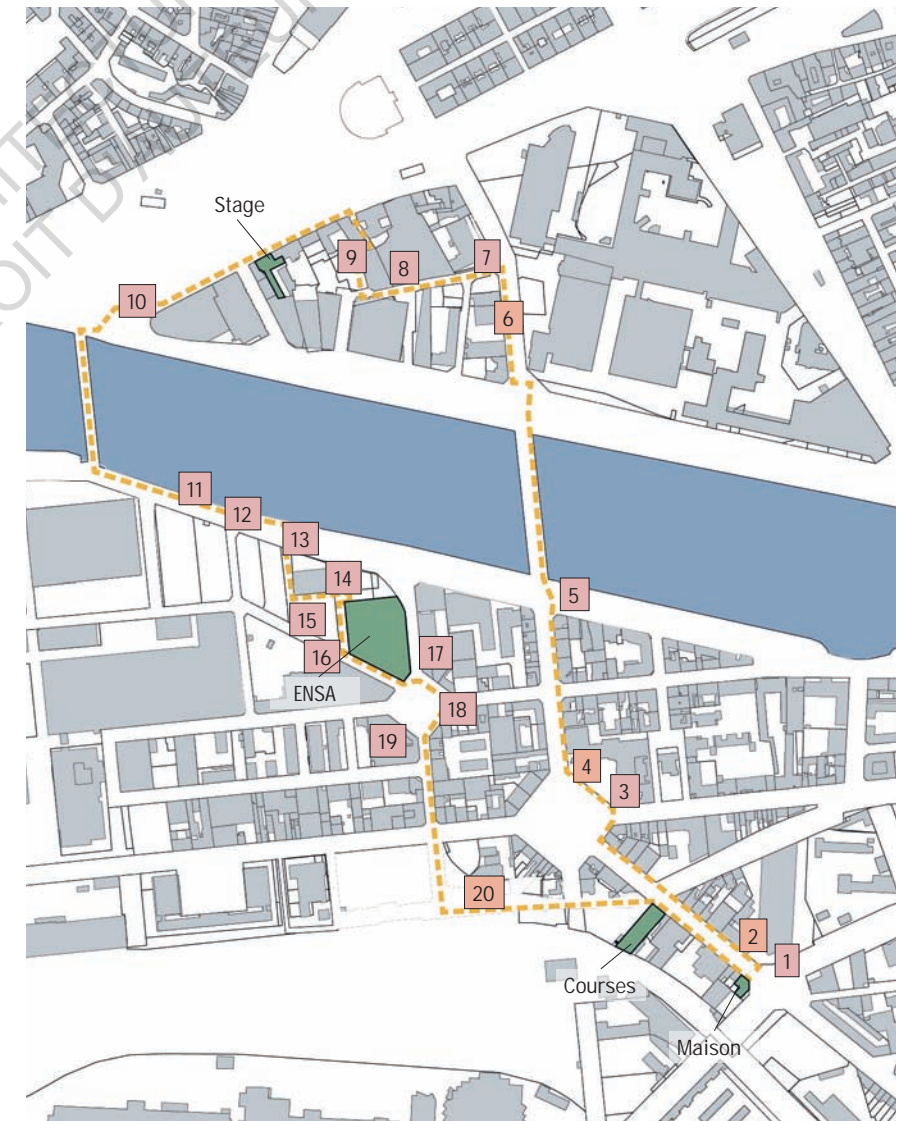
C'est également pour ces raisons, que l'enquête a été réalisée tardivement dans l'année civile me retrouvant à étudier l'usager d'un mobilier extérieur un mardi 7 décembre 2019, avec 0° de ressenti au matin, avec certes du soleil à partir du midi. Ces conditions météorologiques influencent comme on peut s'en douter, la fréquentation des bancs. Aussi, j'aurais aimé étoffer cette recherche par une étude poussée de chaque emplacement par rapport à son ensoleillement au cours de la journée, selon les saisons et par rapport à la présence de couloirs de vents.

Par ailleurs, j'aurais aimé pouvoir voir évoluer chaque banc entre le jour et la nuit (cependant je ne voulais pas me mettre en danger), entre la semaine et le weekend, entre l'été et l'hiver...

Moi-même consciente que cette étude non exhaustive ne soit pas représentative de l'ensemble des situations observables sur ces bancs, je vous prie de lire cette étude en connaissance et en conscience que ces observations et les conclusions ne sont pas généralisables, puisqu'elles se réfèrent à un instant T.

PARTIE 1. B. Sur les pas des bancs de mon quotidien.

## 2. PETITES HISTOIRES AUTOUR DE VINGT BANCS



Plan représentant le trajet quotidien et les vingt bancs étudiés, à Nantes © Agathe Debacker

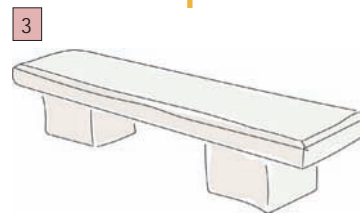
Banc public, une unité où toute une société se joue.



1 min | 10 m



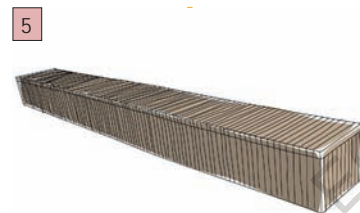
4 min | 280 m



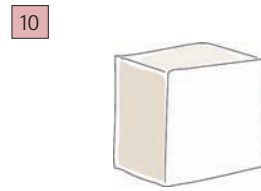
1 min | 40 m



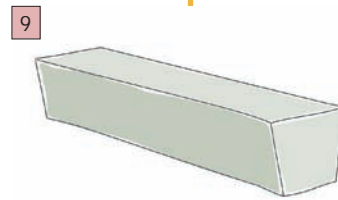
3 min | 220 m



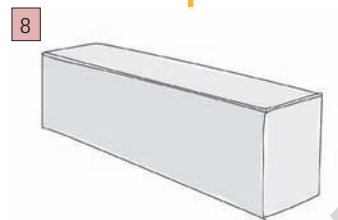
4 min | 350 m



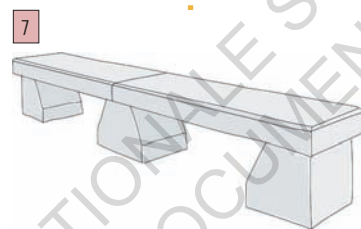
4 min | 350 m



1 min | 30 m



2 min | 120 m



1 min | 30 m



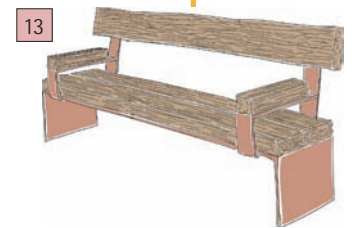
5 min | 400 m



1 min | 30 m



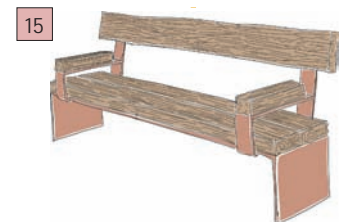
1 min | 90 m



1 min | 120 m



1 min | 20 m



1 min | 15 m



4 min | 300 m



1 min | 25 m



1 min | 40 m



2 min | 130 m



PARTIE 1. B. Sur les pas des bancs de mon quotidien.

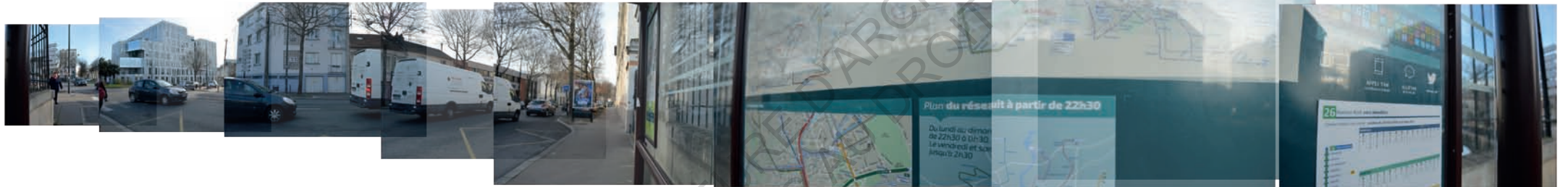


Banc public, une unité où toute une société se joue.

PARTIE 1. B. Sur les pas des bancs de mon quotidien.



1



2



3



4

Banc public, une unité où toute une société se joue.



5



6



7



8

PARTIE 1. B. Sur les pas des bancs de mon quotidien.

Banc public, une unité où toute une société se joue.



9



10



11



12

PARTIE 1. B. Sur les pas des bancs de mon quotidien.

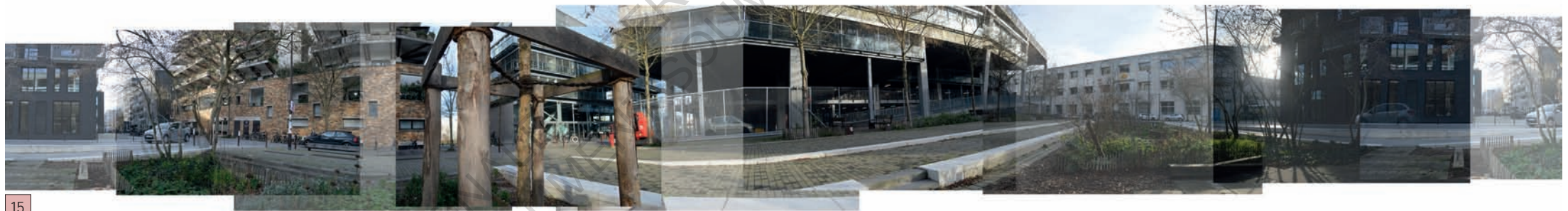
Banc public, une unité où toute une société se joue.



13



14



15



16

PARTIE 1. B. Sur les pas des bancs de mon quotidien.

Banc public, une unité où toute une société se joue.



17



18



19



20

PARTIE 1. B. Sur les pas des bancs de mon quotidien.

*Banc public, une unité où toute une société se joue.*

## Banc, croisement Bd Gustave Roch & Bd Victor Hugo



1

*Dessin du banc, croisement Bd Gustave Roch & Bd Victor Hugo © Agathe Debacker*

### Présentation du banc en tant qu'objet

Type : public

Assise : L : 180 cm x l : 47 cm x h : 39 cm (e : 7 cm)

Dossier : L : 180 cm x l : 53 cm (h/s : 21 cm ; e : 7 cm)

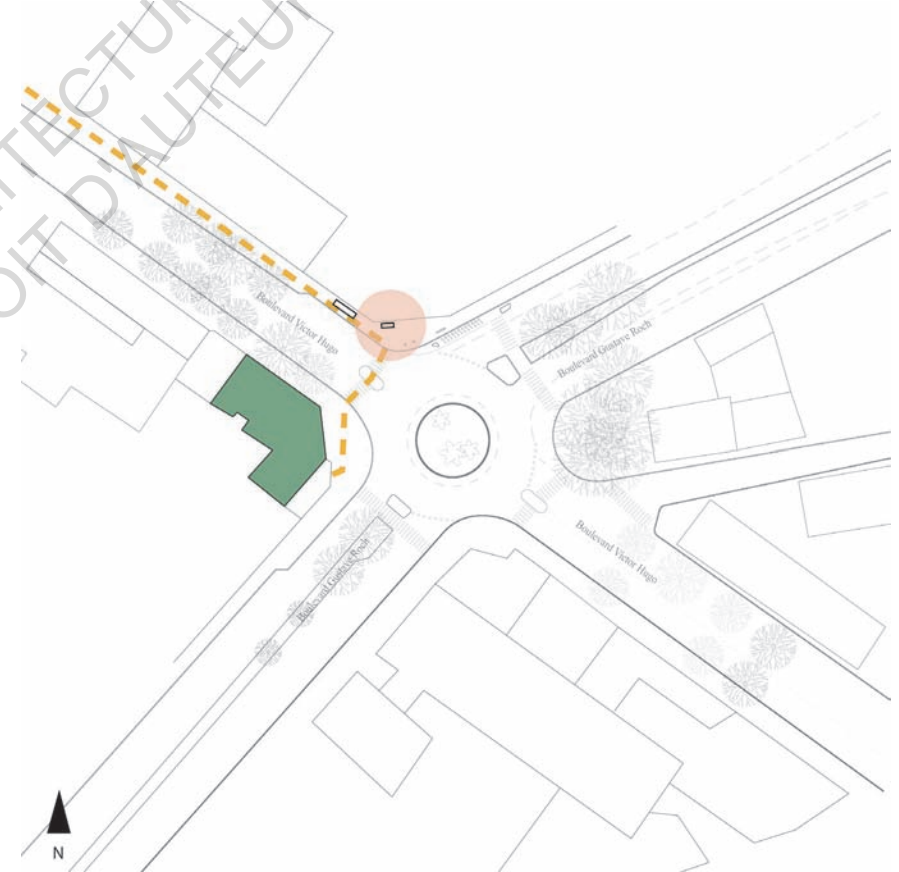
Accoudoir : Ø

Matériau : composite

### Présentation de l'environnement

Placé au croisement du Boulevard Gustave Roch et du Boulevard Victor Hugo (direction centre ville au sud de l'Île), proche de République sur l'Île de Nantes, ce banc public regarde le rond-point. Autour on trouve à la fois des bureaux d'entreprises, des logements, des commerces (boulangerie, kebab). Il est placé contre le mur délimitant le parking de l'entreprise REXEL, à côté de l'arrêt du bus 26 et proche de la station bicloo Victor Hugo, non loin de l'école Publique Élémentaire Gustave Roch et du square qui la jouxte.

PARTIE 1. B. Sur les pas des bancs de mon quotidien.



Banc public, une unité où toute une société se joue.

7h30 : RAS.

8h15 : RAS.

9h : RAS.

10h : RAS.

10h53 : RAS.

11h32 : RAS.

12h15 : RAS.

12h56 : RAS.

13h57 : RAS.

14h46 : RAS.

15h32 : RAS.

17h05 : RAS.

17h48 : RAS.

18h33 : RAS.



19h18 : RAS.



20h05 : RAS.



20h49 : RAS.



PARTIE 1. B. Sur les pas des bancs de mon quotidien.

Important lieu de passage, de circulation automobile surtout, l'emplacement du banc nous met au coeur d'une circulation dense en début de matinée et en fin d'après-midi. Les voitures sont assez proches de nous, seul le trottoir nous met à distance de celles-ci. Espace de circulation automobile, mais également espace de circulation vélo et piétonne, ce banc voit aller et venir de nombreux usagers qui traversent mais ne s'assoient pas.

De plus, le banc est placé contre un muret, dont la faible hauteur donne à sentir à celui qui s'assoit, l'espace vide qui l'entoure et la possibilité pour les passants de lui tourner autour.

En 2015, l'arrêt de bus était simplement matérialisé au sol, il n'y avait pas de mobilier pour attendre, ce banc pouvait jouer ce rôle ; aujourd'hui, un abribus avec banc se trouve à moins de deux mètres.

Par ailleurs, au niveau législatif, le banc n'est pas réglementaire puisque sa hauteur d'assise est inférieure à 45 cm, ce qui peut rendre difficile le fait de se relever et donc empêcher certains usagers de faire le choix de s'y asseoir.

Banc public, une unité où toute une société se joue.

## Banc, Arrêt Gustave Roch, direction Jonelière



Photographie du banc, arrêt Gustave Roch © Agathe Debacker

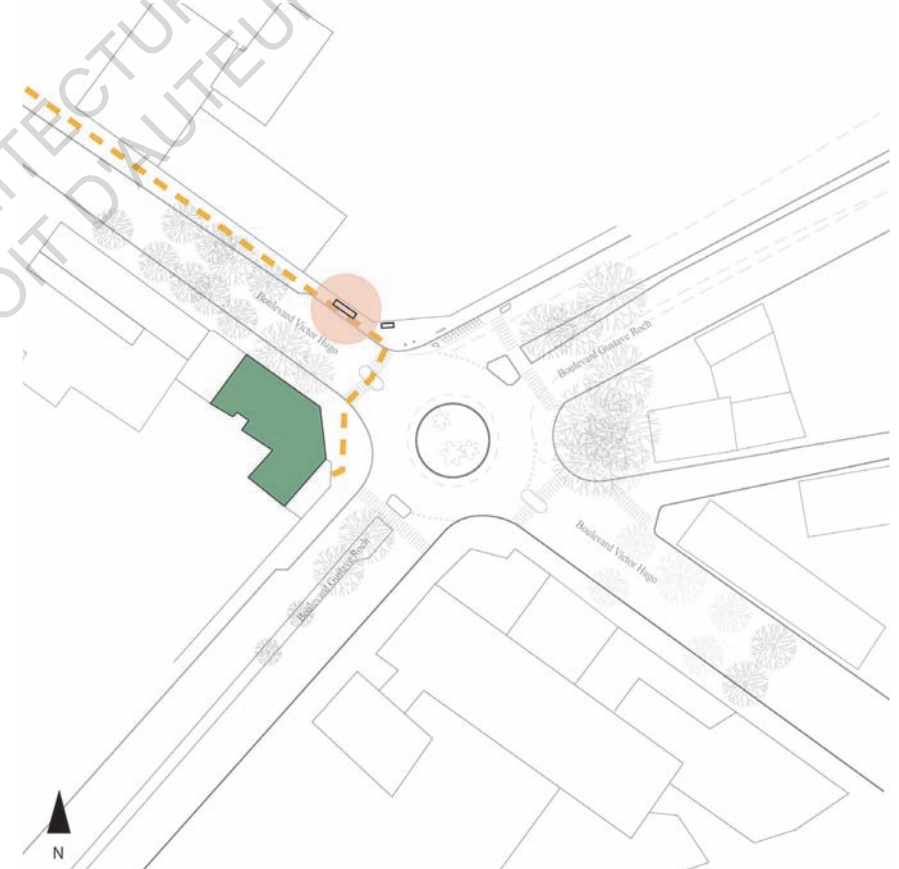
### Présentation du banc en tant qu'objet

- Type : privé
- Assise : L : 123 cm (78+45) x l : 45 cm x h : 47 cm (e : 3 cm)
- Dossier : d : 9 cm
- Accoudoir : L : 3 cm x l : 45 cm x h : 3 cm
- Matériau : acier

### Présentation de l'environnement

Placé le long du boulevard Boulevard Victor Hugo (direction centre ville) juste après le rond-point de croisement avec le Boulevard Gustave Roch, ce banc privé correspond à l'arrêt Gustave Roch du bus 26 direction Jonelière. Il a été installé le long du muret de REXEL délimitant le parking. Ce banc est intégré à un abribus constitué d'un panneau de verre le long du muret et d'un toit.

PARTIE 1. B. Sur les pas des bancs de mon quotidien.





*Banc public, une unité où toute une société se joue.*

**7h32 : RAS**

*Le bus s'arrête. Quelqu'un descend. Il continue sa route.*

**8h17 : 2 assis ; 2 debout.**

*Une maman et sa fille attendent le bus, assises. La maman, les pieds droit au sol, elle regarde la route. Sa fille regarde ses pieds se balancer dans le vide. Une autre maman avec sa petite fille et une poussette attendent le bus debout.*

**9h02 : RAS.**

**10h02 : RAS.**

**10h55 : RAS.**

**11h34 : RAS.**

**12h17 : RAS.**

*Un monsieur passe devant l'arrêt de bus. Il s'arrête pour se gratter le dos au poteau de l'abribus.*

**12h58 : 1 assis ; 1 debout.**



*Une femme attend le bus assise. Elle regarde son téléphone. Elle a les jambes croisées. Elle est assise à l'extrémité du banc. Ses sacs et deux pizzas sont posés à côté d'elle sur le reste du banc. Un jeune homme attend le bus debout. Il écoute de la musique.*

**13h59 : 1 debout.**

*Une jeune fille attend le bus debout, le papier d'un laboratoire d'analyses à la main.*

**14h48 : RAS.**

**15h34 : RAS.**

**17h07 : RAS.**

**17h50 : RAS.**



**18h35 : 1 debout.**



*Un jeune homme attend le bus debout, les mains dans les poches.*

*PARTIE 1. B. Sur les pas des bancs de mon quotidien.*

**19h20 : RAS**



**20h08 : RAS.**



**20h51 : RAS.**



Comme pour le banc précédent, l'emplacement nous donne l'impression d'être au milieu de la circulation, ce qui n'est pas très agréable.

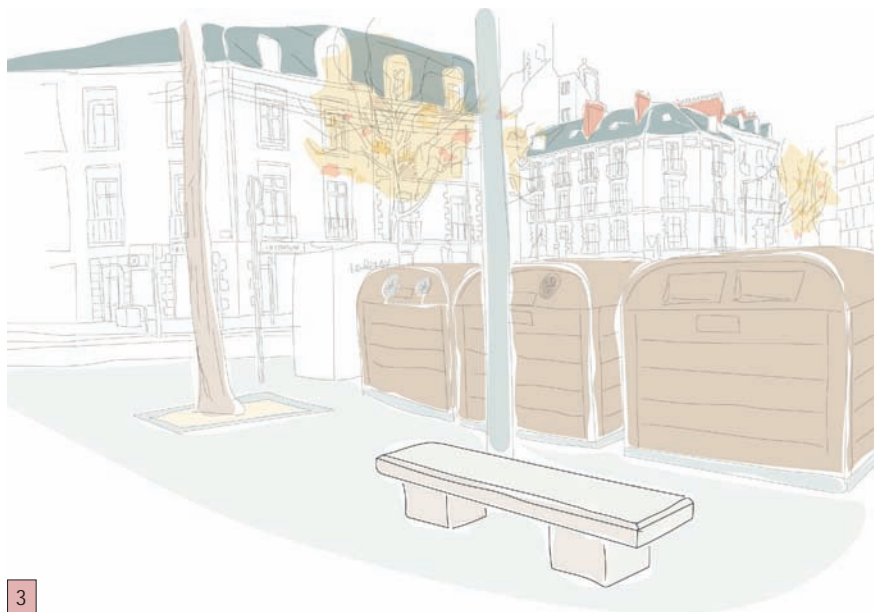
Au vu de la largeur du trottoir, l'abribus n'a pas pu être muni de parois latérales permettant d'une part de donner l'impression de mettre à distance les voitures et d'autre part de couper du vent.

Environ, 50% des usagers attendent le bus debout, en effet, on peut penser que l'attente du bus n'étant qu'une histoire de minutes, les usagers préfèrent autant rester debout.

D'autant plus que le nombre de places assises est limitée. En effet, les bancs des abribus, bien qu'ils aient une longueur suffisante pour accueillir trois personnes, sont munis d'une barre placée sur l'assise qui divise le banc ne laissant qu'à deux personnes la possibilité de s'asseoir. De plus, la forme bombée de l'assise et son matériau rendent glissante l'assise. Au-delà de la forme, c'est le matériau métallique très sensible au froid qui limite l'envie de s'y asseoir, par ces températures automnales.

Banc public, une unité où toute une société se joue.

### Banc, Place de la République, Nord-Est



3

Dessin du banc, Place de la République © Agathe Debacker

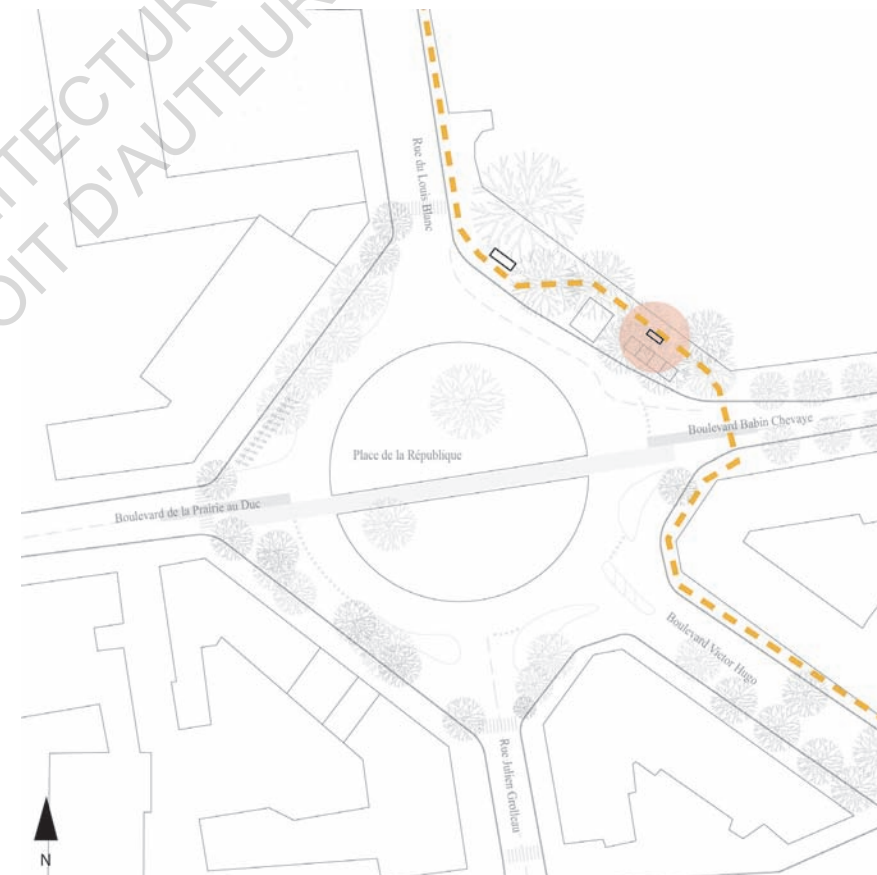
#### Présentation du banc en tant qu'objet

- Type : public
- Assise : L : 200 cm x l : 50 cm x h : 38 cm (e : 10 cm)
- Dossier : Ø
- Accoudoir : Ø
- Matériau : composite

#### Présentation de l'environnement

Placé autour de la Place de la République, ce banc est au croisement des boulevards Victor Hugo et Babin Chevaye. Autour de cette place, sont installés de nombreux commerces et entreprises. Le banc s'insère dans ce contexte, séparé de la circulation par les containers poubelles, face au mur délimitant la cour du Collège Aristide Briand. Il se trouve sur le même trottoir que l'arrêt de bus République du bus 26.

PARTIE 1. B. Sur les pas des bancs de mon quotidien.



Banc public, une unité où toute une société se joue.

7h37 : RAS.

8h22 : RAS.

9h07 : RAS.



10h07 : RAS.

11h : RAS.

11h39 : RAS.

12h22 : RAS.

13h03 : RAS.

14h04 : RAS.

14h53 : 4 debout.

Un groupe d'individus, des papiers à la main, discute non loin du banc.

15h39 : RAS.

17h12 : RAS.

17h55 : RAS.



18h40 : RAS.



19h25 : RAS.

20h12 : RAS.



20h56 : RAS

PARTIE 1. B. Sur les pas des bancs de mon quotidien.

La forte circulation et la proximité des poubelles qui viendraient presque à déborder sur le banc lui-même expliquent en grande partie le fait que personne ne s'assoie à cet endroit.

De plus, les collégiens susceptibles de s'asseoir vu la proximité de l'entrée du collège, préfèrent visiblement s'asseoir sur les barrières qui matérialisent la limite entre route et trottoir.

De nouveau, nous avons affaire à un cas de banc public, non réglementaire par sa hauteur d'assise ainsi que par son absence de dossier ou d'accoudoir qui permettraient à la personne assise de se relever plus facilement.

## Banc, Arrêt République, direction Jonelière



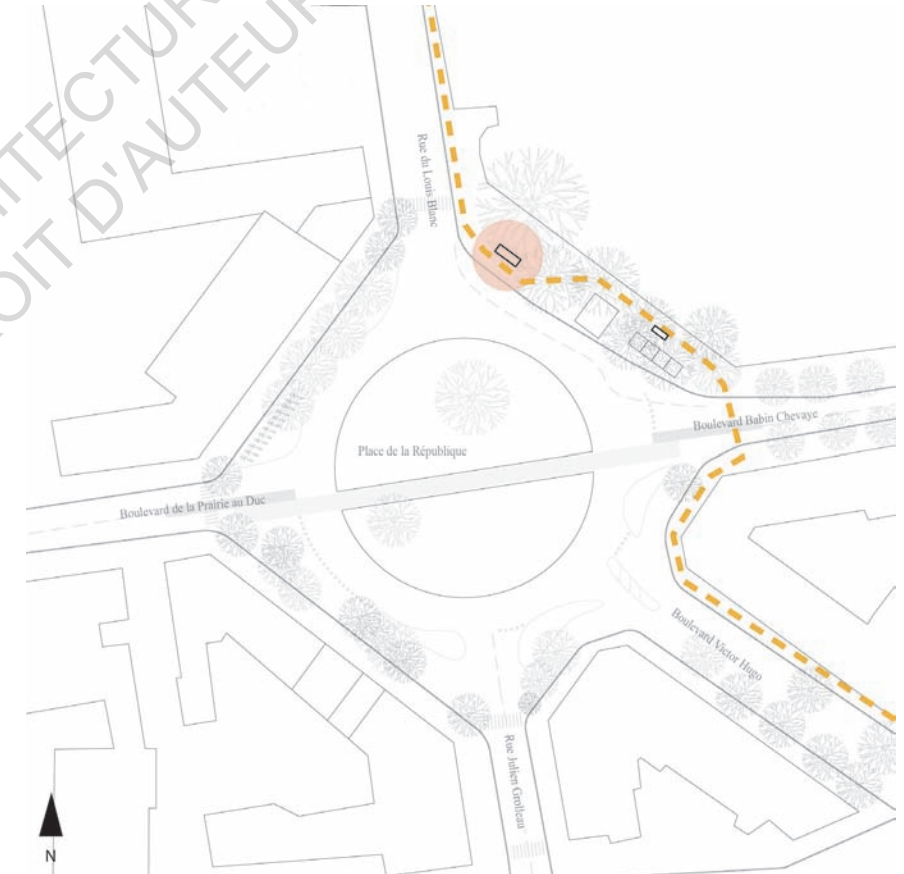
Photographie du banc, arrêt République © Agathe Debacker

### Présentation du banc en tant qu'objet

- Type : public
- Assise : L : 200 cm x l : 50 cm x h : 38 cm (e : 10 cm)
- Dossier : Ø
- Accoudoir : Ø
- Matériau : composite

### Présentation de l'environnement

Placé au bord de la Place de la République, ce banc privé correspond à l'arrêt République de la ligne de bus 26, direction Jonelière (arrêt précédent : Gustave Roch). Il se situe juste avant l'entrée de la Rue Louis Blanc, dans laquelle on accède par le rond-point. Ce banc est intégré à un abribus fermé sur les trois côtés.



Banc public, une unité où toute une société se joue.

**7h38 : RAS.**

**8h23 : 1 debout.**



Une femme est debout, penchée pour regarder les horaires de bus, fixés en arrière du banc.

**9h08 : RAS.**

**10h08 : RAS.**

**11h01 : 1 debout.**

Un jeune homme attend le bus.

**11h40 : 2 debout.**

Deux femmes debout attendent le bus en discutant.

**12h23 : 2 debout.**



Une femme attend le bus, debout proche du trottoir. Une autre femme est à l'intérieur de l'abribus. Elle est debout contre la paroi.

**13h04 : RAS.**

**14h05 : RAS.**



Un sac de cours vide a été laissé sur le banc.

**14h54 : RAS.**

Un monsieur récupère le sac de courses vide qui a été oublié sur le banc.

**15h40 : 1 assis ; 1 debout.**



Une jeune fille attend le bus assise à une extrémité du banc. Une femme attend debout, appuyée contre la paroi.

**17h13 : 1 assis.**

Une femme avec sa poussette attend le bus, assise. Les deux pieds joints, elle est penchée sur son téléphone, la poussette à côté d'elle devant le reste (face au reste du banc) du banc.

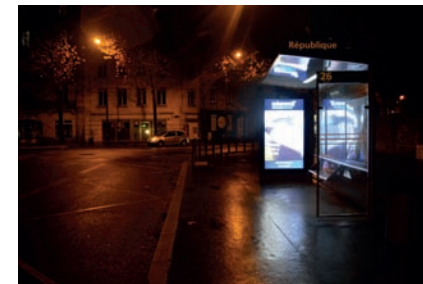
**17h56 : 2 assises ; 3 debout.**



Une femme âgée attend le bus, assise sur le banc. Une jeune femme est assise à l'autre extrémité. Toutes deux ont les mains croisées et leur sac de courses entre les jambes. Un jeune homme attend debout derrière l'arrêt de bus. Une femme attend debout proche du trottoir, guettant l'arrivée du bus. Une jeune fille attend également debout, déportée en dehors de l'abribus.

**19h01 : RAS.**

**19h26 : RAS.**



**20h13 : 1 debout.**

Une jeune fille attend le bus, debout, à l'abri de la pluie. Elle regarde son téléphone.

**20h57 : RAS.**

PARTIE 1. B. Sur les pas des bancs de mon quotidien.

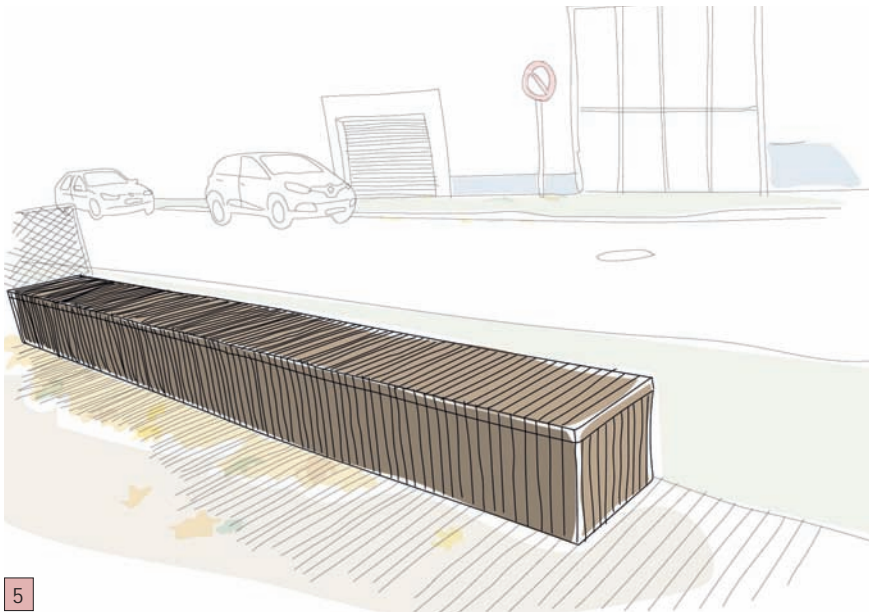
De nouveau, nous sommes face à un lieu à forte circulation. Par sa situation particulière au bord de la route sur un large trottoir, l'usager des transports en commun est davantage en relation avec la route, qu'avec les autres piétons qui se déplacent en arrière de l'abribus.

Il y a quasiment toujours quelqu'un pour attendre le bus. Certaines personnes attendent debout même si le banc est libre. Cela s'explique par le peu de temps d'attente avant l'arrivée du bus.

De plus, le panneau publicitaire qui sert de paroi à l'abribus est un écran lumineux, dont la très forte luminosité est assez désagréable à la nuit tombée.

Banc public, une unité où toute une société se joue.

## Banc, Quai André Rhyus



5

Dessin du banc, Quai André Rhyus © Agathe Debacker

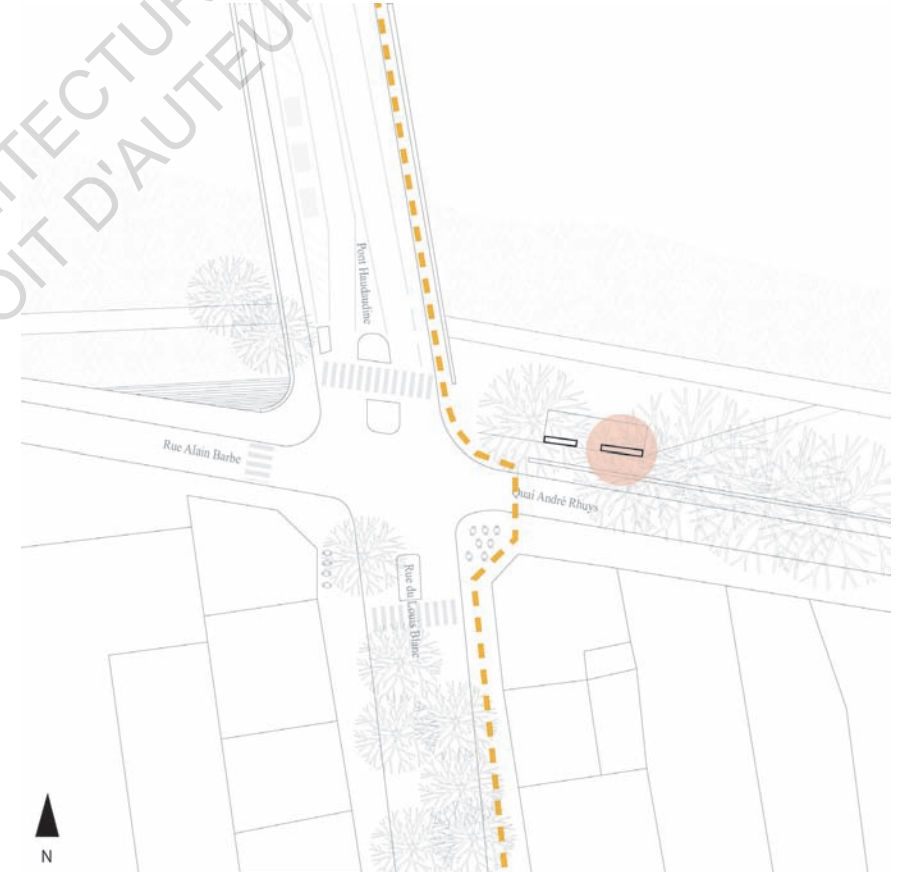
### Présentation du banc en tant qu'objet

- Type : public
- Assise : L : 450 cm x l : 50 cm x h : 40 cm (e : 40 cm)
- Dossier : Ø
- Accoudoir : Ø
- Matériau : bois

### Présentation de l'environnement

Placé au croisement du Pont Haudaudine et de la Rue Alain Barbe Torte, ce banc fait face à la Loire. Il est installé dans sur le Quai André Rhyus, côté Loire face au Bar-Restaurant Chez Louissette. Il est à l'entrée d'une rue très calme et peu passante (les voitures n'y sont autorisées que dans un seul sens) et en même temps proche de bars et restaurants. Il est posé en bordure du trottoir, sur une plateforme qui surplombe le Quai de la Pétanque situé en contrebas.

PARTIE 1. B. Sur les pas des bancs de mon quotidien.



Banc public, une unité où toute une société se joue.

7h41 : RAS.

8h26 : RAS.

9h11 : 1 debout.



Une jeune fille debout regarde la Loire appuyée sur le garde-corps.

10h11 : RAS.

11h04 : RAS.

11h43 : 1 debout.



Un homme debout attend, à côté de son scooter, d'avoir des clients à livrer. Il regarde la Loire.

12h26 : RAS.

13h07 : RAS.

14h08 : 3 debout.



Un livreur à vélo attend debout devant le banc, d'avoir des clients à livrer. Deux hommes discutent debout sur le trottoir à proximité de leur scooter.

14h57 : 1 debout.



Un livreur attend debout sur le trottoir, son vélo contre le banc, et son sac sur l'assise du banc.

15h43 : RAS.

17h16 : RAS.

17h59 : 1 debout.

Un livreur à scooter est en train de livrer une commande, son scooter contre le banc et lui debout sur le trottoir.

PARTIE 1. B. Sur les pas des bancs de mon quotidien.

18h44 : RAS.



19h29 : RAS.



20h16 : RAS.

21h : RAS.

Un livreur préfère s'asseoir sur son scooter, sous sa couverture, à côté du banc, sur le trottoir.

De nouveau, nous sommes face à un lieu à forte circulation. Par sa situation particulière au bord de la route sur un large trottoir, l'usager des transports en commun est davantage en relation avec la route, qu'avec les autres piétons qui se déplacent en arrière de l'abribus.

Il y a quasiment toujours quelqu'un pour attendre le bus. Certaines personnes attendent debout même si le banc est libre. Cela s'explique par le peu de temps d'attente avant l'arrivée du bus.

De plus, le panneau publicitaire qui sert de paroi à l'abribus est un écran lumineux, dont la très forte luminosité est assez désagréable à la nuit tombée.

Banc public, une unité où toute une société se joue.

## Banc, Arrêt Gaston Veil, direction Hôtel de Région



Photographie du banc, arrêt Gustave Veil © Agathe Debacker

### Présentation du banc en tant qu'objet

- Type : privé
- Assise : L : 140 cm (45 + 95) x l : 32 cm x h : 49 cm (e : 10 cm)
- Dossier : 9 cm
- Accoudoir : L : 3 cm x l : 45 cm x h : 3 cm
- Matériau : acier

### Présentation de l'environnement

Placé le long de la Rue Gaston Veil qui s'amorce à la sortie du Pont Haudaudine, sur l'Île Gloriette, ce banc vient se placer sur cet axe reliant le quai de Turenne à la place de la Petite-Hollande. Ce banc privé correspond à l'arrêt Gaston Veil sur la ligne de bus 26 direction Hôtel de Région. Il se situe le long du mur de l'amphithéâtre Kerneis, face au service de rhumatologie du CHU.

PARTIE 1. B. Sur les pas des bancs de mon quotidien.





*Banc public, une unité où toute une société se joue.*

**7h45 : RAS.**

**8h30 : RAS.**

**9h15 : RAS.**

**10h15 : RAS.**

**11h08 : RAS.**

**11h47 : RAS.**

**12h30 : RAS.**

**13h11 : RAS.**

**14h12 : RAS.**

**15h01 : RAS.**

**15h47 : RAS.**

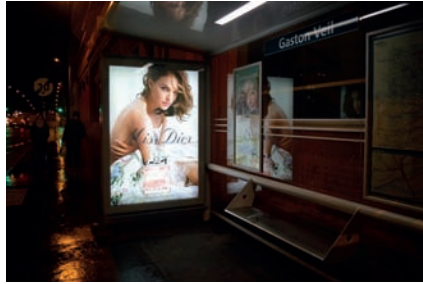
**17h20 : RAS.**

**18h03 : RAS.**

**18h48 : RAS.**



**19h23 : RAS.**



**20h20 : RAS.**

**21h04 : RAS.**

*PARTIE 1. B. Sur les pas des bancs de mon quotidien.*

Localisé sur cet axe majeur entre l'Île de Nantes et le centre-ville qui amène avec lui bruit et pollution, ce banc qui ne fait pas face à un paysage intéressant, ne sert que de mobilier de repos en attendant le bus.

De plus, bien qu'il y ait à proximité les étudiants de la faculté de santé, la fréquentation de ce lieu est très faible, voire inexistante dans le cadre de mon observation. Les piétons, usagers susceptibles de prendre le bus pour rejoindre le centre-ville depuis l'Île de Nantes, empruntent la Passerelle Victor-Schoelcher plutôt que le pont pour effectuer ce trajet, ce qui expliquerait la rareté des piétons et la forte présence des voitures sur ce tronçon de rue.

Contrairement à l'arrêt République vu précédemment, le panneau publicitaire de cet abribus est une paroi avec des affiches papiers éclairées depuis l'intérieur. La luminosité y est donc moins forte.

Banc public, une unité où toute une société se joue.

## Banc, Rue Bias, proche Rue Gaston Veil



7

Dessin du banc, entrée Rue Bias © Agathe Debacker

### Présentation du banc en tant qu'objet

- Type : public
- Assise : L : 360 cm (180 x 2) x l : 60 cm x h : 61 cm (e : 15 cm)
- Dossier : Ø
- Accoudoir : Ø
- Matériau : granite

### Présentation de l'environnement

Placé à l'entrée de la rue Bias, ce banc s'insère dans une artère presque entièrement pavée et réservée au piéton, à l'exception d'une allée réservée à la circulation automobile pour la desserte de l'ancien garage Peugeot. Répété trois fois, ils sont au nombre de quatre et se placent dans l'espace entre l'entrée de l'amphithéâtre Kerneis et une entreprise, non loin de l'Université de Nantes.

PARTIE 1. B. Sur les pas des bancs de mon quotidien.



*Banc public, une unité où toute une société se joue.*

**7h46 : RAS.**

**8h31 : RAS.**



**9h16 : RAS.**

**10h16 : RAS.**

**11h09 : RAS.**

**11h48 : RAS.**



**12h31 : RAS.**



**13h12 : 1 assis.**



*Une étudiante est assise et consulte son téléphone en attendant l'aide de son amie pour porter le carton qu'elle a posé à côté d'elle. Elle est assise au milieu du banc de gauche et balance ses jambes, ces dernières ne touchant pas le sol.*



*Deux hommes qui longent la rue Gaston Veil direction le centre-ville, décident de prendre le banc sur leur route comme un obstacle à sauter. L'un après l'autre, ils sautent sur le banc, puis depuis le banc pour continuer leur route.*

**14h13 : RAS.**



*PARTIE 1. B. Sur les pas des bancs de mon quotidien.*

**15h02 : RAS.**

**15h48 : RAS.**

**17h21 : RAS.**

**18h04 : RAS.**



**18h49 : RAS.**

**19h24 : RAS.**



**20h21 : RAS.**

**21h05 : RAS.**

Bien que très intégrés esthétiquement à l'aménagement de la rue, ces quatre bancs semblent avoir été placés là pour remplir l'espace, en effet peu de personnes s'y arrête ; avec une proximité encore forte de la circulation automobile, le nombre de mobilier de repos semble excessif d'autant plus qu'il augmente au fur et à mesure que l'on avance dans la rue.

Bien que rentrant dans la norme avec 61 cm de hauteur, ces bancs ne sont pas confortables pour les personnes de petite taille, car il y a 16 cm de différence avec la hauteur moyenne des genoux.

Par ailleurs, ils n'intègrent pas d'accoudoir pour aider les personnes à mobilité réduite à se lever.

Banc public, une unité où toute une société se joue.

## Banc, Rue Bias, proche Passage Jean-Pierre Kernéis



8

Dessin du banc, fin Rue Bias © Agathe Debacker

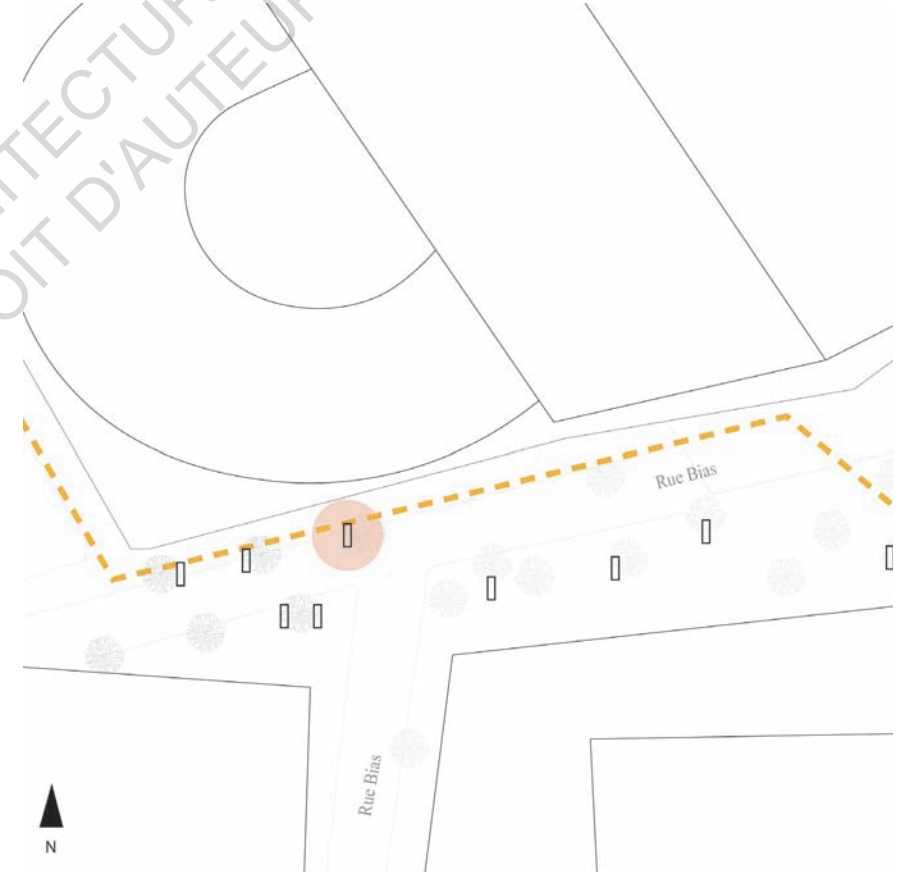
### Présentation du banc en tant qu'objet

- Type : public
- Assise : L : 180 cm x l : 50 cm x h : 57 cm (e : 57 cm)
- Dossier : Ø
- Accoudoir : Ø
- Matériau : granite

### Présentation de l'environnement

Placé un peu plus loin dans la Rue Bias, on trouve un autre type de banc. De même matière que le premier type situé au début de la rue et de gabarit similaire, ce nouveau type se propage en neuf exemplaires entre la résidence étudiante Nantes Tourville et le parking du CHU du milieu de la rue, jusqu'à l'UFR des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques.

PARTIE 1. B. Sur les pas des bancs de mon quotidien.



*Banc public, une unité où toute une société se joue.*

7h47 : RAS.

8h32 : RAS.

9h17 : RAS.

10h17 : RAS.

11h10 : RAS.

11h49 : RAS.

12h32 : RAS.

13h13 : RAS.

14h14 : RAS.

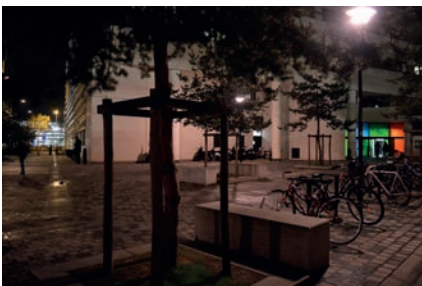
15h03 : RAS.

15h49 : RAS.

17h22 : RAS.

18h05 : RAS.

18h50 : RAS.



19h35 : RAS.



20h22 : RAS.



21h06 : RAS.

PARTIE 1. B. Sur les pas des bancs de mon quotidien.

Comme pour le banc précédent, il y a un surplus de bancs comparé à leur fréquentation. De plus, cet espace entonnoir constitue un entre-deux entre la partie la plus ouverte de la rue qui donne sur la circulation automobile qui va vers le centre-ville et la place en arrière du parking.

On peut faire les mêmes remarques que le banc précédent concernant la hauteur de l'assise, l'absence d'accoudoir ou de dossier.

*Banc public, une unité où toute une société se joue.*

## Banc, Place le long du Passage Jean-Pierre Kernéis



9

Dessin du banc, Place le long du Passage Jean-Pierre Kernéis © Agathe Debacker

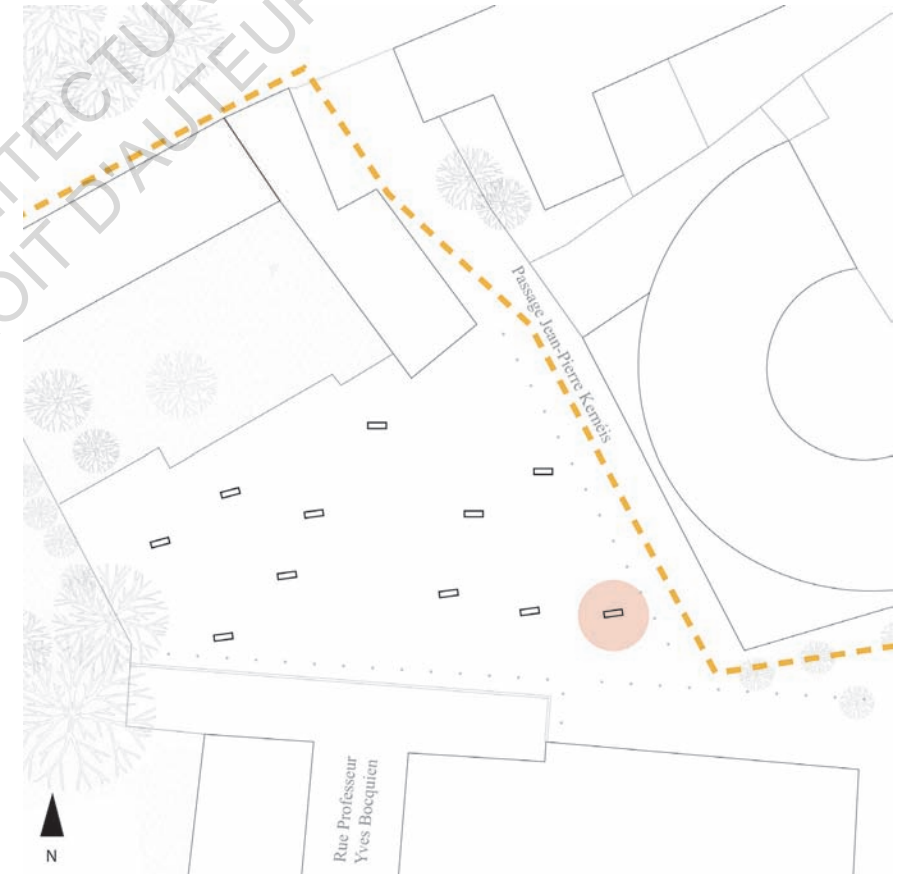
### Présentation du banc en tant qu'objet

- *Type : public*
- *Assise : L : 200 cm x l : 49 cm x h : 36 cm (e : 36 cm)*
- *Dossier : Ø*
- *Accoudoir : Ø*
- *Matériau : ciment*

### Présentation de l'environnement

Placé juste après la fin étroite de la rue Bias, ce banc et dix autres sont disposés sur un grand espace vide, une place qui n'a pas de nom. Cette place est entourée de bâtiments et le passage Jean-Pierre Kernéis permettant de rejoindre le Square Jean-Baptiste Daviais, situé en perpendiculaire de la rue Bias, longe cette place. Les onze bancs sont éparpillés sur cet espace selon un même placement régulier : parallèle à la Rue Bias.

PARTIE 1. B. Sur les pas des bancs de mon quotidien.



*Banc public, une unité où toute une société se joue.*

**7h48 : RAS.**

**8h33 : RAS.**



**9h18 : RAS.**



**10h18 : RAS.**

**11h11 : RAS.**

**11h50 : RAS.**

**12h33 : RAS.**

**13h14 : 2 assis.**



*Deux étudiantes assises l'une vers l'autre, au bord du banc, les jambes croisées boivent leur café en discutant. L'une d'entre elles a posé son sac sur le bout de banc qu'il restait.*

**14h15 : RAS.**

**15h04 : RAS.**

**15h50 : 2 assis ; 1 debout.**



*Un groupe de trois étudiantes s'offre une pause sur un banc. Elles discutent et boivent un café. Deux sont assises, jambes croisées, tandis que la dernière se tient debout face à elles pour faciliter la communication.*

**17h23 : 2 assis.**



*Sur un banc plus éloigné du passage, un étudiant et une étudiante discutent. Le jeune homme est assis au bord du banc, pieds croisés. La jeune fille est assise en tailleur sur le banc et fume sa cigarette.*

*PARTIE 1. B. Sur les pas des bancs de mon quotidien.*

**18h06 : RAS.**



**18h51 : RAS.**

**19h36 : RAS.**

**20h23 : RAS.**



**21h07 : RAS.**

Tous les bâtiments qui cernent cette place sans nom, lui tournent le dos, mis à part l'UFR des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques, quoique son entrée soit plus exactement orientée vers le passage. Les trois artères desservant cette place ayant un accès voiture limité, les façades principales se tournent sur les voies principales. De plus, la forte hauteur de ces immeubles, fait de ce grand espace, une arrière-cour sans vie.

Ceci est accentué par le manque d'éclairage public sur la place car il ne s'en trouve que le long des bâtiments et dans le passage Jean-Pierre Kernéis.

L'emplacement vélo qui délimite l'espace entre le passage et la place, est très utilisé.

Les bancs les plus proches de la BU profitent aux étudiants mais plus on s'enfonce sur la place, moins les bancs sont fréquentés.

D'ailleurs, ces bancs utilisés en majorité par les étudiants de la faculté, le sont dans une tranche horaire qui correspond à une journée "normale" de travail (8h-18h) ; on peut l'observer par la présence des vélos le long du passage.

En ce qui concerne la forme, on peut relever que la hauteur d'assise est inférieure à la norme qui est de 45 cm. On ne trouve pas non plus d'élément permettant de se relever de cette assise basse.

## Banc, Piscine Léo Lagrande



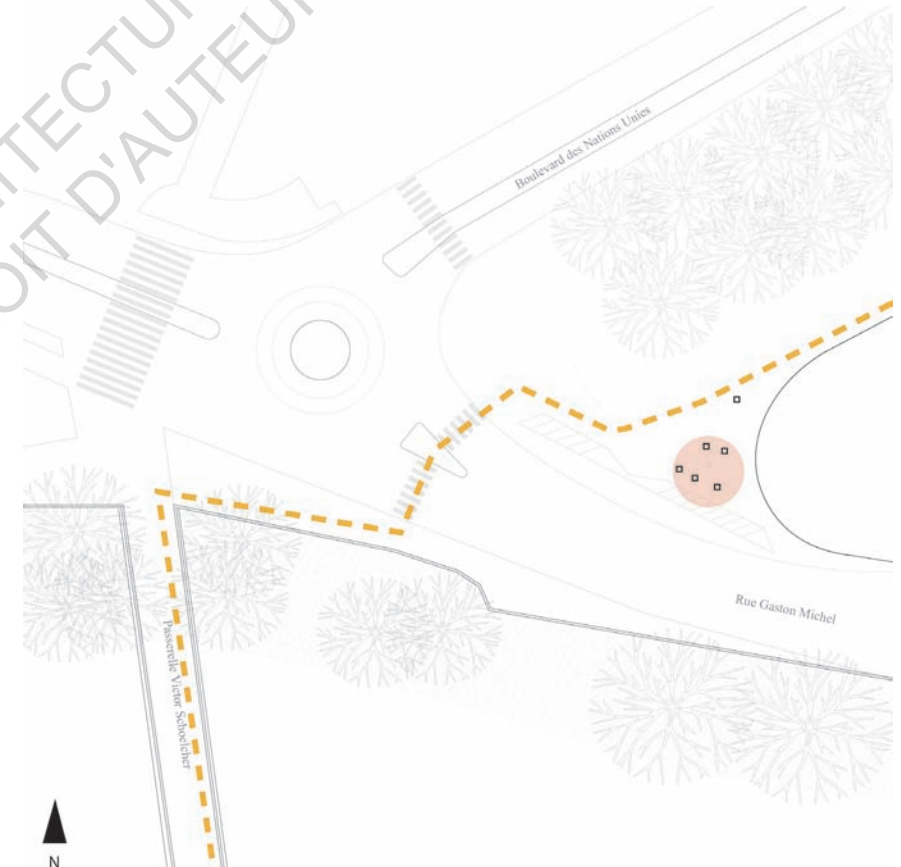
10 Photographie du banc, Piscine Léo Lagrande © Agathe Debacker

### Présentation du banc en tant qu'objet

- Type : public
- Assise : L : 50 cm x l : 50 cm x h : 50 cm (e : 50 cm)
- Dossier : Ø
- Accoudoir : Ø
- Matériau : ciment

### Présentation de l'environnement

Placé sur le parvis de la Piscine Léo Lagrande, au bout de l'Île Gloriette, ce banc est au croisement de la Rue Gaston Michel et du Boulevard des Nations Unies. Proche du parking automobile Gloriette 2, le parvis est longé d'un côté par un parking vélo et de l'autre, par un parking pour les deux roues côté rue Gaston Michel. Ce banc en forme de cube est multiplié en 6 endroits : un premier cube est placé à la fin de l'Allée de l'Île Gloriette, les cinq autres sont regroupés au niveau de l'entrée de la piscine.





Banc public, une unité où toute une société se joue.

**7h52 : Groupe debout.**

Un groupe scolaire attend l'ouverture de la piscine. Ils sont tous debout contre les murs de la piscine.

**8h37 : RAS.**



**9h22 : RAS.**

**10h22 : RAS.**

**11h15 : RAS.**

**11h54 : RAS.**

**12h37 : RAS.**

**13h18 : 1 debout.**



Un employé de la piscine fume sa cigarette appuyé contre le mur de la piscine.

**14h19 : RAS.**

**15h08 : RAS.**

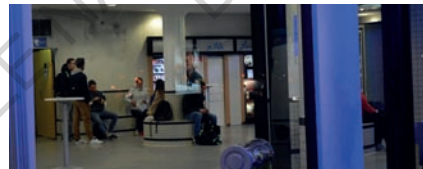
**15h54 : RAS.**



**17h27 : RAS.**



**18h10 : RAS.**



Beaucoup de monde attend à l'intérieur, au chaud, où il y a également de quoi s'asseoir.

PARTIE 1. B. Sur les pas des bancs de mon quotidien.

**18h55 : RAS.**



**19h40 : RAS.**



Beaucoup de monde attend à l'intérieur, au chaud, où il y a également de quoi s'asseoir.

**20h27 : RAS.**



**21h11 : RAS.**

En raison de la seule proximité avec la piscine, ces bancs sont davantage susceptibles d'être utilisés au moment où les gens vont nager, donc surtout le midi et en début de soirée.

Cerné par des parkings d'un côté et par une très forte circulation de l'autre, on se sent tout petit et au centre de l'espace, au milieu du bruit et du mouvement frénétique.

De plus, les cinq cubes rapprochés, ne le sont pas assez en réalité pour permettre à différentes personnes assises chacune sur l'un d'eux, de discuter.

Les seuls moyens pour contrer cette distance sont, soit de s'asseoir sur le même cube mais la largeur ne le permet qu'aux enfants, soit de s'asseoir les uns sur les autres, l'enfant sur les genoux de son parent, par exemple. ant de se relever de cette assise basse.

Banc public, une unité où toute une société se joue.

## Banc, Quai François Mitterrand



11

Dessin du banc, Quai François Mitterrand © Agathe Debacker

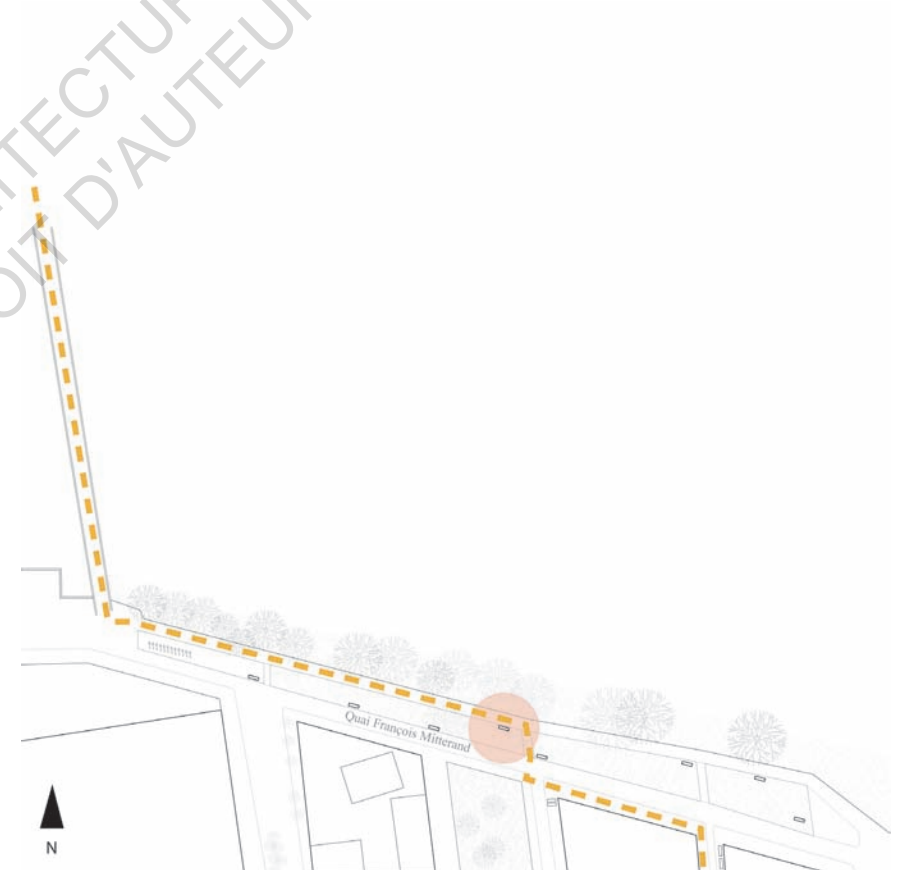
### Présentation du banc en tant qu'objet

- Type : public
- Assise : L : 300 cm x l : 44 cm x h : 45 cm (e : 10 cm)
- Dossier : Ø
- Accoudoir : Ø
- Matériau : bois + piétement acier

### Présentation de l'environnement

Placé sur le Quai François Mitterrand de l'Île de Nantes, à proximité du Ping-Pong-Park, ce banc fait face à la Loire, Bras de la Madeleine. Ce quai forme une coulée verte depuis la passerelle Victor-Schoelcher jusqu'au Pont Haudaudine. Les cafés et restaurants profitent de cet emplacement pour installer leur terrasse en RDC des immeubles d'habitation. Certains bancs longent le chemin piétonnier en proximité direct avec la Loire, d'autres sont de l'autre côté de la coulée verte, proche de la route à accès limité.

PARTIE 1. B. Sur les pas des bancs de mon quotidien.



Banc public, une unité où toute une société se joue.

7h57 : RAS.

8h42 : RAS.



9h27 : RAS.

10h27 : RAS.

11h20 : RAS.

11h59 : RAS.

12h42 : RAS.

13h23 : 1 assis.



Une femme passe un appel téléphonique tout en mangeant son sandwich, assise sur le banc, son sac à côté d'elle. Au fond du siège, elle regarde le sol.

14h24 : 2 debout.



Un homme et une femme discutent chacun d'un côté du banc, l'un en face de l'autre. La femme a posé ses affaires sur le banc et elle appuie son genou sur l'assise.

15h13 : RAS.



Non loin du banc, deux personnes se sont installées au niveau du Ping-Pong Park, appuyées contre la table.

PARTIE 1. B. Sur les pas des bancs de mon quotidien.

15h59 : RAS.



17h32 : RAS.



18h15 : RAS.



19h : RAS.

19h45 : RAS.

20h32 : RAS.

21h16 : RAS.

Haut lieu de circulation piétonne, que ce soit de la marche ou de la course à pied, ce chemin qui longe la Loire très emprunté ainsi que la fréquentation de ses bancs, témoignent d'une réussite de la récente requalification des berges de la Loire.

Ces bancs permettent quand la terre est mouillée de tout de même s'asseoir face à la végétation et à l'eau.

Cependant, lorsqu'il fait nuit, le chemin longeant les berges étant moins bien éclairé que la rue, les piétons semblent privilégier ce dernier espace.

Banc public, une unité où toute une société se joue.

## Banc, Rue de l'Île Malbon



12

Photographie du banc, Rue de l'Île Malbon © Agathe Debacker

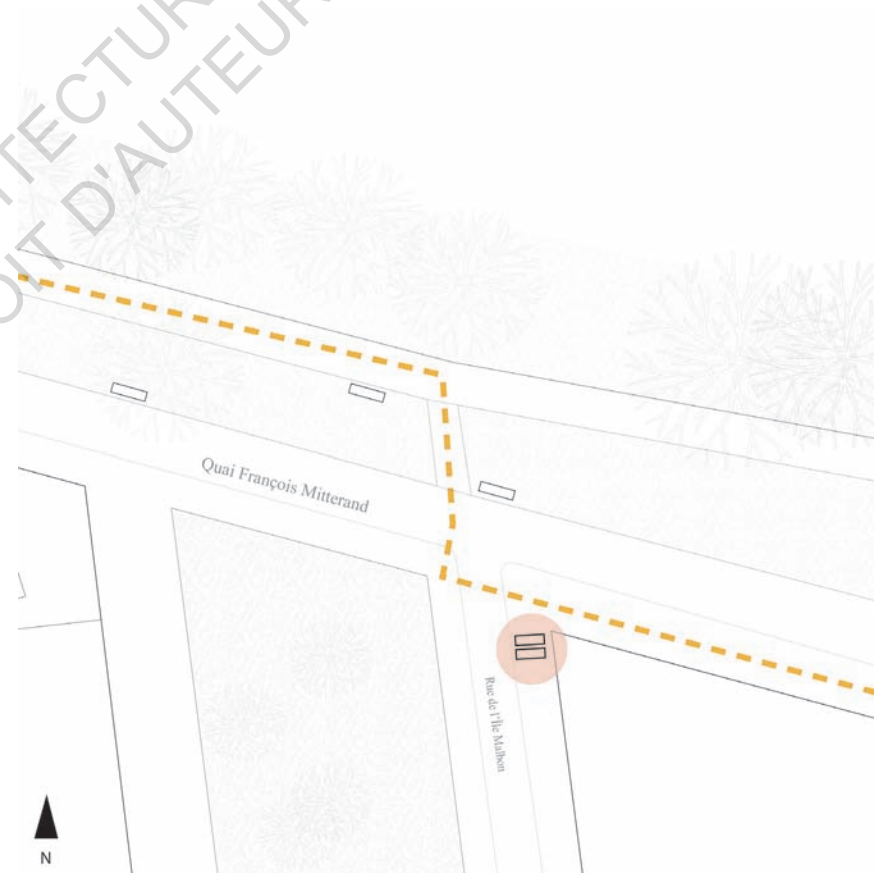
### Présentation du banc en tant qu'objet

- Type : public
- Assise : L : 200 cm x l : 40 cm x h : 42 cm (e : 5 cm)
- Dossier : L : 200 cm x l : 36 cm (h/s : 36 cm ; e : 5 cm)
- Accoudoir : Ø
- Matériau : bois + piétement fonte

### Présentation de l'environnement

Placé dans la Rue de l'Île Malbon qui longe le Square du même nom, le banc se situe sur l'autre trottoir presque à la hauteur du Quai François Mitterrand. Il vient s'insérer entre l'arrière du restaurant Au Bureau et une ligne de places de parking le long du trottoir. Il est orienté de manière à faire face à La Loire.

PARTIE 1. B. Sur les pas des bancs de mon quotidien.



*Banc public, une unité où toute une société se joue.*

**7h58 : RAS.**

**8h43 : RAS.**



**9h28 : RAS.**



*U camion est garé devant le banc.*

**10h28 : RAS.**



**11h01 : RAS.**

**12h : 1 debout.**



*Un employé du Bureau est debout. Il regarde son téléphone et fume une cigarette avant le début du service.*

**12h43 : RAS.**

**13h24 : RAS.**

**14h25 : 1 assis.**



*Un employé du restaurant est assis au soleil et regarde son téléphone.*

**15h14 : RAS.**

**16h : RAS.**

**17h33 : RAS.**

**18h16 : RAS.**



*Une voiture est garée devant le banc.*

**19h01 : RAS.**

**19h46 : RAS.**



*Il y a du monde installé sur la terrasse du restaurant pour y boire un verre. Quelqu'un se gare devant le banc.*

**20h33 : RAS.**

**21h17 : RAS.**

Proche d'un bâtiment de six étages et situé à hauteur d'une place de parking improvisée, le banc semble oppressé dans cet environnement.

Avec l'offre de bancs des quais et du Square de l'Île de Mabon, on pourrait se demander s'il est vraiment utile, d'autant plus qu'il apporte une esthétique différente du mobilier choisi pour le réaménagement de ce quartier.

Banc public, une unité où toute une société se joue.

## Banc, Rue de l'Angélique des Estuaires



13

Dessin du banc, Rue de l'Angélique des Estuaires © Agathe Debacker

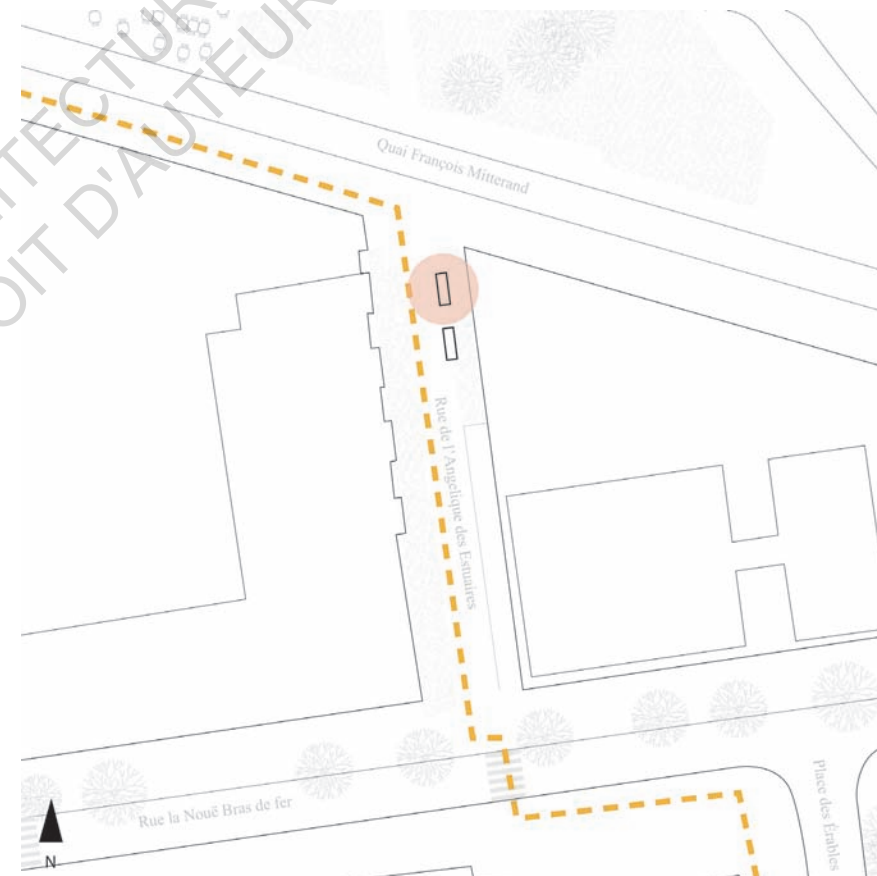
### Présentation du banc en tant qu'objet

- Type : public
- Assise : L : 200 cm x l : 44 cm x h : 45 cm (e : 10 cm)
- Dossier : L : 200 cm x l : 20 cm (h/s : 70 cm ; e : 8 cm)
- Accoudoir : L : 44 cm x l : 10 cm x h : 25 cm (à 12 cm de chaque extrémité)
- Matériau : bois + piétement et accoudoirs acier

### Présentation de l'environnement

Placé dans une petite rue piétonne, la Rue de l'Angélique des Estuaires, le banc se révèle. Au-delà de son nom qui fait référence à une plante qui ne pousse pratiquement que dans les estuaires de la Loire, cette voie de moins de 50 m débouche directement sur les berges via le Quai François Mitterrand. De l'autre côté de cette voie, on arrive sur la Rue La Nouë Bras de Fer. Le banc est placé dos à un des immeubles d'habitation qui longent la rue.

PARTIE 1. B. Sur les pas des bancs de mon quotidien.



*Banc public, une unité où toute une société se joue.*

**8h : RAS.**

**8h45 : RAS.**

*Une fille refait ses lacets sur les marches plus loin dans la rue.*

**9h30 : RAS.**



**10h30 : RAS.**

**11h03 : RAS.**

**12h02 : RAS.**

**12h45 : RAS.**

**13h26 : RAS.**

**14h27 : RAS.**

**15h16 : RAS.**

**16h02 : RAS.**



**17h35 : RAS.**

**18h18 : RAS.**



**19h03 : RAS.**



**19h48 : RAS.**



**20h35 : RAS.**

**21h19 : RAS.**

*PARTIE 1. B. Sur les pas des bancs de mon quotidien.*

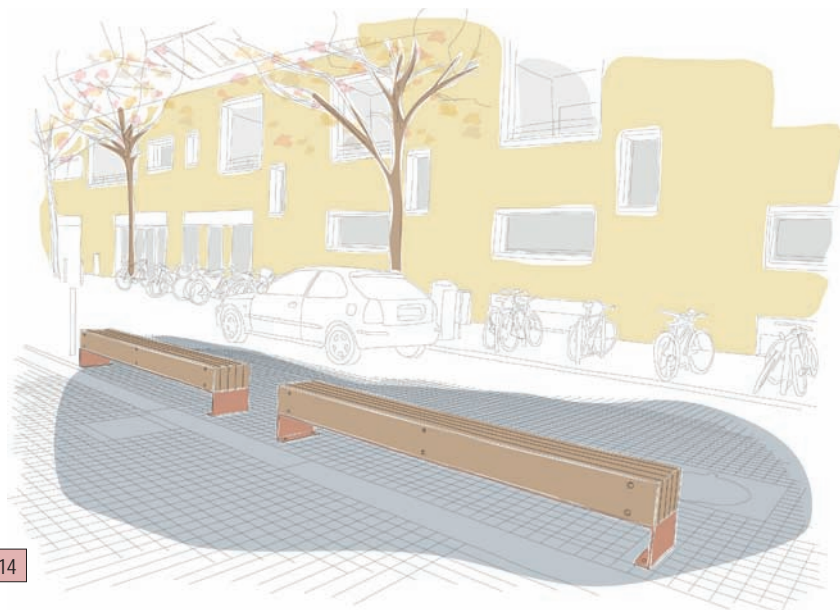
Peu de personnes traversent cette rue et aucune semble s'y arrêter, pourtant le traitement de la végétation permet de créer un espace intimiste grâce aux branches et aux feuillages.

Pour préserver l'intimité des habitants de la rue, peu d'ouvertures ont été mises, si bien que, assis sur le banc, on a presque l'impression d'être face à un mur aveugle, ce qui ne rend malheureusement pas cet espace agréable.

En soirée, le lampadaire, placé en face du banc, envoie une lumière directe et agressive sur celui-ci.

Banc public, une unité où toute une société se joue.

## Banc, Rue La Noue Bras de Fer



Dessin du banc, Rue La Noue Bras de Fer © Agathe Debacker

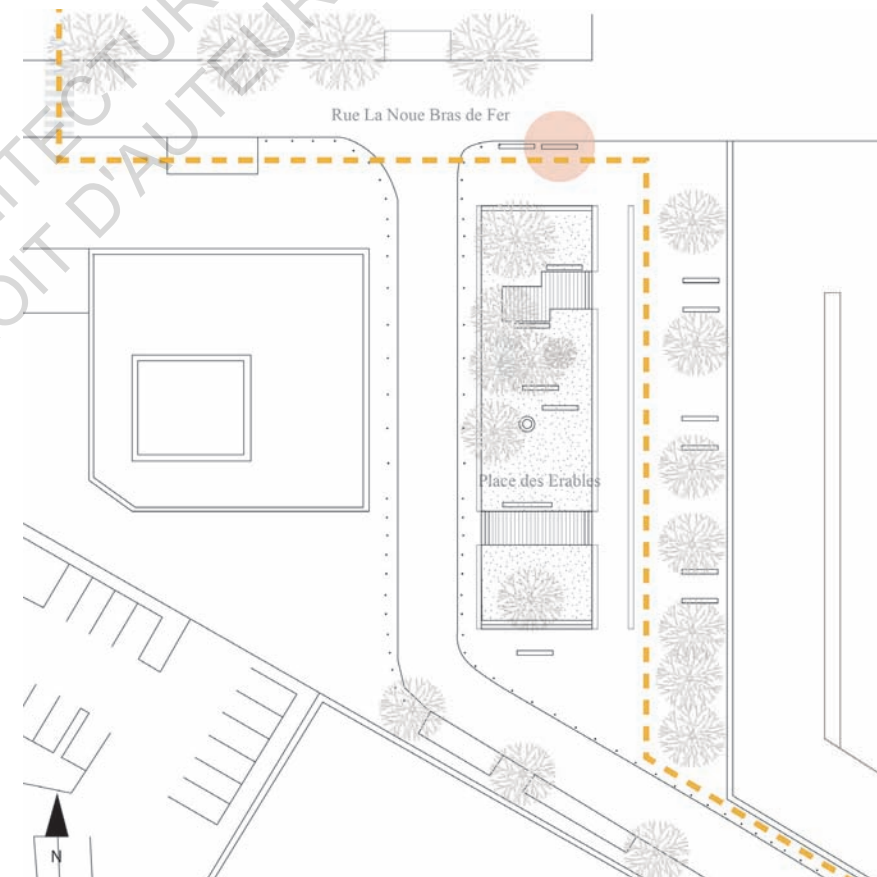
### Présentation du banc en tant qu'objet

- Type : public
- Assise : L : 300 cm x l : 44 cm x h : 45 cm (e : 23 cm)
- Dossier : Ø
- Accoudoir : Ø
- Matériau : bois + piétement acier

### Présentation de l'environnement

Placés le long de la Rue La Noue Bras de Fer, ce banc et son voisin identique viennent s'insérer au cœur du Quartier de la Création entre la rue et la Place des Erables. Ils offrent une perspective sur les berges de la Loire et sur la Rue Alain Barbe Torte.

PARTIE 1. B. Sur les pas des bancs de mon quotidien.





*Banc public, une unité où toute une société se joue.*

8h01 : RAS.

8h46 : RAS.

9h31 : RAS.

10h31 : RAS.

11h04 : RAS.

12h03 : RAS.

12h46 : RAS.

13h27 : 3 assis.



Trois étudiantes sont assises au milieu du banc les unes à côté des autres ; celle du milieu regarde face à elle en fumant sa cigarette, les deux autres sont tournées vers cette dernière, l'une buvant un café, l'autre consultant son téléphone. Toutes les trois, jambes croisées, discutent.

14h28 : RAS.

15h17 : RAS.

16h03 : RAS.

17h36 : RAS.

18h19 : RAS.

19h04 : RAS.



19h49 : RAS.

20h36 : RAS.



21h20 : RAS.

PARTIE 1. B. Sur les pas des bancs de mon quotidien.

Peu de voitures traversent cette rue puisque sa circulation est limitée, ainsi, le banc reste agréable malgré sa proximité directe avec celle-ci.

Par ailleurs, sa longueur donne la possibilité à beaucoup de personnes de s'asseoir ensemble et peut donner l'occasion au partage du banc avec autrui.

Cependant, on ne trouve pas de dossier ou accoudoir permettant de se relever.

Banc public, une unité où toute une société se joue.

## Banc, Place des Erables



15 Photographie du banc, Place des Erables © Agathe Debacker

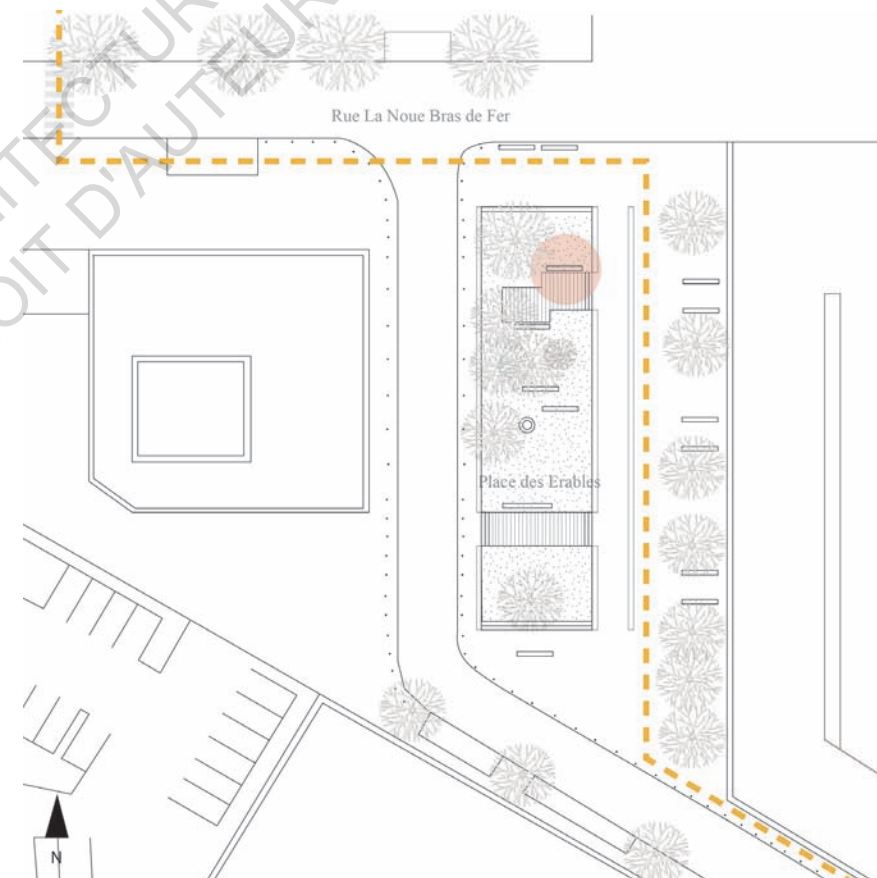
### Présentation du banc en tant qu'objet

- Type : public
- Assise : L : 200 cm x l : 44 cm x h : 45 cm (e : 10 cm)
- Dossier : L : 200 cm x l : 20 cm (h/s : 70 cm ; e : 8 cm)
- Accoudoir : L : 44 cm x l : 10 cm x h : 25 cm (à 12 cm de chaque extrémité)
- Matériau : bois + piétement et accoudoirs acier

### Présentation de l'environnement

Placé au centre de la Place des Erables, récemment réaménagée, le banc s'insère dans un espace enfoncé dans le sol, à mi-chemin entre la Rue des Architectes et la Rue La Noue Bras de Fer. La Place des Erables offre deux types d'assise, le banc que nous étudions, existant en deux exemplaires, ainsi que des poutres, le tout dans un cadre végétalisé.

PARTIE 1. B. Sur les pas des bancs de mon quotidien.



*Banc public, une unité où toute une société se joue.*

**8h02 : RAS.**

**8h47 : RAS.**

**9h32 : RAS.**

**10h32 : RAS.**

**11h05 : RAS.**

**12h04 : RAS.**

**12h47 : RAS.**

**13h28 : 2 assis.**



*Deux étudiantes sont assises en tailleur l'une en face de l'autre. L'une d'elles se sert du dossier comme d'un accoudoir. L'assise devient également table. Elles discutent.*

**14h29 : RAS.**

**15h18 : RAS.**

**16h04 : RAS.**

**17h37 : RAS.**

**18h20 : 1 assis.**



*Un homme est assis sur le banc, à son extrémité. Il passe un coup de fil en fumant sa cigarette.*

**19h05 : RAS.**

**19h50 : RAS.**

**20h37 : RAS.**

**21h21 : RAS.**

*PARTIE 1. B. Sur les pas des bancs de mon quotidien.*

Le banc trouve un emplacement idéal sur cette place qui profite du soleil une grande partie de la journée.

Le renforcement du sol ainsi que la végétation permettent une certaine intimité autour du banc.

Avec la présence de l'École d'Architecture et de l'École des Beaux-Arts, de nombreux étudiants profitent de cette place et de ses bancs pour y discuter, y boire leur café et même y manger l'été, créant une extension du Restaurant Universitaire avec pour chaise et table : le banc.

Malgré une position induite du banc, liée à la présence du dossier et des accoudoirs, on peut observer différentes façons de s'y asseoir, qui détournent le banc.

*Banc public, une unité où toute une société se joue.*

## Banc, Place des Erables, le long de l'ENSA



16

Photographie du banc, Place des Erables, côté ENSA © Agathe Debacker

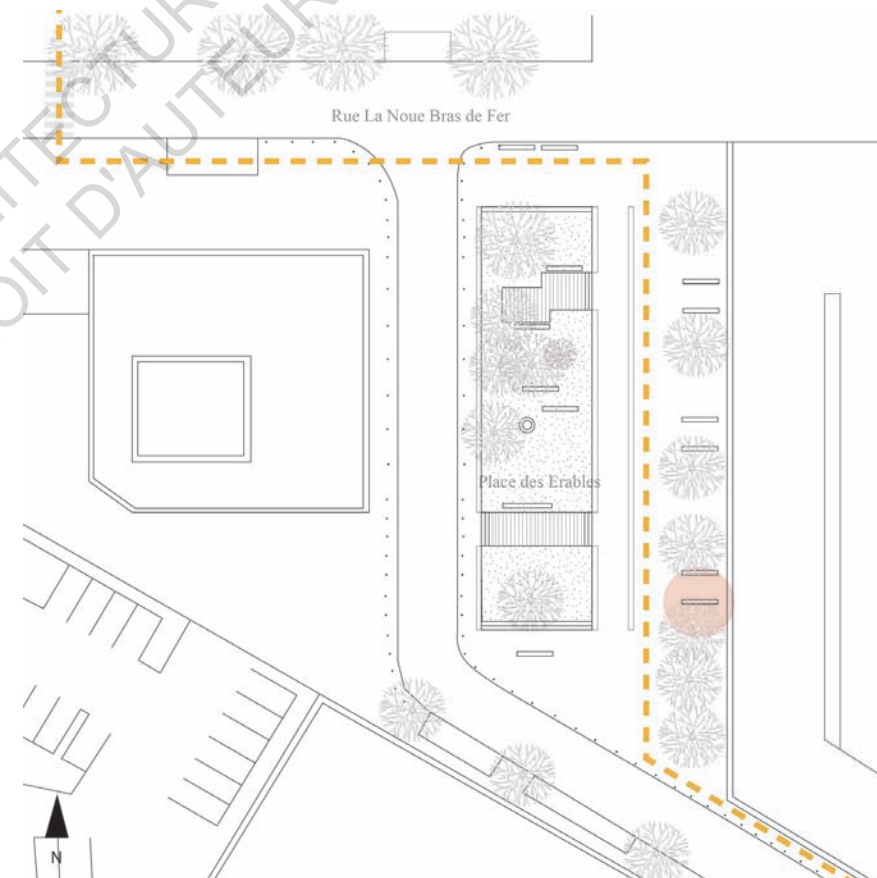
### Présentation du banc en tant qu'objet

- Type : public
- Assise : L : 200 cm x l : 44 cm x h : 45 cm (e : 10 cm)
- Dossier : L : 200 cm x l : 20 cm (h/s : 70 cm ; e : 8 cm)
- Accoudoir : L : 44 cm x l : 10 cm x h : 25 cm (à 12 cm de chaque extrémité)
- Matériau : bois + piétement et accoudoirs acier

### Présentation de l'environnement

Placé le long de la façade Ouest de l'École d'Architecture, à proximité de l'entrée, le banc prend place en six exemplaires, fonctionnant deux par deux, en face à face. Entre chaque duo de bancs, de la végétation a été mise en place. Plus on avance vers la Rue des Architectes, plus la rampe d'accès de l'École se trouvant sur cette façade, monte.

PARTIE 1. B. Sur les pas des bancs de mon quotidien.



*Banc public, une unité où toute une société se joue.*

**8h03 : RAS.**

**8h48 : RAS.**

**9h33 : RAS.**

**10h33 : RAS.**



*Un tissu a été abandonné sur un autre banc de cet espace.*

**11h06 : RAS.**

**12h05 : RAS.**

**12h48 : RAS.**

**13h29 : 1 assis.**



*Une jeune femme est assise vers l'extrémité côté ENSA. Elle pose son pied sur le banc d'en face.*

**14h30 : 1 assis.**



*Un étudiant est assis face au soleil, contre le dossier, au milieu du banc. À côté de lui, il a placé son carton à dessin.*

**15h19 : RAS.**

**16h05 : 2 assis.**



*Deux jeunes filles sont installées sur le banc, face à face. Elles utilisent l'assise du banc pour déposer leur repas et les accoudoirs en guise de dossier.*

**17h38 : RAS.**

**18h21 : RAS.**

*PARTIE 1. B. Sur les pas des bancs de mon quotidien.*

**19h06 : RAS.**



**19h51 : RAS.**

**20h38 : RAS.**



**21h22 : RAS.**

Bien que ces bancs placés en duo soient pourtant relativement proches l'un de l'autre (moins de 2 m), les personnes qui s'y assoient en groupe préfèrent s'asseoir sur un même banc plutôt que de se faire face. On peut donc s'interroger sur la pertinence de ces doubles bancs.

Par son emplacement en avant de la façade de l'École, par le matériau ce celle-ci - qui limite le vis-à-vis avec l'intérieur - et par la présence de végétation, le banc se retrouve isolé dans un cadre plus intimiste.

*Banc public, une unité où toute une société se joue.*

## Banc, Place François II, Nord-Est



17 Photographie du banc, Place François II, Nord-Est © Agathe Debacker

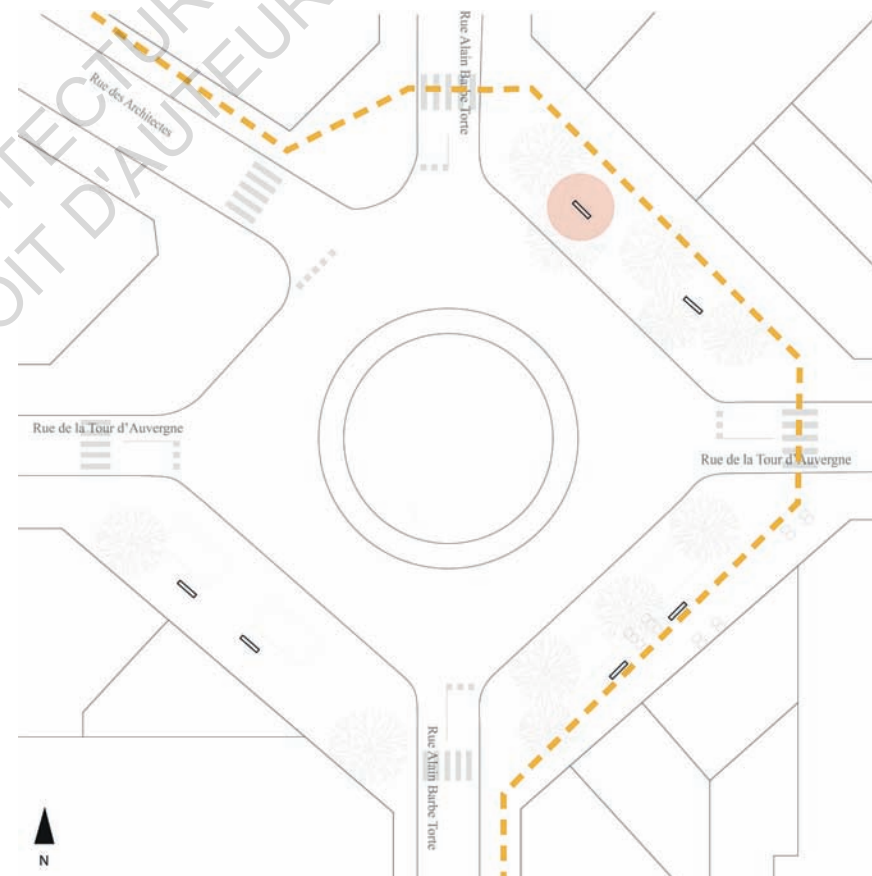
### Présentation du banc en tant qu'objet

- Type : public
- Assise : L : 200 cm x l : 44 cm x h : 45 cm (e : 10 cm)
- Dossier : Ø
- Accoudoir : Ø
- Matériau : bois + piétement acier

### Présentation de l'environnement

Placé au Nord-Est du rond-point de la Place François II, le banc s'installe dans cette réplique à moindre échelle de la Place de la République, au milieu d'un large trottoir au croisement de la Rue Alain Barbe Torte et de la Rue de la Tour d'Auvergne, entre Carrefour Express et les places de parking qui jouxtent la route. Un second banc est placé sur le même trottoir en face du café du Petit François, à proximité de deux arbres.

PARTIE 1. B. Sur les pas des bancs de mon quotidien.



*Banc public, une unité où toute une société se joue.*

**8h06 : RAS.**

**8h51 : RAS.**

**9h36 : RAS.**

**10h36 : RAS.**

**11h09 : RAS.**

**12h08 : RAS.**

**12h51 : RAS.**

**13h32 : RAS.**

**14h33 : RAS.**

**15h22 : 2 assis ; 2 debout.**



*Un groupe de quatre étudiants de l'École d'architecture, venus chercher leur goûter au Carrefour express, s'installent sur le banc devant l'entrée du magasin, pour profiter des derniers rayons du soleil. Les deux étudiantes sont assises, jambes croisées, face au carrefour. Les étudiants sont debout en face d'elles. L'un d'eux appuie son pied sur l'extrémité du banc.*

**16h08 : RAS.**

**17h41 : RAS.**

**18h24 : RAS.**

**19h05 : RAS.**



**19h54 : RAS.**



**20h41 : RAS.**

**21h45 : RAS.**

*PARTIE 1. B. Sur les pas des bancs de mon quotidien.*

Le fait que le banc soit placé au milieu du trottoir fait naître ce sentiment d'entre-deux espaces, c'est sûrement une des raisons pour lesquelles, peu de personnes s'y assoient. L'absence de dossier et sa place en milieu de trottoir font que le banc ne semble pas indiquer dans quel sens s'asseoir, laissant la liberté à celui qui y prend place de choisir entre faire face aux bâtiments à proximité ou bien se tourner vers la place.

*Banc public, une unité où toute une société se joue.*

## Banc, Place François II, Sud-Est



18

Photographie du banc, Place François II, Sud-Est © Agathe Debacker

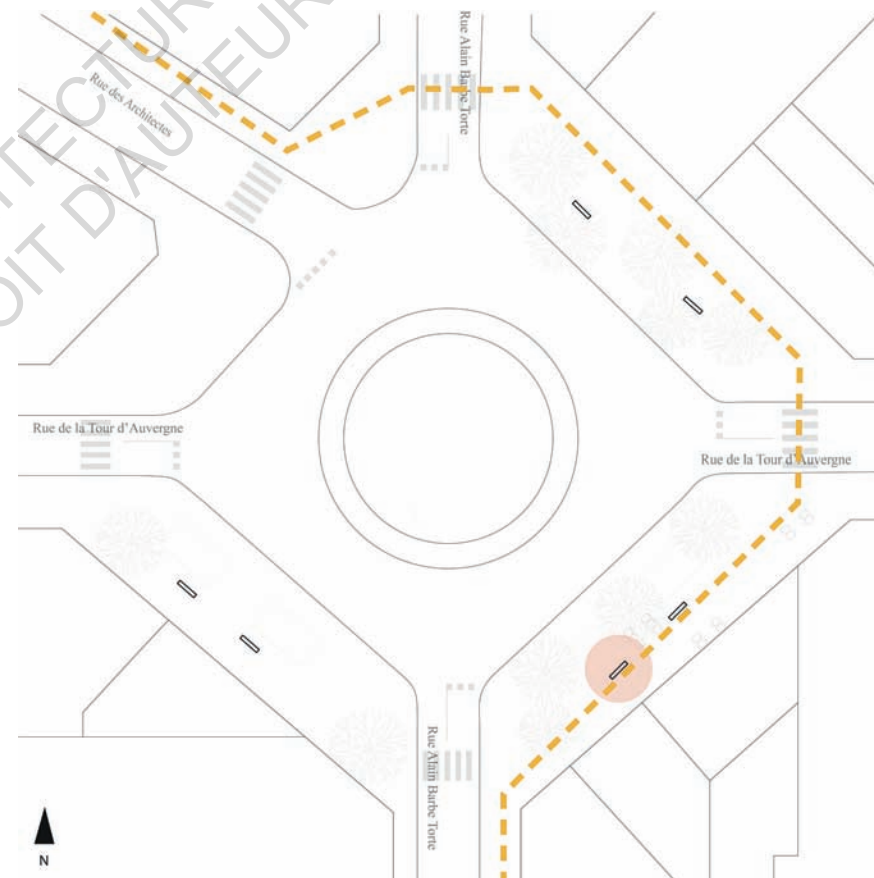
### Présentation du banc en tant qu'objet

- Type : public
- Assise : L : 300 cm x l : 44 cm x h : 45 cm (e : 10 cm)
- Dossier : Ø
- Accoudoir : Ø
- Matériau : bois + piétement acier

### Présentation de l'environnement

Placé également autour de La Place François II, ce banc s'intègre sur le trottoir Sud-Est du rond Point. Sur le même trottoir on trouve une boulangerie, un café et une pizzeria. Le banc s'écarte de ces commerces pour laisser un large cheminement piéton. Entre celui-ci et la route, a été installé un terrain de pétanque.

*PARTIE 1. B. Sur les pas des bancs de mon quotidien.*





*Banc public, une unité où toute une société se joue.*

**8h07 : RAS.**

**8h52 : RAS.**

**9h37 : RAS.**

**10h37 : RAS.**

**11h10 : RAS.**

**12h09 : RAS.**

**12h52 : RAS.**

**13h33 : RAS.**

**14h34 : RAS.**

**15h23 : RAS.**

**16h09 : RAS.**

**17h42 : RAS.**

**18h25 : RAS.**

**19h06 : 2 assis.**



*Deux personnes discutent en mangeant leur sandwich, assises sur le banc, face au rond-point.*

**19h55 : RAS.**



**20h42 : RAS.**

**21h46 : RAS.**

*PARTIE 1. B. Sur les pas des bancs de mon quotidien.*

La présence du terrain de pétanque permet de pallier au problème d'entre-deux espaces ressenti pour les bancs disposés sur le trottoir Nord-Est de cette même place.

De part l'alignement d'arbres en bordure de trottoir, la faible présence de passants sur le trottoir ou encore le fait que le RDC face au banc soit un vignoble-café et non un supermarché avec ses nombreuses allées et venues, cet espace semble plus intimiste que celui du cas précédent. Malheureusement, de par son orientation Nord, cet espace ne reçoit pas l'apport du soleil.

Banc public, une unité où toute une société se joue.

## Banc, Place François II, Sud-Ouest



19

Photographie du banc, Place François II, Sud-Ouest © Agathe Debacker

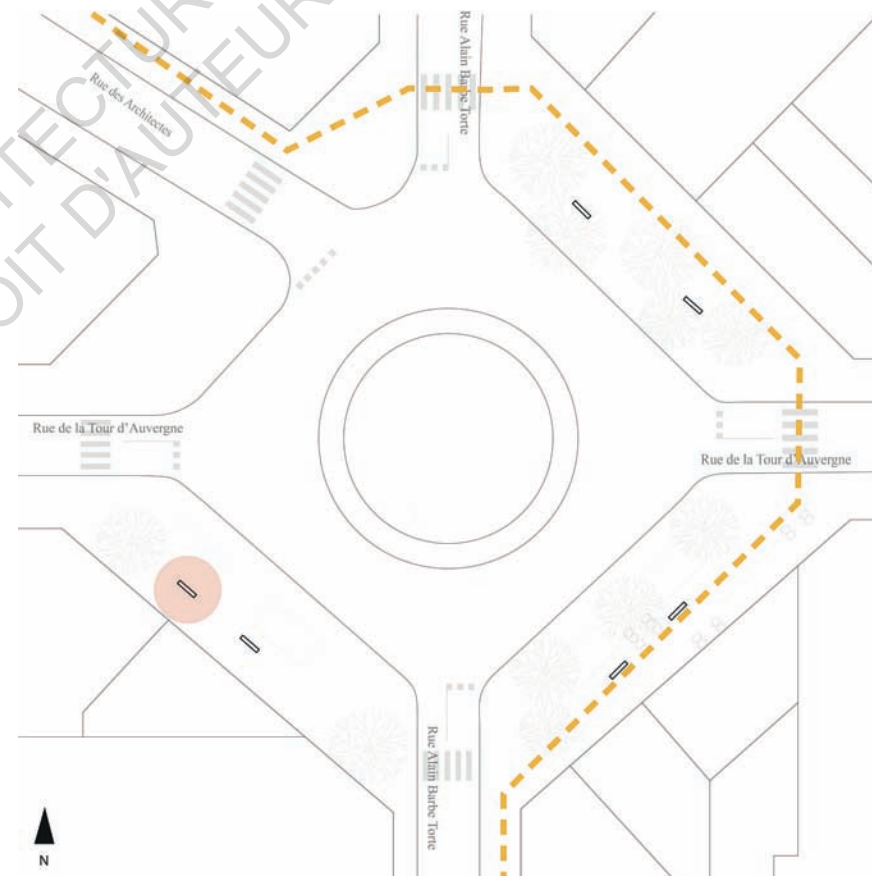
### Présentation du banc en tant qu'objet

- Type : public
- Assise : L : 200 cm x l : 44 cm x h : 45 cm (e : 10 cm)
- Dossier : Ø
- Accoudoir : Ø
- Matériau : bois + piétement acier

### Présentation de l'environnement

Placé au pied de la Résidence étudiante Nemea Montécristo, au Sud-Ouest du rond-point, ce banc s'installe une fois encore sur la Place François II, précisément entre le cheminement piéton et la route dont il est distancé par la présence d'un second terrain de pétanque.

PARTIE 1. B. Sur les pas des bancs de mon quotidien.

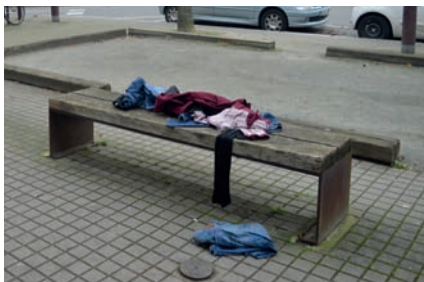


Banc public, une unité où toute une société se joue.

8h05 : RAS.

8h50 : RAS.

9h35 : RAS.



Des vêtements ont été déposés sur ce banc. Ils sont en boule, un vêtement est tombé au sol.

10h35 : RAS.

Il y a toujours les vêtements sur le banc.

11h08 : RAS.

Il y a toujours les vêtements sur le banc.

12h07 : RAS.

Il y a toujours les vêtements sur le banc.

12h50 : RAS.

Il y a toujours les vêtements sur le banc.

13h31 : RAS.

Des passant ont récupéré des vêtements sur le banc car il y en a moins.

14h32 : RAS.



Il y a toujours les vêtements sur le banc.

15h21 : RAS.

Il y a toujours les vêtements sur le banc.

16h07 : RAS.



Quelqu'un a replié les vêtements qu'il restait.

17h40 : RAS.



Les vêtements sont de nouveau dépliés.

PARTIE 1. B. Sur les pas des bancs de mon quotidien.

18h23 : RAS.



Il y a toujours les vêtements sur le banc.

19h08 : RAS.

Il y a toujours les vêtements sur le banc.

19h53 : RAS.

Il y a toujours les vêtements sur le banc.

20h40 : RAS.

Il y a toujours les vêtements sur le banc.

21h44 : RAS.

Il y a toujours les vêtements sur le banc.

Cet exemple nous montre que le banc n'est pas seulement l'objet sur lequel ont lieu des échanges sociaux directs, mais aussi indirects. Il est également l'objet intermédiaire entre deux inconnus. En ce, il devient le support physique de l'échange. En effet, une personne a choisi le banc public, comme objet pour supporter les vêtements qu'elle souhaitait donner à autrui. Cela montre que, dans les représentations, le banc public est un objet pour tous, du même coup, ce qui est déposé dessus, devient pour tous et donc public ; ainsi, chacun vient prendre un vêtement aussi librement qu'il s'assoit sur ce banc.

De plus, au-delà d'un donneur et d'un preneur, la situation autour de la présence des vêtements impliquent d'autres personnes qui interviennent sur cet espace : celui qui passe sans regarder, celui qui voit mais continue sa route, celui qui cherche mais ne trouve pas son bonheur, celui qui replie les vêtements. Ce dernier acteur nous montre qu'il y a bel et bien des règles implicites sur l'espace public, pour maintenir cet espace de vie agréable.

*Banc public, une unité où toute une société se joue.*

## Banc, Arrêt République, direction Hangar à Bananes



Photographie du banc, arrêt République © Agathe Debacker © Agathe Debacker

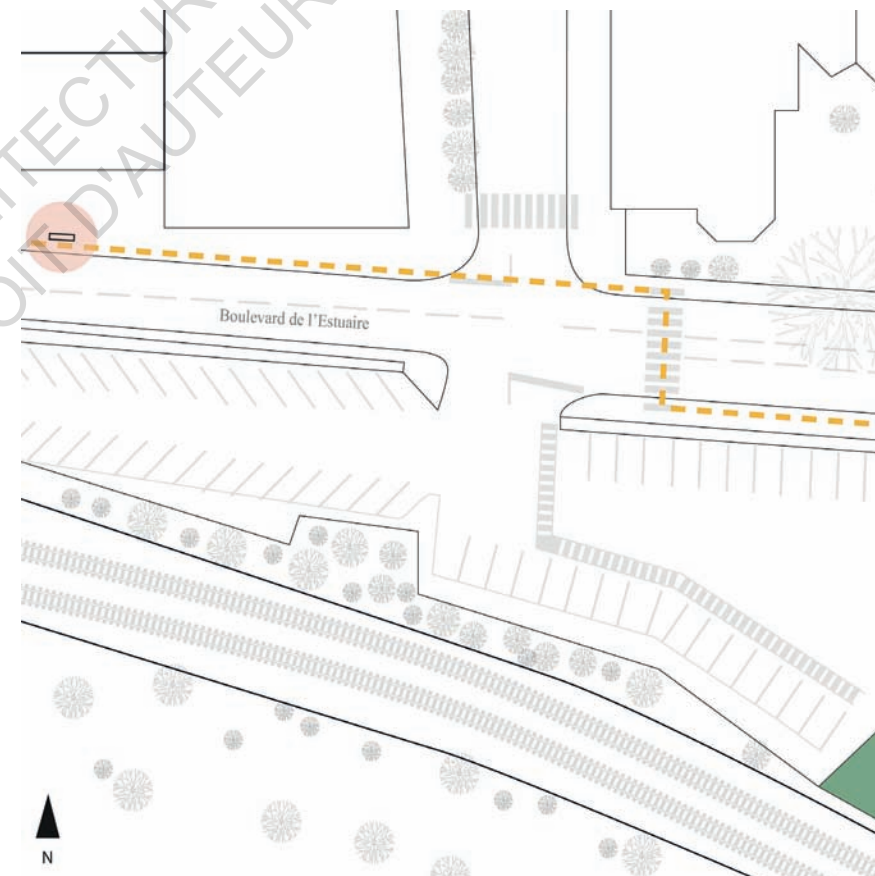
### Présentation du banc en tant qu'objet

- Type : privé
- Assise : L : 140 cm (45 + 95) x l : 32 cm x h : 49 cm (e : 10 cm)
- Dossier : d : 9 cm
- Accoudoir : L : 3 cm x l : 45 cm x h : 3 cm
- Matériau : acier

### Présentation de l'environnement

Placé le long du boulevard de l'Estuaire, dans sa portion comprise entre la Rue Julien Grolleau et la Rue de la Candiserie, ce banc privé correspond à l'arrêt République de la ligne de bus C, direction Hangar à Bananes. Il est installé devant le bâtiment de Loire-Atlantique développement, face au parking du Lidl qui sépare le boulevard, de la ligne de chemin de fer.

PARTIE 1. B. Sur les pas des bancs de mon quotidien.



Banc public, une unité où toute une société se joue.

**8h10 : 3 debout.**

Trois collégiennes attendent le bus debout. Elles discutent du temps qui est froid.

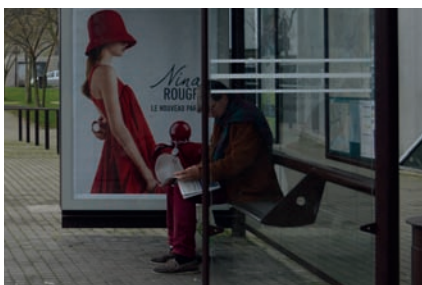
**8h55 : RAS.**

**9h40 : 1 assis.**



Un jeune garçon attend le bus. Il est assis à l'extrémité droite du banc lui permettant de mieux voir arriver le bus. Assis au bord du banc, le sac de sport entre les jambes, le sac de cours dans le dos, il regarde la route.

**10h40 : 1 assis.**



Un homme est installé sur l'extrémité du banc pour y lire son journal. Enfoncé dans le siège, comme il le serait dans son canapé, il est penché vers son journal posé sur ses genoux. À ses pieds se trouve un sac de courses.

**11h13 : 1 assis ; 2 debout.**



Le même homme est toujours assis à lire son journal dans la même position. Un autre homme se trouve au niveau de l'abribus. Il attend le bus debout, son sac de course posé à côté de l'autre homme sur le banc. Une femme attend également le bus debout. En dehors de l'abri, elle passe un appel téléphonique.

**12h12 : RAS.**

L'homme qui était assis a disparu.

**12h55 : 1 assis.**



L'homme est réapparu, il est de nouveau assis sur ce banc. Cette fois-ci, il a son sac entre les jambes et il tient son journal dans ses mains.

**13h36 : 1 assis.**

Le même homme est toujours à la même place, à ceci près qu'il ne lit plus.

PARTIE 1. B. Sur les pas des bancs de mon quotidien.

**14h37 : 1 assis.**

L'homme continue de regarder devant lui.

**15h26 : 1 assis.**

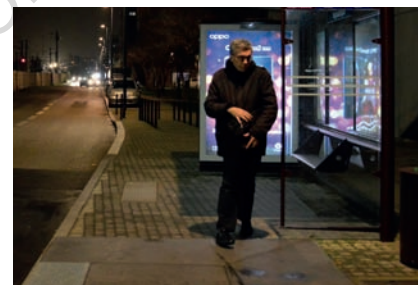
L'homme ne semble pas avoir repris sa lecture.

**16h12 : RAS.**

**17h45 : RAS.**

**18h28 : RAS.**

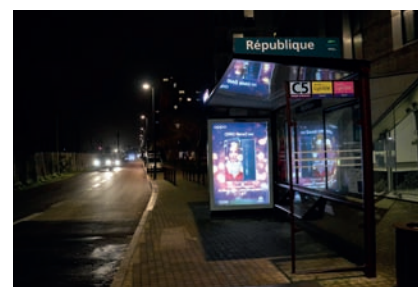
**19h09 : 1 debout.**



Un homme attend le bus, debout, au bord de la route.

**19h58 : RAS.**

**20h45 : RAS.**



**21h49 : RAS.**

Placé le long d'une façade, en face de laquelle il n'y a pas de bâtiments en proximité directe, le banc est exposé au soleil une grande partie de la journée.

De plus la plupart des véhicules venant plutôt de la droite, le banc est en recul par rapport à la circulation.

Comme nous l'avons dit pour les précédents cas de bancs aux arrêts de transports, l'assise est rendue inconfortable par le choix du matériau et sa forme ; malgré cela, on constate que certains usagers y passent volontiers un long moment.

Bien que privé - dépendant de la société de transports collectifs -, ce banc se trouve être utilisé pour autre chose que l'attente du bus, il devient un banc public comme un autre où l'on peut lire son journal tout en profitant du soleil.

### 3. RETOUR SUR EXPERIENCE

Sauf mention particulière, je ne parlerai dans cette partie, que du cas des bancs publics, à distinguer des bancs privés aux arrêts des transports en commun.

#### A. Rapport au contexte spatial et temporel

##### ● Temporalité

Puisqu'il est élément de mobilier extérieur, le banc entretient une forte relation avec la météo. Lors de mon observation, les usagers préféreraient un banc au soleil plutôt qu'à l'ombre ; cela serait différent pendant la saison estivale, mais au mois de décembre, on cherche plutôt à profiter du soleil pour se réchauffer.

La fréquentation n'est pas la même au cours des 24h, on constate une différence jour / nuit : les usagers vont plutôt s'installer sur les bancs en journée.

Le banc public et le banc privé de transports collectifs, se différencient par leur temporalité. Le banc privé est celui qui est le plus fréquemment utilisé, mais il faut préciser que son occupation est limitée car conditionnée par l'arrivée imminente du bus. Le banc public s'impose quant à lui, en tant que mobilier de repos, il permet au passant qui en prend le temps, d'y faire une pause. Plus souvent à la pause-déjeuner du midi, mais également pour la pause-café en matinée ou en milieu d'après-midi, le banc public offre en effet à celui qui s'assoit, un environnement propice à la pause où du moins, un lieu différent de celui où il passe sa journée. Le temps que l'utilisateur passe dans chacun de ces deux espaces est différent, c'est pourquoi on constate que beaucoup sont debout au niveau des bancs d'arrêt, alors qu'autour des bancs publics, les personnes sont en majorité assises.

##### ● Environnement

La cohérence esthétique du mobilier urbain au sein du Quartier de la Création sur l'Île de Nantes, bien qu'offrant une diversité de typologies, permet de donner au quartier une unité et donc une identité.

Au-delà, de permettre la création d'une identité, le banc peut être mis en place par les décideurs comme dispositif pour accompagner la marche. En effet, comme on l'a vu, la Métropole nantaise cherche à faciliter les cheminements piétons, ce qui implique l'installation de bancs ; le mobilier urbain de repos entre alors en résonance avec le réaménagement des espaces publics plaçant le piéton au centre. C'est le cas du projet sur la Rive Nord des berges de la Loire, le long de laquelle, la ville de Nantes s'est appliquée à

offrir une continuité piétonne en direction des Chantiers.

À l'occasion de l'aménagement des espaces publics, le nombre de bancs doit néanmoins, être pensé en conséquence d'une concurrence d'un côté, entre les bancs eux-mêmes et de l'autre, entre le banc et la proximité de terrasses.

#### B. Occupation du banc

##### ● Un banc, des usages

Bien qu'étant globalement similaires en raison de la réglementation et de la norme, les vingt bancs nous ont donné à voir un panel de formes et de matériaux.

De surcroît, chacun de ces bancs, qui par son emplacement, sa matière, sa forme... est unique, semble au départ offrir un usage unique qui va s'avérer multiple. En effet, les observations nous montrent comment l'utilisateur détourne le banc, consciemment ou non, de cet usage induit par ce qu'il est.

Comme nous l'avons dit, dans le cadre des bancs privés d'arrêt de bus, l'inconfort dû à l'assise bombée et son matériau froid devrait limiter l'occupation du banc. Cependant, l'exemple de l'homme qui y lit son journal nous prouve que malgré cet inconfort, certains usagers peuvent s'y installer longuement.

On peut également citer le banc public en bois qu'on retrouve sur l'Île de Nantes, qui malgré la présence d'un dossier (tous n'en n'ont pas...) révélant le sens pour s'asseoir, accueille parfois des usagers placés à 90° par rapport à la position induite. Ce même banc, mobilier de repos, implique qu'il soit utilisé comme siège, or, dans certains cas les usagers s'en servent en tant que siège et table en même temps.

Cependant, la majorité du temps, les usagers sont contraints de se soumettre à ce que propose le banc. D'ailleurs, les matériaux froids comme le métal ou le minéral sont des matériaux utilisés pour les assises de banc, ce qui les rend inconfortables et dissuade les personnes de s'y installer : c'est le cas du banc de bus, auprès duquel beaucoup attendent debout.

##### ● Attitude envers l'autre

Assis sur le banc, qu'il soit privé ou public, l'utilisateur a tendance, lorsqu'il est seul, à s'asseoir sur l'une des extrémités du banc : est-ce pour laisser la possibilité à quelqu'un d'autre de s'asseoir, est-ce pour ne pas se sentir trop au centre... On peut noter que dans

*Banc public, une unité où toute une société se joue.*

le cas des bancs d'abribus, cela pourrait s'expliquer par le fait que celui qui attend le bus, souhaite le voir arriver le plus tôt possible tout en restant assis, il se place donc de manière à gagner en profondeur de son champ visuel. La plupart des usagers semblent donc au même endroit du banc (extrémité droite si on regarde la route en face, comme l'attestent les photographies de l'enquête), quel qu'il soit et quelque soit l'arrêt.

À l'inverse, dès lors que deux personnes ou davantage, s'approchent d'un banc public pour s'y installer, elles ont tendance à prendre place au milieu du banc : est-ce pour empêcher une tiers personne inconnue, de s'asseoir près d'elles ou bien pour affirmer leur présence dans l'espace public...

Parfois, les personnes qui s'installent sur le banc, arrivent à s'approprier l'espace de l'assise, en y déposant leurs affaires, plutôt qu'à leurs pieds. Ce geste impose à celui qui voudrait également s'asseoir, de demander la permission de le faire ou bien d'accepter de rester debout.

*PARTIE 1. B. Sur les pas des bancs de mon quotidien.*

## CONCLUSION B.

Cette étude de cas a permis de mettre en évidence les relations qui existent entre le banc, son environnement, les usagers et les concepteurs. Les différents usages que lui attribuent certains utilisateurs viennent enrichir sa fonction, le banc devient alors plus qu'un objet pour s'asseoir. Il cultive l'imagination et l'appropriation de chaque usager, tentant de répondre à ses propres besoins, face à un objet conçu par un tiers.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

*Banc public, une unité ou toute une société se joue.*



*Banc «public» d'arrêt de bus, rue du Calvaire, à Nantes © Agathe Debacker*

**L**e banc public est un objet multiple. Il peut se catégoriser en fonction de son statut : effectivement mobilier public, ou privé bien qu'installé sur l'espace public. Il peut se retrouver sous différentes formes : avec ou sans dossier, avec ou sans accoudoir, assise multiple ou assise individuelle. Au delà de l'influence du statut et de la forme sur l'usage, c'est aussi l'environnement proche qui joue sur ce qu'il peut s'y passer. La multitude de situations associées à une personne particulière, donne à voir différents usages.

Cet état des lieux de ce qui est observable à Nantes, sur un trajet du quotidien et les bancs qui s'y trouvent, a pu mettre au jour l'existence de nombreuses interactions entre le banc public et, à la fois son environnement, à la fois ses utilisateurs et les usages qu'ils en font, mais également mettre au jour les prémisses d'ambiguïtés. En effet, le banc se place au cœur des cheminements, alors qu'il devrait au regard de la réglementation, être placé en retrait de celui-ci car il propose un arrêt dans le mouvement. De plus, la captation de certaines situations sociales autour de cette objet banc, laisse entrevoir la possibilité d'envisager le banc comme un lieu d'échange direct ou indirect entre inconnus. De surcroît, le banc a un sens équivoque quant à sa forme qui définit un positionnement du corps et son matériau transmettant l'un et l'autre un message d'accueil ou à l'inverse d'aversion.



*Banc public, une unité ou toute une société se joue.*



Rue Paul Nizan, à Nantes, © Agathe Debacker

# T R A N S I T I O N

**S'**arrêter - S'asseoir - Stationner - Prendre le soleil - S'abriter - Manger - Lire - Converser - Attendre - Fumer une cigarette ... sont autant d'actions que supporte le banc public. Dispositif physique, esthétique, social, le banc public est un objet complexe qui fait partie de notre cadre de vie, permettant notre confort au quotidien au sein de l'espace public, qui en tant que lieu de vie et d'animation, semble se porter garant d'un avenir viable et durable pour les villes. C'est pourquoi après avoir concentré notre attention sur les formes et usages du banc public dans l'espace urbain via l'étude de cas, nous allons repartir de manière plus globale en analysant la notion d'espace public et la place accordée au piéton et au banc public dans les politiques et les conceptions d'aménagement de la ville pour cet espace.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

P A R T I E 2.

REPRÉSENTATION ET  
**PLACE DU DUO BANC-  
PIÉTON DANS L'ESPACE**  
PUBLIC DE LA VILLE

*Banc public, une unité où toute une société se joue.*



Rue Saint Laurent, à Montréal, © Agathe Debacker

## P 2. I N T R O D U C T I O N

L'espace public, dans la définition des mots qui le composent, intègre à la fois la notion d'étendue, de volume, avec le mot "espace", donc une dimension physique et une caractéristique d'accessibilité à tous, avec le terme "public", donc une dimension communautaire. Cet espace public ambivalent oscille entre espace urbain - forme spatiale - et interactions - forme sociale -. Il joue alors un double rôle dans nos villes contemporaines, il est le lieu de déplacement en même temps qu'il est un lieu de vie.

Dans l'espace public vient se placer, le mobilier urbain, terme qui apparaît en 1960, regroupant les éléments et dispositifs qui y sont, et qui propose différents services et fonctions aux usagers.

Le banc public fait partie de ces objets urbains placés dans le "vide" de la ville. Il est défini comme un siège allongé, avec ou sans dossier, sur lequel plusieurs personnes peuvent s'asseoir en même temps.

Les historiens ont des difficultés à s'accorder sur l'étymologie du mot "banc", mais on peut noter qu'il est utilisé pour la première fois dans la *Chanson de Roland*, datant de la deuxième moitié du XI<sup>e</sup> siècle, où il désignait alors un siège fixé autour de la chambre. De nos jours, placé dans l'espace public, le banc est un objet urbain de repos.

Il vient accompagner la marche du piéton, acteur central de la vie urbaine par sa relation particulière avec son environnement : l'espace public.

Nous allons étudier dans cette première partie l'histoire du banc pour comprendre ce qu'il est aujourd'hui, dans sa relation à l'usager, au concepteur et à la ville ; puis, nous développerons la place du piéton dans l'espace public d'aujourd'hui défini par ses réseaux, sa circulation ; enfin, nous nous intéresserons à la place du piéton et du banc dans les urbanités qui créent la ville.

Banc public, une unité où toute une société se joue.



Ancienne gravure illustration, couple sur banc (Source : <https://www.istockphoto.com/fr/vectorel/ancienne-gravure-illustration-couple-sur-banc-gm1031463166-276303035>)

PARTIE 2. A. Histoire du banc public dans la ville du XVIIIe au XXe siècle.

## A. HISTOIRE DU BANC PUBLIC DANS LA VILLE DU XVIIIe au XXe siècle

### INTRODUCTION A.

Le banc s'insère dans la ville, en parallèle de la construction de celle-ci. Le banc est donc un objet urbain, il voit son origine et son apogée au cœur des villes. Gérard Laizé nous dit à ce propos : *“Dès lors, le banc public s'est toujours intégré à l'architecture urbaine, de simple appendice dans les murs des bâtiments le long des ruelles jusqu'à l'organisation de l'agora publique.”*<sup>1</sup>, ce qui met en évidence le caractère urbain de l'objet. Nous allons voir tout d'abord les premières formes du banc public ; puis l'utilisation du banc comme dispositif de regard dans les Jardins Pittoresques ; par la suite nous étudierons comment le banc a peu peu pris place dans la ville hygiéniste et enfin ; la place du piéton et du banc dans la ville du XXe siècle régie par la voiture.

<sup>1</sup> Citation de LAIZÉ, Gérard. in Sous la direction de BLAIS, Jean-Paul, LAIZÉ Gérard. *Bancs de service public*. Paris : SEA, Supplément de D'Architectures n°240, 2015, page 24.

*Banc public, une unité où toute une société se joue.*

*PARTIE 2. A. Histoire du banc public dans la ville du XVIII<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècle.*

## 1. RAPIDE HISTORIQUE DU BANC DANS LES VILLES DE L'ANTIQUITE AU XVII<sup>e</sup> S.

A. Antiquité



*Conversation entre philosophes, Italie I<sup>er</sup> siècle avant J.-C., Mosaïque de Pompéi (Source : <https://www.alamyimages.fr/photo-image-platon-s-academy-mosaique-de-pompei-147624699.html>)*

Dès l'Antiquité, on voit apparaître les premières formes de banc. L'exèdre est une structure architecturale de forme semi-circulaire ou rectangulaire, qui constituait l'un des éléments des lieux publics de l'Empire Gréco-Romain (agora, sanctuaires, grandes voies de communication). Munie d'un banc de pierre continu et fixé au mur, c'était un lieu de réunion, pour s'asseoir et converser. Il pouvait être utilisé pour des délibérations ou pour l'enseignement. Sa forme ouverte ou semi-ouverte donnait sur un péristyle à colonnes. Il supportait déjà de nombreux décors que ce soit sur les pieds ou sur les dossiers ; la sculpture étant l'un des arts majeurs de l'époque.

*Banc public, une unité où toute une société se joue.*

## B. Moyen-Âge

Au Moyen-Âge, les bancs deviennent de véritables exercices architecturaux dans certaines institutions, notamment la religion catholique. Dans les abbayes, on retrouve l'exèdre originaire de la Grèce Antique, qui sert également à l'enseignement, cette fois-ci religieux, car ayant peu de manuscrits, les savoirs se transmettent à l'oral. On trouve également le banc sous forme de sculpture dans le soubassement en pierre des déambulatoires dans les cloîtres comme à l'abbaye du Thoronet dès 1160.



Cloître de Strophime, ©PatrickGarcia ( Source : <http://memoiredelivrade.canalblog.com/archives/2018/10/24/36809818.html>)

Le banc trouve également sa place en tant que mobilier domestique autant comme siège collectif d'intérieur, qu'à l'extérieur au XIIIe siècle, où l'on voit apparaître des bancs de pierre sur les deux côtés des portes des maisons, donc directement sur la voie publique, Ernest Boursier-Mougenot<sup>2</sup> les nomme bancs de seuil car ils se situent à la jonction de l'espace privé de l'habitation et de l'espace public de la rue.

Après avoir pris peu à peu place dans les institutions publiques à l'époque gothique, tels que les hôtels de ville, les corporations ou encore les universités, c'est à la fin du Moyen-Âge, au XIV-XVe siècle, que le banc occupe une place majeure dans les nouveaux espaces urbains de la ville en devenant un outil de valorisation des différents espaces publics tels que les loggias, la place centrale de la ville et les rues principales, multiples scènes du théâtre de la ville. De nombreux bancs viennent se fixer aux murailles. Cependant, il faut rappeler qu'à l'époque, les rues sont bruyantes, sombres, étroites, tortueuses, encombrées de chariots de marchand et d'animaux de boucherie ou de basse cour, les riverains y déversent leurs eaux usées, ce qui ne les rend pas facilement praticables pour le piéton.

<sup>2</sup> BOURSIER-MOUGENOT, Ernest. *L'amour du banc*. Arles : Actes Sud, 2002, 396 pages.

PARTIE 2. A. Histoire du banc public dans la ville du XVIIIe au XXe siècle.

## C. Renaissance, Jardins à la française



Vue des Tuileries et du Jardin comme il est à présent, ©Institut national d'histoire de l'art. (Source : <https://bibliotheque-numerique.inha.fr/viewer/11761/?offset=#page=1&viewer=picture&o=share&n=0&q=>)

Après le Moyen-Âge, dans un contexte où la durée de vie augmente, les besoins de confort et de repos se font sentir, ce qui conduit à un allongement des temps de loisir des Français. Ainsi, les bancs vont se multiplier à l'intérieur comme à l'extérieur et le rembourrage pour une assise plus confortable va apparaître. Avec la Renaissance (fin XVe - début XVIIe siècle), c'est l'époque des jardins à la française, issus des jardins à l'italienne, qui voit le jour, avec une importance de la symétrie, de la géométrie et la présence d'un seul point de vue qui dessine une perspective unique d'un jardin très ordonné, où la nature domestiquée représente la puissance de l'Homme. Durant cette période classique, le banc s'affirme comme un élément structurant de la composition du jardin, en concrétisant le point de convergence de toutes les perspectives.

*Banc public, une unité où toute une société se joue.*

## D. Siècle des Lumières, Jardins à l'anglaise

Mais au XVIII<sup>e</sup> siècle va s'introduire en France une liberté de conception des jardins venue d'Angleterre, qui se place en opposition à l'ordonnement classique des jardins à la française qui s'y était développé. Le jardin à l'anglaise dont les bancs sont placés face à de véritables tableaux paysagers qui se succèdent, devient le nouveau modèle de conception, symbole d'une émancipation par rapport à la monarchie absolue.

*PARTIE 2. A. Histoire du banc public dans la ville du XVIII<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècle.*

## 2. JARDINS PITTORESQUES

Pour comprendre, la ville d'aujourd'hui, son espace public, ses bancs, il faut revenir en arrière, à l'époque des jardins pittoresques dans lesquels le banc tenait une place essentielle. En effet, c'est au travers des jardins et parcs que le nouveau visage de la grande ville au XIX<sup>e</sup> siècle puise ses sources pour une transposition du jardin à l'échelle de la rue.

### A. Déambulation

Les jardins pittoresques sont apparus avec le Siècle des Lumières, le XVIII<sup>e</sup>, seconde grande période des Temps Modernes. Il correspond à un mouvement philosophique qui doit son nom à la volonté de sortir des siècles obscurs du Moyen-Âge, passant de l'ignorance à la diffusion du savoir - celui-ci n'étant réservé qu'à une élite, les paysans restant ignorés -. Par ailleurs, cette période voit l'essor de la bourgeoisie par le biais des développements industriels et commerciaux.

C'est dans ce contexte que naissent les jardins pittoresques, dits à l'anglaise, où cette bourgeoisie se pavane dans une "nature" orchestrée par son concepteur permettant à travers la promenade, une succession de tableaux paysagers, visibles depuis un point de vue unique : celui du banc.



*Plan d'Ermenonville, Description des nouveaux jardins de la France et de ses anciens châteaux, 1808, Bibliothèque de l'Institut National d'Histoire de l'Art (Source : <https://i.pinimg.com/originals/ed/7a/de/ed7adefb838347d19112527ca64a609d.jpg>)*

### ● Ligne continue dans le paysage

La notion de “pittoresque” renvoie à quelque chose de l’ordre de l’originalité, de l’irrégularité, les jardins à l’anglaise laissent donc place à la surprise, à la découverte pour le promeneur. Les chemins y sont sinueux, on donne à la végétation un air de nature sauvage, non domestiquée jouant sur la variété des formes, des couleurs, des odeurs, le terrain est vallonné... Cet environnement artificiel joue avec les différents sens humains pour offrir des sensations et des vues constamment renouvelées à celui qui marche. La promenade classique se substitue à une errance poétique dans un décor “naturel” au cœur d’un véritable paysage à échelle humaine. Ce paysage est une entité composée de multiples micro-décor qui existent simultanément mais que le promeneur découvre successivement.

### ● Étapes du parcours sur le banc

Dans les jardins à l’anglaise, la nature est au cœur de la promenade. La végétation permet à la fois d’isoler et de mettre en valeur chaque étape du parcours, en jouant sur le contraste des différentes parties du parc. Il y a alors une ambivalence entre la continuité du trajet, de la ligne de promenade et la discontinuité des décors. Dans ce contexte le banc, objet ponctuel, va à la fois matérialiser l’arrêt, concrétiser le trajet qui nous y a mené et contenir le trajet à venir.



Parc Jean-Jacques Rousseau, à Ermenonville, © Ambroise Tézénas (Source : <https://www.amc-archi.com/photos/la-renaissance-d-un-jardin-du-siecle-des-lumieres-une-exposition-promenade-chez-rousseau-a-ermenonville.2139/parc-jean-jacques-rousseau-a.13>)

## B. Perspectives

“Nous avons ici, une promenade charmante. C’est une grande allée d’arbres touffus qui conduit à un bosquet d’arbres rassemblés sans symétrie et sans ordre. On y trouve le frais et la solitude. On descend par un escalier rustique à une fontaine qui sort d’une roche. Ses eaux reçues dans une coupe coulent de là, et vont former un premier bassin ; elles coulent encore et vont remplir le second ; ensuite reçues dans des canaux, elles se rendent à un troisième bassin au milieu duquel elles s’élèvent en jet. La coupe et ces trois bassins sont placés les uns au-dessous des autres, en pente, sur une assez longue distance. Le dernier est environné de vieux tilleuls. Ils sont maintenant en fleur. Entre chaque tilleul, on a construit des bancs de pierre. C’est là que je suis à cinq heures. Mes yeux errent sur le plus beau paysage du monde. C’est une chaîne de montagnes entrecoupées de jardins et de maisons au bas desquelles serpente un ruisseau qui arrose des prés et qui, grossi des eaux de la fontaine et de quelques autres, va se perdre dans une plaine. Je passe dans cet endroit des heures à lire, à méditer, à contempler la nature et à rêver à mon amie. Oh ! qu’on serait bien trois sur ce banc de pierre!”<sup>3</sup>

### ● Rapport à la peinture, paysage comme tableau

Les jardins à l’anglaise sont également dits pittoresques dans le rapport qu’ils entretiennent avec la peinture. Ils sont d’ailleurs parfois surnommés “jardins paysages” dans ce qu’ils offrent une succession de tableaux bucoliques. Ce rapport est lié à l’intention presque picturale du concepteur, fréquemment peintre, qui aurait volontiers posé son chevalet, là où finalement il installe un banc, pour obliger le visiteur à voir un instant le paysage sous l’œil de l’artiste. En effet, celui-ci crée un véritable tableau en respectant les règles de composition liées à l’équilibre des formes, à la variété des couleurs, à leur accord entre elles et avec les matières, tout en jouant sur les effets de profondeur. Sur ce dernier point, Michael Jakob<sup>4</sup> nous précise que le tableau paysagé en question, observable depuis un point de vue unique - celui du banc -, se dévoile selon les trois plans de l’esthétique de Claude Lorrain, qui se succèdent dans cet ordre : tout d’abord le premier plan - le plus proche de nous -, le plan intermédiaire et enfin l’arrière plan. C’est pourquoi Stanislas Girardin nous explique que “Dans les points de vue intéressants, on trouve toujours les bancs ; c’est une attention du propriétaire d’en avoir placé dans tous les endroits où l’agrément du lieu donne envie de s’arrêter”<sup>5</sup> ; on comprend alors que dans la mesure où un banc est placé le long de la promenade pittoresque, cela signifie que

<sup>3</sup> DIDEROT, Denis. *Lettres à Sophie Volland*. XVIIIème siècle.

<sup>4</sup> JAKOB, Michael. *Poétique du banc*. Paris : Macula, 2014, page 57.

<sup>5</sup> GIRARDIN, Stanislas. *Promenades ou Itinéraire des jardins d’Ermenonville - Auquel on a joint vingt-cinq de leurs principales vues, dessinées & gravées par Mériot fils*. 1788, 128 pages.



nécessairement il y aura quelque chose à voir si l'on prend le temps de s'y installer. Une fois assis confortablement sur le banc, le spectateur a tout le temps d'observer sans efforts, dans les moindres détails le tableau paysager qui s'offre à lui.

En revanche cet excès de l'art dans l'architecture des jardins, fait peu à peu perdre à la végétation son caractère naturel et sauvage pour devenir un décor.

### ● Mise en scène

En tant que tableau, le paysage au coeur des jardins pittoresques, n'est qu'un artifice. Chaque scène est rigoureusement préparée par son concepteur : les différents paysages ne font partie que d'un décor plus grand, les essences de végétation ont été choisies pour un certain effet, la promenade sinueuse n'est qu'un chemin imposé avec une succession de points de vue sélectionnés avec soin, la position des bancs est très justement calculée et les perspectives qu'ils offrent totalement cadrées. Ainsi, Michael Jakob nous dit que, aussitôt que le sujet prend place sur le banc au milieu du jardin pittoresque, "*Le dispositif laisse au visiteur l'illusion de s'extasier, d'imaginer et de rêver librement au milieu d'une scène soigneusement préparée pour lui.*"<sup>6</sup>, car le banc est simplement, pour reprendre les mots de l'auteur "une machine à (faire) voir". En effet, s'il y a un banc, c'est que le concepteur ou le propriétaire l'a souhaité. Tout est orchestré, dirigé, cadré, on ne voit que ce qu'on nous laisse voir.

Cela remet en question la liberté puisqu'un cadre est imposé par un concepteur, dans un lieu donné. Le visiteur a l'impression de se promener en toute liberté, mais tout est calculé pour qu'il ait cette impression, ainsi aucun détail n'est épargné pour que cette simulation soit subtile. Hirschfeld<sup>7</sup> considère ce cadrage imposé plutôt comme quelque chose de divertissant, à partir du moment où l'on réalise l'artificialité de la scène préparée pour nous. Pierre Sansot applique l'idée qu'un paysage puisse être créé par l'existence d'un point de vue cadré par le banc à un contexte plus contemporain, dans le cas de nos villes aujourd'hui : "*Le banc public se doit d'être un belvédère. Pour jouer ce rôle, il n'a pas besoin d'être situé sur une éminence. Quand nous y demeurons quelques instants et pour peu que nous jouissions d'un regard exercé, nous « cadrons » un fragment de la ville. Nous en fixons les éléments majeurs, les lignes de fuite et de confusion. Ce point de vue à partir duquel nous organisons une mise en scène crée un paysage*"<sup>8</sup>.

<sup>6</sup> JAKOB, Michael. *Poétique du banc*. Paris : Macula, 2014, pages 90-91.

<sup>7</sup> HIRSCHFELD, Christian Cay Lorenz. *Théorie de l'art des jardins*. Leipzig : Les héritiers de M. G. Weidmann et Reich, 1779.

<sup>8</sup> SANSOT, Pierre. *Jardins publics*. Paris : Payot et rivages, 2003, page 22.

## 3. HYGIENISME



Boulevard Haussmann, Paris © Jean Stubenzweig (Source : <https://www.flickr.com/photos/jean-stubenzweig/6435738857>)

Après quelques tentatives pour rendre plus praticable la rue au XVIIIe siècle avec le début de l'éclairage, de l'assainissement, de l'élargissement des voies pour une sécurisation des déplacements, c'est véritablement avec l'hygiénisme que la ville va acquérir des valeurs d'hospitalité.

L'Hygiénisme est une conception de la santé née au début du XIXe siècle aux États-Unis, qui vient en rupture avec les pensées habituelles en partant du postulat que tout est régi par les lois naturelles. Ainsi, on applique la formule : supprimer la cause et l'effet disparaîtra. C'est donc sous Napoléon III, durant la deuxième moitié du XIXe siècle, que naît une politique hygiéniste publique en France à l'initiative de Rambuteau, reprise par Haussmann, après les épidémies de choléra de 1832 et 1854, pour accroître la salubrité des villes. On cherche donc à améliorer les conditions de vie pour un progrès dans la mentalité des classes les plus défavorisées.

## A. Organisation de la ville hygiéniste

C'est dans la capitale française, Paris, que sont concrétisés de la manière la plus aboutie, les principes hygiénistes. L'espace public avait connu peu de transformations, en France, traversant les siècles malgré des usages qui évoluent, jusqu'en 1860, où une grande partie de l'habitat médiéval a été détruit pour redessiner les villes, et notamment Paris. Sous l'impulsion de Claude Philibert Barthelot de Rambuteau (1781-1869) Préfet de la Seine de 1833 à 1848 puis de Georges Eugène Haussmann (1809-1891) Préfet de la Seine de 1853 à 1870, au XIXe siècle, la voirie de la capitale est alors restructurée, les trottoirs généralisés et les bancs se multiplient. L'architecture et l'urbanisme hygiéniste prennent la forme d'une aération et d'une végétalisation de l'espace public au cœur d'une hiérarchisation des voies où le piéton est mis au centre. On assiste à une véritable mise en ordre et mise en commodité de la ville, dont le nouveau tracé des voies participe de la facilité de la circulation des personnes et des biens, qui permet le contrôle social.



L'avenue de l'Opéra, à Paris, vers 1900 (Source : <https://www.superprof.fr/ressources/art-loisir/arts-menagers/cours-arts3/terminale-pro-arts3/architecture-urbaine-haussmann.html>)

## B. Promenades des boulevards hygiénistes

Dans cette volonté de rationalisation de l'espace au cœur d'un nouvel urbanisme pensé pour la circulation, le piéton se voit accorder une place centrale du dispositif urbain. C'est d'ailleurs à cette époque que vont se développer de véritables rues et boulevards commerçants : les rez-de-chaussées vont devenir des éléments de l'espace public qui dialoguent avec le passant qui le traverse.

Autant que le banc est indissociable de la promenade dans les jardins à l'anglaise en ce qu'il constitue un reposoir et un paramètre d'organisation de la promenade, il en va de même pour les promenades dans l'espace public au XVIIIe siècle lorsqu'on décide d'appliquer à l'espace de la rue le modèle du jardin et de son banc.

En effet, puisque le piéton se déplace avec son propre corps, du mobilier doit être installé en conséquence pour le plaisir et le confort de celui qui marche. Ainsi, Adolphe Alphand (1817-1891) ingénieur des ponts et chaussées français et Gabriel Davioud (1824-1881) architecte fonctionnaire français, vont utiliser comme fondement de la nouvelle urbanité parisienne, un trio d'éléments structurant l'espace piéton : l'éclairage public, le banc public et la plantation d'alignement. Le banc remplace alors les chaises à louer, offrant à tous ce service de repos de manière gratuite. Paris se voit alors dotée de nombreux bancs dont l'implantation - en alignement des arbres, en bordure de trottoirs - hiérarchise les voies et permet une circulation piétonnière.

Le banc est donc placé le long des boulevards pour leur donner un aspect agréable, récréatif où il est agréable de circuler, en référence au promenade dans les jardins et parcs. Claude-Philibert Barthelot de Rambuteau (1781-1869), préfet-voier de Paris écrit à ce propos dans ses *Mémoires* "pour que la population puisse se promener plus commodément, je fis installer des bancs partout où j'en trouvais la place. [...] Aussi je voyais plus tard des hommes lourdement chargés se reposer un instant, des vieillards se chauffer au soleil entre les genoux, des mères faire un brin de causette en regardant jouer leurs enfants, et le soir, des familles deviser joyeusement réunies, je passais épanoui, content d'eux et de moi..."<sup>9</sup>. Au-delà de l'aspect récréatif se cache une volonté de rationalisation des espaces de circulation. Son implantation découle alors de la position des voies piétonnes, espaces de cheminement et espaces visuels à désencombrer. Ce mobilier urbain est donc placé en recul par rapport à la circulation pour laisser libre l'espace et faciliter le déplacement. On passe du banc au milieu d'un espace de récréation, au banc comme objet utile pour les déplacements et non plus seulement les promenades. Celui qui marche ne déambule plus, ne se promène plus, il se déplace.

Avec la production industrielle en série, le banc parisien prolifère dans toute la ville, chaque banc renvoie sans cesse à un autre, sa forme unique fait de celui-ci un référent visuel de l'identité du paysage parisien. Le banc public passe alors d'accessoire à élément structurant de l'aménagement de la ville contemporaine.

<sup>9</sup> RAMBUTEAU (DE), Claude-Philibert Barthelot. *Mémoires du comte de Rambuteau*. Paris : Calmann-Lévy éditeurs, 1905, 492 pages.

*Banc public, une unité où toute une société se joue.*

### C. Mise en scène

Derrière cette organisation rationnelle de l'espace urbain, les principes d'Hausmann participent à une véritable mise en scène de la rue. Marie de Thézy cite un utopiste anonyme de 1869 pour nous parler de l'aménagement des rues parisiennes de l'an 2000, que l'on peut rapporter au contexte haussmannien *«elles ne seront, en définitive, que « de beaux magasins et de magnifiques salons » ces « rues-galleries », entièrement couvertes, où des chaises, des fauteuils, des canapés dorés, parfaitement rembourrés et recouverts de riches étoffes offriront des sièges commodes aux promeneurs fatigués ; le soir elles resplendiront des milles feux de candélabres dorés et de lustres de cristal ; les plus modestes ouvrières, somptueusement parées dans leur toilette de bal, viendront alors y jouer les grandes dames»*<sup>10</sup>. La rue, à l'image des jardins pittoresques bourgeois, est un théâtre où les corps assis se mettent en scène devant les autres passants spectateurs.

<sup>10</sup> THEZY (DE), Marie. *Paris, La Rue - Le Mobilier Urbain Du Second Empire à Nos Jours*. 1976.

PARTIE 2. A. Histoire du banc public dans la ville du XVIIIe au XXe siècle.

## 4. XX<sup>e</sup> SIECLE : APOGEE DE L'AUTOMOBILE

L'après-guerre est marqué par une amélioration des conditions de vie des pays industrialisés tels que la France. Dans ce contexte, la démocratisation de l'automobile en France au XX<sup>e</sup> siècle va transformer nos villes. Véritable produit de consommation, il devient indispensable alors que les banlieues périphériques pavillonnaires se développent. Bien que s'intégrant dans le tracé des axes principaux de l'époque romaine ou encore des routes commerciales du Moyen-Âge, le trafic automobile va tout de même modifier considérablement la ville. En effet, la voiture va régir l'espace public par l'élargissement des voies, la création de stationnement...



*Le boulevard Sébastopol, à Paris, en 1930. © Flickr/Photo d'archive tirée de «Le chemin de fer métropolitain de Paris» (éd. Les ateliers A B C Paris 1931) (Source : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/paris-ile-de-france/paris/visiter-paris-celui-des-annees-40-ou-celui-d-aujourd-hui-travers-ses-bruits-892455.html>)*

## A. La voiture s'impose dans la rue

Au XXe siècle, les espaces publics concentrent principalement les flux de circulations. Ces supports des réseaux urbains sont alors normalisés pour structurer la ville vers une ville circulaire. La rue est alors régie par des normes techniques et administratives qui définissent ses dimensions, ses réseaux d'infrastructure et son mobilier.

Alors que l'automobile gagne du terrain sur la ville, la place du piéton diminue malgré la généralisation de la voie piétonnière dans toutes les agglomérations de France dans les années 1970-80. En plus des désagréments tels que les nuisances sonores, la pollution et le rythme frénétique, qu'apportent les voitures aux piétons, l'élargissement des voies pour la voiture et la création de stationnement entraînent la diminution de l'espace piétonnier et de ses bancs, rendant la ville inhospitalière à celui qui marche. Refourgué sur un espace résiduel, voire oublié dans les projets d'aménagement urbain - sauf dans les centres historiques aménagés pour le touriste -, le piéton vient à être séparé systématiquement de l'automobile. Les différents modes de déplacements ont alors du mal à cohabiter.

## B. Mobilier urbain au coeur de la rationalisation

C'est à cette même époque, en 1955, que Jean-Claude Decaux (1937-2016) fonde la société JCDecaux, premier groupe industriel mondial spécialisé dans la fabrication et l'installation de mobilier urbain (mot créé par le fondateur de l'entreprise) et dans la publicité urbaine. En 1964, il invente un important meuble urbain qui remet en question le paysage de la rue : l'abribus. Objet, offert à la communauté, il est financé par les publicités qu'il supporte. Entretenu par l'entreprise, sa conception cherche la robustesse et la longévité. Il participe à l'organisation de l'espace public de circulation.

C'est alors que le terme "mobilier urbain" se généralise, regroupant pour la première fois les objets implantés dans l'espace public. Ces objets de la rue se développent avec la révolution des transports publics et les impératifs de salubrité d'après-guerre.

## CONCLUSION A.

Au fil des siècles, la valorisation des espaces publics s'est développée en parallèle d'une progressive émancipation de la société. C'est également une publicisation du banc qui s'opère : au Moyen-Âge le banc fait partie du mobilier intérieur domestique, puis il devient banc de seuil, on le retrouve ensuite dans les jardins privés, puis dans l'espace public détaché des bâtiments.

Bien que n'ayant pas trop évolué d'un point de vue conceptuel <sup>11</sup> - les besoins généraux de l'Homme à travers tous les âges restant constant au fil des siècles -, le banc a trouvé ses variables à travers la diversification de ses fonctions et de ses usages, des changements esthétiques, de son contexte ou de son sujet (ceux qui s'y asseyent). Par sa forme et ses matériaux, il est l'empreinte d'une époque et nous informe alors sur les modes de vie, les progrès techniques et scientifiques de fabrication et une esthétique de cette période à un endroit donné. Objet empreint d'histoire et de mémoire, il est la symbolique de la réalité sociale de son époque.

<sup>11</sup> "Cependant, en dépit des transformations dues aux nécessités sociales, au climat ou à l'évolution du goût, les modèles primitifs du fauteuil et du banc se maintiennent, à travers les siècles, avec une singulière persistance." in DERVIEU, Claude. *Les chaises et les sièges au moyen âge*. Bulletin Monumental, tome 74, 1910, page 208.

*Banc public, une unité où toute une société se joue.*

PARTIE 2. B. « La marche, cellule souche de la mobilité urbaine ».

## B. « LA MARCHÉ, CELLULE SOUCHE DE LA MOBILITÉ URBAINE »

### INTRODUCTION B.

Aujourd'hui, on attribue avant tout des allures d'espace de circulation à l'espace public. Ce lieu de flux, caractérisé par son réseau se voit comme un lieu de côtoiement de différentes fonctions, différents modes de déplacements, à différents niveaux, à différentes échelles surtout différents usagers, cependant il faut rappeler que « *la marche, [est la] cellule souche de la mobilité urbaine* »<sup>12</sup>.

Dans un premier temps nous allons nous interroger sur la place du temps et de la vitesse dans cet espace de circulation où se mélangent différents usagers et véhicules aux temporalités et aux vitesses différentes, voire contradictoires ; puis dans un deuxième temps nous étudierons la nécessité de mener une politique des mobilités remettant au centre la marche à pied, jusqu'alors dépendante des autres modes.

<sup>12</sup> Citation de AMAR, Georges, responsable de la prospective à la RATP.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE LYON  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

## 1. VITESSE VERSUS LENTEUR

### A. *“Si le temps c’est de l’argent, la vitesse c’est le pouvoir”* <sup>13</sup>

#### ● **Omniprésence de la vitesse**

Notre société contemporaine est placée *“sous le régime quasi dictatorial de la vitesse”* <sup>14</sup> comme nous l’indique Paul Virilio, philosophe urbaniste qui a théorisé l’accélération du monde. On veut aller toujours plus vite quelque soit le domaine de l’activité humaine.

Le sociologue allemand Hartmut Rosa nomme deux périodes récentes d’accélération : 1890-1910 et les années 80-90. Jeremy Rifkin de Foundation on Economic Trends, nous indique <sup>15</sup> que chacune de ces périodes, auxquelles on peut ajouter 1830-1850, correspond à une révolution industrielle qui a apporté avec elle une grande période d’accélération. Lors de la première révolution industrielle dans la première moitié du XIXe siècle, l’imprimerie devenant bon marché, la vitesse, le flux et la densité des échanges ont augmenté, il en va de même pour la seconde révolution industrielle au XXe siècle, avec l’invention de l’électricité, du télégraphe et du téléphone. Aujourd’hui, le phénomène de mondialisation qui s’est développé grâce aux nouvelles technologies de l’information et de la communication, via internet notamment, s’est accompagné d’une nouvelle accélération : invention du fast food, du speed reading, des flash mobs, des power-naps...

Du fait de ces nombreuses inventions qui continuent d’accélérer le flux et la densité des échanges, la vitesse est assimilée au profit, au progrès, tandis que la lenteur et l’immobilité sont montrées du doigt comme signe de stagnation voire de régression.

#### ● **Menace de la vitesse**

Cependant, Paul Virilio met en évidence dans ses écrits non pas de manière pessimiste ou négative, mais bien rationnelle, que la vitesse s’accompagne de l’accident, paramètre de la vitesse qui, bien que tragique, a pourtant été accepté par notre société comme conséquence potentielle de la vitesse.

<sup>13</sup> Citation de VIRILIO, Paul. in PAOLI, Stéphane, réa. *Paul Virilio : Penser la vitesse*. ARTE France, La Générale de Production, 2008, 90min.

<sup>14</sup> Citation de VIRILIO, Paul. in PAOLI, Stéphane, réa. *Paul Virilio : Penser la vitesse*. ARTE France, La Générale de Production, 2008, 90min.

<sup>15</sup> PAOLI, Stéphane, réa. *Paul Virilio : Penser la vitesse*. ARTE France, La Générale de Production, 2008, 90min.

*Banc public, une unité où toute une société se joue.*

Finalement, on se rend compte que la vitesse qui dicte les comportements humains, nous a déshumanisés, nous poussant à aller toujours plus vite, malgré les pertes humaines corollaires à ce fantasme. Plus la vitesse augmente, plus les dégâts semblent catastrophiques ; c'est pourquoi le philosophe nous met en garde face à sa prophétie de l'accident intégral.

Il faut tout de même rappeler que cela s'inscrit dans un contexte où l'Homme a délégué le pouvoir à la machine, or, la technologie réagit beaucoup plus vite que le cerveau humain. On est donc face à une désynchronisation du temps humain et du temps technologique qui crée un temps accidentel, qui ne participe ni au passé ni à l'avenir.

## B. Éloge de la lenteur

### • Bien-être

Alors que les rythmes de vie s'accroissent à toutes les échelles de la société, on cherche en parallèle à s'accorder du temps, à prendre le temps, à ralentir le rythme à certains moments. De plus en plus, on voit naître des concepts en opposition et en conséquences des concepts d'accélération des modes de vie tels que le slow food, la journée de la lenteur au Québec, le walking friendly... Tout ceci dans un souci de bien-être, de repos mental et de retour au temps retrouvé.



Le Banc, © Kitty Crowther (Source : [https://www.youtube.com/watch?time\\_continue=1&v=bGYrMwNGQ1k&feature=emb\\_logo](https://www.youtube.com/watch?time_continue=1&v=bGYrMwNGQ1k&feature=emb_logo))

PARTIE 2. B. « La marche, cellule souche de la mobilité urbaine ».

Le banc dans la ville en mouvement, paraît être l'endroit privilégié du repos, du retour au temps humain, comme son corollaire, la marche. Il offre une pause au tumulte de la ville. Le court-métrage *Le Banc*, de Kitty CROWTHER<sup>16</sup>, en est un bon exemple. Ce court-métrage s'ouvre sur le dessin d'un banc à lattes vert - banc classique de l'imaginaire collectif -, apparaît à côté de lui un arbre - couple inséparable : assise et végétation -, puis un homme vient s'asseoir. Celui-ci s'abandonne à ses rêves. Pendant son repos, son imagination va être illustrée autour de lui, les yeux fermés, assis sur un banc, à côté d'un arbre. C'est l'illustration du rêve d'un rêveur.

Plus concrètement, on avait déjà l'idée du banc comme espace calme de recul intérieur dans les jardins pittoresques. À ce propos, Michel JAKOB nous dit que *“Tout en permettant un écart par rapport à la perspective habituelle, celle de la personne debout, le point de vue associé au banc est statique et prédéfini. Regarder devant soi en étant assis dévoile un aspect différent et nouveau du paysage respectif. Ajoutons à cela un autre élément significatif : le temps. Le banc permet et indique le repos, donc une durée spécifique à chaque visiteur. Il pourra regarder en face, fixer l'ensemble, se perdre dans la contemplation d'un détail, revenir en arrière à l'image globale, il pourra tourner la tête, s'oublier et fermer les yeux, se rendre « ailleurs », il pourra bouger légèrement et découvrir une toute autre perspective, refermer les yeux, comparer, méditer, se remémorer des impressions...”*<sup>17</sup>. Ce que veut nous dire l'auteur c'est que cette étape du banc dans la promenade permet une pause physique et psychique permettant des allers-retours de pensées entre ce qu'on a devant nous et ce qu'on a en nous. Une fois assis sur le banc, on laisse à notre pensée la liberté d'alterner entre concentration et divagation. De plus, l'auteur met en parallèle le temps passé sur le banc et le temps de la pensée qui se dilate. Pour obliger, celui qui s'assied à se reposer mentalement, le concepteur de jardins à l'anglaise place parfois des bancs qui ne permettent pas de fixer quelque chose, ceux-ci ne sont d'ailleurs parfois même pas des bancs mais des éléments naturels comme des rochers.

### • Réflexion

Alors que Ernest Boursier-Mougenot nous indique que *“le banc, défini comme « siège étroit et allongé, avec ou sans dossier, où peuvent s'asseoir, les uns près [après] des autres, plusieurs personnes », constitue, surtout lorsqu'il est placé au grand air, un support pour le corps où le repos des membres favorise l'activité de l'esprit.”*<sup>18</sup>, on comprend alors que par sa fonction de reposoir, le banc permette une certaine réflexion sur soi et sur son environnement. *“L'assis, du fait d'une présence prolongée dans un lieu et à la différence du marcheur qui traverse une succession de situations, a une conscience plus aiguë d'un*

<sup>16</sup> CROWTHER, Kitty, SALAMONE, Bruno. *Le Banc*. 2010, 4 min 40 sec.

<sup>17</sup> JAKOB, Michael. *Poétique du banc*. Paris : Macula, 2014, page 74.

<sup>18</sup> BOURSIER-MOUGENOT, Ernest. *L'amour du banc*. Arles : Actes Sud, 2002, page 222.

Banc public, une unité où toute une société se joue.

territoire à soi à construire et à protéger.”<sup>19</sup>

S’asseoir, c’est penser, avoir ou prendre le temps de penser. Lorsque l’on se déplace dans la ville, on suit le mouvement, on avance sans réfléchir, dans une direction donnée (et non pas choisie). La rapidité nous prive du temps de réflexion et d’analyse nécessaire à faire la part du vrai et du faux car, alors que l’information sur internet peut être diffusée en quelques secondes, la culture et la vraie communication nécessitent ce temps humain, cette durée pour pouvoir créer du lien social. Peut-être les politiques suppriment-elles les bancs pour nous empêcher de nous arrêter dans ce mouvement machinal dont les ficelles sont tirées par les politiques, alors que le banc offre la liberté de penser, puisqu’il permet une pause, un arrêt et finalement un recul physique mais également psychique, qui au-delà de nous permettre de penser, nous permet de ne pas oublier<sup>20</sup>.



Parc Jean-Jacques Rousseau, à Ermenonville, par René de Girardin, 1765-76, © Gallia Bnf (Source : <https://www.pinterest.fr/pin/507499451739438688/?lp=true>)

<sup>19</sup> JOLÉ, Michèle. “Quand la ville invite à s’asseoir - Le banc public parisien et la tentation de la dépose”. *L'accueil dans la ville*. Paris : PUCA (Plan Urbanisme, Construction, Architecture), Les Annales de la Recherche Urbaine (2002, déc.) n°94, 2002, page 108.

<sup>20</sup> “il y a un lien secret entre la lenteur et la mémoire, entre la vitesse et l’oubli” in KUNDERA, Milan. *La lenteur*. Gallimard, 1997, 196 pages.

PARTIE 2. B. « La marche, cellule souche de la mobilité urbaine ».

## C. Les temps sociaux de la ville

Monique Haicault dans son article intitulé “*Temps sociaux et temporalités urbaines dans la politique de la ville*”<sup>21</sup> met en évidence l’existence de deux types de temps social: le temps horloge et le temps social humain. Le premier, né au XVIII<sup>e</sup> siècle avec la révolution industrielle, est un temps quantitatif (heures, minutes, secondes), linéaire (une heure fera toujours 60 minutes), et successif (non superposable). Le second type de temporalité est un temps personnel, propre à chacun qui lui est flexible et variable selon les rythmes, les fréquences, les flux, les durées, les périodes, de ses activités personnelles, familiales ou professionnelles. Ces deux temps sociaux font partie intégrante de la ville et de ses usages, ils doivent donc être pris en compte dans la conception et l’aménagement des espaces publics. La marche est dans ce sens un moyen de déplacement qui “*Au paradigme de la vitesse, dominant notre culture depuis un siècle et demi, [elle] oppose une représentation de la « ville à mille temps » ou des rythmes divers se combinent*”<sup>22</sup>. En effet, chacun a sa propre pratique de la marche qui dépend de ses rythmes sociaux, ainsi une multitude de personnes se côtoient, avec des temporalités différentes, au sein d’un même espace ; car “*marcher, ce n’est pas seulement accéder à quelque chose, une destination, un autre mode de transport. C’est aussi une expérience multisensorielle et un espace-temps.*”<sup>23</sup>.

Il faut pourtant rappeler que, bien que la marche puisse faire parfois gagner du temps pour des raisons de congestion et de stationnement, elle est un moyen de déplacement lent. Cela n’a rien d’étonnant que la plupart des utilisateurs de la marche soient des inactifs<sup>24</sup> au sens professionnel du terme, sans contrainte horaire liée à leur travail ; ils peuvent davantage s’accorder le temps de la marche. Ce moyen de déplacement nous réapprend à prendre le temps alors que la vitesse nous entoure et nous conditionne. La marche nous apporte alors un rapport différent au temps et à l’espace que nous fréquentons. C’était particulièrement le cas dans les jardins pittoresques où la marche était une promenade qui intégrait une notion de plaisir, de lenteur, de déambulation agréable, détente. On prenait le temps de marcher mais également de se reposer sur les bancs qui se proposaient à nous. Dans ce contexte, le banc au milieu de la marche, propose une interruption du temps social de l’individu, même si le temps horloge lui file.

<sup>21</sup> HAICAULT, Monique. *Temps sociaux et temporalités urbaines dans la politique de la ville*. Revue Interventions économiques, 1 juin 2003.

<sup>22</sup> Sous la direction de TERRIN, Jean-Jacques. *Le piéton dans la ville - L’espace public partagé (Walking in the city sharing public space)*. Marseille : Parenthèse, Collection : La ville en train de se faire, 2011, 279 pages.

<sup>23</sup> Citation de MICHAUD, Véronique. in Sous la direction de TERRIN, Jean-Jacques. *Le piéton dans la ville - L’espace public partagé (Walking in the city sharing public space)*. Marseille : Parenthèse, Collection : La ville en train de se faire, 2011, page 253.

<sup>24</sup> Coordonné par GRANIÉ, Marie-Axelle, AUBERLET, Jean-Michel. *Le piéton : nouvelles connaissances, nouvelles pratiques et besoins de recherche : 2ème colloque francophone de la plate-forme intégratrice COPIE novembre 2009, Lyon*. Bron : INRETS, 2010, 330 pages.



## 2. DE LA NECESSITE D'UNE POLITIQUE DE MOBILITE

### A. Corps à corps, la voiture et les modes motorisés face au piéton

Avant la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, il n'y avait pas de trottoirs pour faciliter la déambulation des piétons. De surcroît, les montoirs (bornes) qui étaient en place, ont été supprimés en 1564 à Paris car ils gênaient la circulation (des charrettes). Le piéton se retrouve donc à longer les murs pour éviter les charrettes. Lorsqu'un véritable espace dédié au piéton a été créé sous la forme de trottoirs au XIX<sup>e</sup> siècle avec les transformations haussmanniennes, il est conçu et dimensionné en conséquence de l'espace dédié à l'automobile. En plus d'avoir un espace résiduel découlant de l'emprise de la voiture, le piéton se voit même envahir par les véhicules qui tendent à s'imposer dans toute la ville. Pour illustrer ce propos, l'ancien maire de Bogota indique que *“Toutes les voitures garées sur les trottoirs de Barranquilla sont le symbole d'un manque de démocratie. Le propriétaire de la voiture est supérieur à celui qui marche, c'est un manque de démocratie.”*<sup>25</sup>. Ainsi, le trottoir, invention d'à peine deux siècles est déjà en train de s'affaiblir, les transports motorisés encombrant toujours plus l'espace public.

De plus, la présence de la voiture qui limite déjà la largeur des trottoirs pour le piéton, crée également un parcours souvent dangereux long et fatigant au milieu de rues polluées. Par ailleurs, l'automobile occupe en France une place particulière dans l'économie du pays et en même temps, elle joue un rôle symbolique d'émancipation avec la possibilité d'avoir sa maison individuelle et son jardin dans les banlieues des grandes villes...

Même dans les règles qui régissent l'espace public, c'est la voiture qui domine : on parle du code de la route et non du code de la rue.

Dans un souci de rationalisation à l'heure du capitalisme industriel, la ville fonctionnelle a accordé au piéton les espaces résiduels. Le Corbusier rédige en 1941 la *Charte d'Athènes*<sup>26</sup> dans laquelle il pose le principe de zonage. Quatre fonctions, trois zones, les espaces de vie, de travail et de loisir sont reliés par des infrastructures. Ce texte ne fait pas mention de la notion d'espace public ou de piéton *“Toute idée relevant de la complexité du tissu urbain, de la valeur symbolique du cadre bâti et des espaces publics, et de la référence au piéton et à la marche à pied ont ainsi été effacés*

<sup>25</sup> Entretien avec l'ancien Maire de Bogota in *Urbanisme*, n°370, mai-juin 2010.

<sup>26</sup> CORBUSIER (LE). *Chartes d'Athènes*. IV<sup>e</sup> Congrès International d'Architecture Moderne, 1933.

*de nos représentations de la ville”*<sup>27</sup>.

Le professeur Sir Colin D. Buchanan, ingénieur spécialiste des réseaux sur les déplacements et les transports et l'impératif d'une rapide adaptation de la ville à la circulation automobile, soumet en 1963 un rapport<sup>28</sup> à l'âge d'or de la voiture. Il y convainc tout aménageur ou politique de repenser la ville par le prisme de la voiture, faisant l'éloge d'une ville faite de réseaux et d'infrastructures. Ce second texte délaisse également l'espace public et son piéton.

Ces différents textes, auxquels on peut ajouter l'essai du philosophe Jürgen Habermas *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise* publié en 1963<sup>29</sup> sur l'évolution des espaces publics dans les villes européennes, ont occulté et par conséquent affaibli la figure du piéton dans l'espace public.

Finalement, on a toujours envisagé le piéton comme adaptable au flux de la ville, sûrement à cause de la petite place spatiale qu'il occupe, sa faible vitesse et le fait qu'il soit indépendant d'un objet quel qu'il soit. Élément flexible du réseau de déplacement, capable de s'adapter au milieu des autres moyens de transports, le piéton s'efface face à la suprématie des réseaux et se voit accordé jusqu'alors un espace seulement résiduel. *“Or, en France, on a construit pendant 30 ans des infrastructures, des ponts, des voies. Il faut à présent gérer des espaces publics complexes, répondre à des modes de vie nouveaux, connecter des transports en commun, trouver de la place pour les piétons, apprendre leurs usages.”*<sup>30</sup> ; car, dans un contexte d'urgence climatique, de congestion des villes, de difficulté de stationnement, d'augmentation du prix du carburant en même temps qu'une baisse du pouvoir d'achat, il faudrait revoir nos stratégies de mobilité. Pour cela, il faut envisager la marche comme un mode de déplacement, et lui porter l'attention qu'il convient pour un rééquilibrage de l'espace entre les différents modes de déplacements puisque l'usager de l'espace public est tour à tour piéton, cycliste, utilisateur des transports en commun, automobiliste... Il faut donc réintroduire le piéton dans nos représentations de la ville et dans l'espace de celle-ci, par la réintroduction de la marche à pied dans l'espace urbain. *“La voiture a façonné la ville pendant un siècle, maintenant, ce sera l'inverse”*<sup>31</sup>.

<sup>27</sup> Citation de GHORRA-GOBIN, Cynthia. in Coordonné par GRANIÉ, Marie-Axelle, AUBERLET, Jean-Michel. *Le piéton : nouvelles connaissances, nouvelles pratiques et besoins de recherche : 2<sup>e</sup>ème colloque francophone de la plate-forme intégratrice COPIE novembre 2009, Lyon*. Bron : Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité, 2010, page 87.

<sup>28</sup> BUCHANAN, Colin D. . *Rapport Buchanan*. Pour le Ministre des transports britanniques Ernest Marples, 1963.

<sup>29</sup> HABERMAS, JÜRGEN. *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*. Paris, Payot, rééd. 1988.

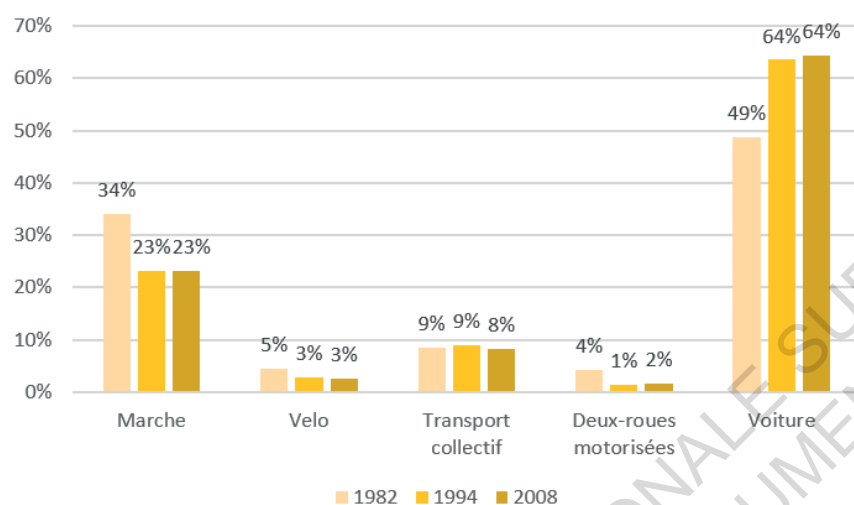
<sup>30</sup> Citation de CHARBONNEAU, Jean-Pierre Charbonneau. in Sous la direction de TERRIN, Jean-Jacques. *Le piéton dans la ville - L'espace public partagé (Walking in the city sharing public space)*. Marseille : Parenthèse, Collection : La ville en train de se faire, 2011, page 205.

<sup>31</sup> Citation du directeur de General Motors Megacities on the move, le 2 décembre 2010 sur le site [www.forumforthefuture.org](http://www.forumforthefuture.org).

## B. La mobilité à pied, en quelques chiffres

Le Service de l'Observation et des Statistiques (SOeS) du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire effectue des enquêtes auprès des ménages français concernant leurs moyens de transports. La dernière en date est l'Enquête Nationale Transports et Déplacements (ENTD) 2007-2008. Cette étude est renouvelée tous les 10-14 ans. Elle permet de collecter des informations sur les déplacements des ménages résidant en France et sur leurs usages des transports tant collectifs que individuels. Les données rassemblées concernent tout type de déplacement, quelque soit le motif, la longueur, la durée, le mode de transport, la période de l'année ou le moment de la journée. Pour l'ENTD 2007-2008, environ 20 000 ménages soit 45 000 individus ont été interrogés.

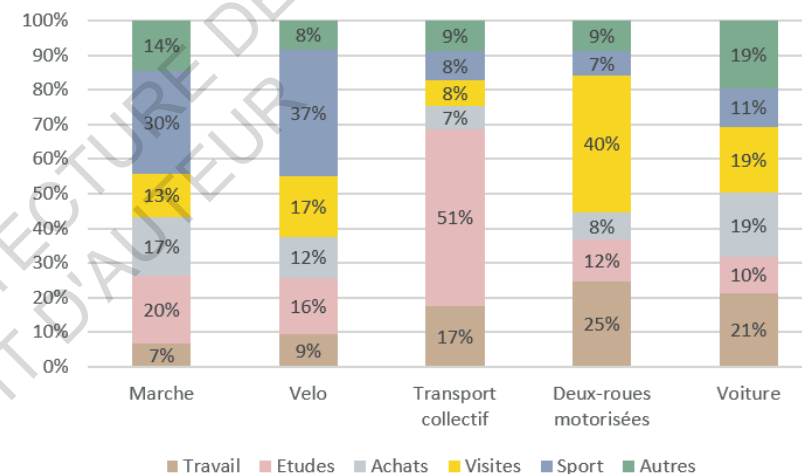
### ● Pratique de la marche à pied



Evolution des parts modales des déplacements de semaine. (Source : enquêtes nationales transports 1981-1982, transports et communications 1993-1994 et transports déplacements 2007-2008).

Dans ce tableau on peut voir que la part modale de la marche dans les déplacements de semaine qui avait baissé de 10,9 points de pourcentage en 1982 et 1994, s'est stabilisée depuis à environ 23%. Pour ce qui est des transports collectifs, la part modale s'est maintenue à en moyenne 8,6% des déplacements de semaine. Tandis que pour la voiture, la part modale a pris presque 15 points de pourcentage entre 1982 et 1994, pour continuer d'augmenter jusqu'en 2008 de façon plus modérée, passant de 63,5% à 64,3%.

### ● La marche pour des motifs spécifiques



Part des différents modes dans les déplacements de semaine, suivant le motif, en 2008. (Source : enquête nationale transports déplacements 2007-2008).

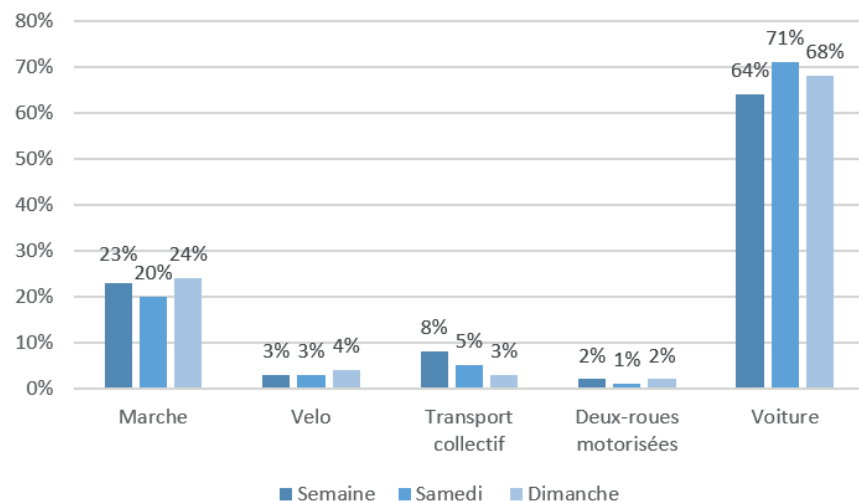
La marche présente des spécialités d'usage en matière de motif. Presque la moitié des français utilise la marche comme motif de sport ; cela comprend les promenades sans destination précise, les déplacements pour aller sur un lieu de promenade ou pour faire du sport à proprement dit. La marche est également utilisée à environ un tiers chacun pour les achats (27,4% des déplacements pour ce motif sont effectués à pied) et pour les études (32,1% des déplacements pour ce motif sont effectués à pied). Cependant, cette portion de la marche pour les études a fortement diminué depuis 1982 où plus de la moitié se déplace à pied. La marche a pour ce motif été remplacée par la voiture qui a connu une différence similaire mais en terme d'augmentation ( passe d'environ 15% à 37%). La marche est délaissée pour la voiture lorsqu'il s'agit des trajets concernant le travail. Pour les courses, la voiture est encore en majorité utilisée ( 65,8%) alors que dans 66% des cas les automobilistes repartent sans rien ou avec des achats qui tiendraient dans les poches ou un panier.

### ● La durée des déplacements à pied

D'une part, 65% des déplacements en semaine durent moins de 15 minutes, tout moyen de déplacements confondus. Parmi ces courts trajets, la marche trouve sa pertinence, ainsi 79% de ces trajets sont effectués à pied.

D'autre part, 85% des trajets réalisés à pied font moins de 900 mètres, si l'on considère les vitesses moyennes de déplacements stables dans le temps.

### ● Un usage différent de la marche le weekend



Répartition modale des déplacements en semaine et le weekend. (Source : enquête nationale transports et déplacements 2007-2008)

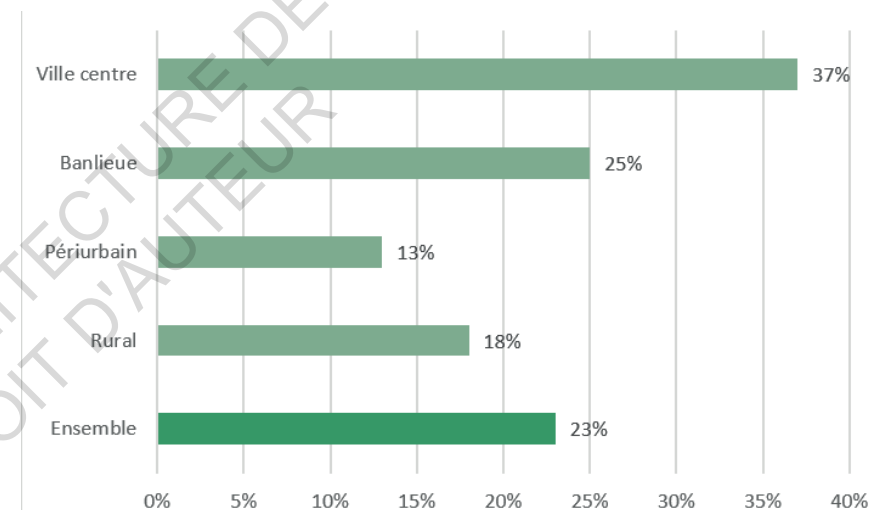
La marche est moins utilisée le samedi que la semaine avec une part modale de 19,5% le samedi, contre 23% en semaine. Cela peut s'expliquer par le fait que le samedi est souvent le jour où l'on effectue ses achats et comme on l'a vu précédemment, c'est la voiture qui est le plus utilisée pour ce type de motif. De plus, la part importante d'étudiants se déplaçant à pied en semaine, diminue fortement le samedi puisqu'il n'y a pas école. A l'inverse, le dimanche, la part modale de la marche est de 24,2% des déplacements. Cette légère hausse trouve sa source dans le fait que les activités sportives s'effectuent plutôt le week-end qu'en semaine. Cependant, le dimanche c'est aussi le jour des visites et 68,1% d'entre elles s'effectuent en voiture, c'est pourquoi la part modale de la marche n'augmente pas de manière considérable le dimanche.

### ● La démographie de la marche

Alors que 58% des déplacements à pied étaient effectués par des femmes en 1994, en 2008 cette part est de 61%. Cette légère augmentation témoigne d'une féminisation de la marche.

Les utilisateurs privilégiés de la marche, semblent selon cette étude être les retraités, étudiants et autres inactifs (chômeurs, personnes au foyer...). Cependant, on observe une baisse de la part modale chez les retraités.

### ● La géographie de la marche



Part de la marche dans les déplacements de semaine selon la zone de résidence. (Source : enquête nationale transports déplacements 2007-2008)

37% des déplacements en semaine pour les personnes résidant en centre-ville, sont effectués à pied. Cela s'explique par les problèmes liés au stationnement ou à la congestion propres à la voiture et aux transports en commun. De plus, avec les commerces de proximité, etc., on peut souvent avoir tout à portée de main lorsqu'on habite en centre-ville. À l'inverse, les personnes habitant en zone rurale et en zone périurbaine, utilisent moins la marche que la moyenne pour leurs déplacements (18% de part modale de la marche dans les déplacements de semaine pour les résidents en zone rurale et 13% pour le périurbain), puisque les distances entre maison et travail, maison et courses, maisons et loisir, etc. sont souvent plus longues. La part modale déjà faible de la marche en zone rurale, continue de diminuer.

Par ailleurs seules une forte pluie ou une température inférieure à 0°C jouent sur la part modale de la marche, diminuant légèrement l'usage de celle-ci.

## C. Ville marchable : le piéton au coeur des villes, pour une ville durable

### ● Santé de la planète et de ses habitants

La mobilité est un droit que les sociétés urbaines et démocratiques d'aujourd'hui doivent garantir par la multiplication des réseaux et le développement des structures multimodales. Cependant, celle-ci doit être réfléchie pour limiter les externalités négatives tant en matière d'écologie que de ressenti pour les usagers (fatigue, perte de temps...). C'est dans cette démarche que les pays européens vont vers des villes plus compactes, freinant ainsi l'extension des aires urbaines et donc l'étalement urbain. Leur ambition est également de limiter les transports motorisés afin réduire la pollution et la consommation d'énergie de ces véhicules. Aménageurs, paysagistes, urbanistes et politiques tentent de répondre à cet objectif de ville durable, ville vivable (livable city) et désirable. Incarnant des valeurs liées à la qualité de vie, la marche apparaît alors dans de nombreuses villes comme le fer de lance du développement d'une ville vivable. En effet, Cynthia Ghorra-Gobin nous dit à ce propos que *“le binôme piéton/espaces publics participe de l'inscription du devenir de l'urbain dans une perspective de développement durable”*<sup>32</sup>. C'est pourquoi les villes se lancent dans des politiques d'encouragement aux mobilités douces, car *“Le transport actif, lorsqu'il s'exerce dans des conditions optimales, procure tant de bienfaits, aussi bien à l'individu qu'à la collectivité, qu'il apparaît maintenant insensé de ne pas chercher à le faciliter : un milieu plus sécuritaire, un environnement plus sain, une plus grande autonomie, une meilleure santé et tout ça, à faible coût !”*<sup>33</sup>.

### ● Marchabilité

Pour rappel, Georges Amar responsable de la prospective à la RATP parle de la marche comme *“cellule souche de la mobilité urbaine”* ; en effet, en tant que moyen de déplacement originel, la marche est au coeur de notre vie et même partie intégrante des autres modes de déplacements : on va marcher de chez soi à l'arrêt de bus le plus proche, une fois descendu de sa voiture on marche pour rejoindre sa destination... Elle est le liant d'une mobilité à une autre, le moyen de connexion entre deux modes, deux lieux, deux activités...

<sup>32</sup> Citation de GHORRA-GOBIN, Cynthia. in Sous la direction de GHORRA-GOBIN, Cynthia. *Réinventer le sens de la ville : les espaces publics à l'heure globale*. Paris, L'Harmattan, 2006, 266 pages.

<sup>33</sup> Citation de DEMERS, Marie. in Coordonné par GRANIÉ, Marie-Axelle, AUBERLET, Jean-Michel. *Le piéton : nouvelles connaissances, nouvelles pratiques et besoins de recherche : 2ème colloque francophone de la plate-forme intégratrice COPIE novembre 2009, Lyon*. Bron : Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité, 2010, pages 7-8.

De surcroît, depuis les années 1980, l'agence danoise Gehl Architectes a pris différentes mesures dans la ville de Copenhague sur l'emprise du piéton. Elle a souhaité mettre des chiffres, des quantités, sur les usagers de l'espace public et l'usage de la marche, pour souligner son importance. Ces architectes ont alors compté et cartographié les flux de marcheurs et l'évolution de ce qu'ils appellent les *“activités stationnaires”*, pour finalement se demander *“Qui sont les principaux utilisateurs de l'espace ? Si ce sont les gens, alors ils devraient en avoir davantage.”*<sup>34</sup>.

Cependant, depuis la naissance de nouveaux modes de déplacements, les modèles d'aménagement obnubilés par leur fonction de déplacement et par la recherche de vitesse, avaient relégué le piéton et les espaces publics au statut d'espaces résiduels dans le projet urbain, laissant pour compte la marche, pour transporter plus vite, plus loin, plus de choses et de personnes. *“Parler de la marche en ville, c'est situer celle-ci au coeur de la ville contemporaine, et la positionner entre deux fantasmes contradictoires qui ont structuré depuis longtemps tous les systèmes de déplacement urbain, le culte de la vitesse et l'éloge de la lenteur.”*<sup>35</sup>, il est donc difficile d'aborder la marche dans un contexte où selon Paul Virilio *“Si le temps c'est de l'argent, la vitesse c'est le pouvoir”*. Heureusement, aujourd'hui les villes prennent conscience que la marche constitue un vecteur du renouvellement des politiques publiques d'aménagement urbain et des mobilités. Ainsi, les villes européennes intègrent le piéton au coeur des réflexions à toutes les échelles, même celle de la métropole, pour un rééquilibrage de l'espace public. Londres avait par exemple l'ambition en 2011 de devenir *“the most walking friendly city by 2015”*. L'idée est donc de rendre la ville au piéton car tout citoyen est d'abord piéton, et il faut continuer de l'encourager en donnant une existence non pas résiduelle mais réelle à ces espaces.

Pour s'atteler au rééquilibrage des modes de déplacements, il faut établir des règles. En France, un Code de la Rue, en élaboration depuis 2006 voit le jour deux années plus tard, dans le cadre du programme *“Voirie pour Tous”*. Piloté par la Délégation à la Sécurité et à la Circulation Routières (DSCR), avec l'appui du Centre d'Etudes sur les Réseaux, les transports, l'Urbanisme et les constructions publiques (CERTU), il définit des règles de circulation respectueuse de tous les usagers, à commencer par les piétons et les cyclistes pour construire une culture commune de l'aménagement et de la gestion de la voirie et des espaces publics.

Plus concrètement, pour inciter voire obliger les usagers d'un supermarché d'un quartier Ouest de la ville de Sydney à privilégier la marche plutôt que la voiture pour faire leurs courses, le supermarché a interdit les caddies afin d'encourager les achats de proximité. Cet

<sup>34</sup> Citation de GEMZOE, Lars, dans un entretien avec FRANQUEVILLE (DE), Caroline, réalisé le 30 juin 2009. in Sous la direction de TERRIN, Jean-Jacques. *Le piéton dans la ville - L'espace public partagé (Walking in the city sharing public space)*. Marseille : Parenthèse, Collection : La ville en train de se faire, 2011, page 232.

<sup>35</sup> Citation de TERRIN, Jean-Jacques. in Sous la direction de TERRIN, Jean-Jacques. *Le piéton dans la ville - L'espace public partagé (Walking in the city sharing public space)*. Marseille : Parenthèse, Collection : La ville en train de se faire, 2011, page 10.

*Banc public, une unité où toute une société se joue.*

exemple illustre l'interpénétration qui existe entre moyens de déplacements et activités du quotidien, "Cette imprégnation des pratiques entre modes de déplacements et activités du quotidien donne la mesure de la dépendance à la voiture, souligne la mise en parenthèse de la marche dans des activités élémentaires du quotidien mais témoigne aussi de la volonté de renverser ce confinement de la marche."<sup>36</sup>

Le succès des nouveaux espaces piétons tels que le Red Carpet d'Amsterdam, les berges de la Seine à Paris, les bords de Loire à Nantes, etc. témoignent de l'imaginaire en construction de la ville marchable.

En définitive, il faut repenser les politiques d'aménagement au profit de la marche à pied dans ce lieu de réseaux qu'est l'espace public, où se côtoient et se frottent différents usagers, pour faire de nos villes des lieux vivables pour l'environnement et pour les citoyens.

Trop souvent, les bancs, comme les arbres, ont été installés de manière systématique sans forcément d'intérêt ou de cohérence. Puisque l'on re-questionne la place du piéton dans les grandes villes d'aujourd'hui, espace de flux, l'accessoire de la marche - le banc public - doit être retravaillé. En tant que mode actif, la marche suppose une certaine fatigue du corps humain, qui peut nécessiter une pause. Le banc, assise qui pourrait être synonyme d'immobilisme, est en fait la condition de la mobilité, on bouge en sachant qu'on pourra faire une pause. L'aménageur doit donc en parallèle de penser les cheminements, prévoir les points de pause qui y sont associés, car le banc constitue une condition de la ville marchable.

<sup>36</sup> Citation de FRANCQUEVILLE (DE), Caroline, MARZLOFF, Bruno. in Sous la direction de TERRIN, Jean-Jacques. *Le piéton dans la ville - L'espace public partagé (Walking in the city sharing public space)*. Marseille : Parenthèse, Collection : La ville en train de se faire, 2011, page 233.

PARTIE 2. B. « La marche, cellule souche de la mobilité urbaine ».

## CONCLUSION B.

L'urbanisme hérité a mis la voiture et autres modes motorisés au centre de l'aménagement des espaces urbains, privilégiant la vitesse, au détriment du bien-être des habitants et de la santé de la planète, à l'heure d'aujourd'hui "La marche s'impose, la voiture demeure."<sup>37</sup> Avec la propagande du progrès, la vitesse continue de gagner sur la lenteur, pourtant la pause semble nécessaire pour faire marcher la vi(II)e. "C'est dans cette relation contradictoire entre vitesse et lenteur, et entre les valeurs que chacun de ces états représente qu'il est aujourd'hui intéressant d'aborder la notion de mobilité dans l'espace public."<sup>38</sup> L'aménagement des espaces publics de circulation en tant qu'« habitat du piéton »<sup>39</sup>, doit envisager le temps comme donnée pour penser la relation entre mouvement (marcher) et séjour (s'asseoir).

<sup>37</sup> Citation de FRANCQUEVILLE (DE), Caroline, MARZLOFF, Bruno. in Sous la direction de TERRIN, Jean-Jacques. *Le piéton dans la ville - L'espace public partagé (Walking in the city sharing public space)*. Marseille : Parenthèse, Collection : La ville en train de se faire, 2011, page 233.

<sup>38</sup> Citation de TERRIN, Jean-Jacques. in Sous la direction de TERRIN, Jean-Jacques. *Le piéton dans la ville - L'espace public partagé (Walking in the city sharing public space)*. Marseille : Parenthèse, Collection : La ville en train de se faire, 2011, page 11.

<sup>39</sup> Terme de DEMERS, Marie. in Coordonné par GRANIE, Marie-Axelle, AUBERLET, Jean-Michel. *Le piéton : nouvelles connaissances, nouvelles pratiques et besoins de recherche : 2ème colloque francophone de la plate-forme intégratrice COPIE novembre 2009, Lyon*. Bron : Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité, 2010, page 3.

*Banc public, une unité où toute une société se joue.*

PARTIE 2. C. Banc de vie : piéton créateur d'urbanité.

## C. BANC DE VIE : PIÉTON CRÉATEUR D'URBANITÉ

### INTRODUCTION C.

Lieu de circulation, l'espace public est également un lieu de vie où se côtoient des populations hétérogènes, des usagers différents, qui ne se connaissent pas. Par l'aménagement des espaces publics urbains, on doit chercher à favoriser des lieux de compromis entre ce que Isaac Joseph nomme "*l'espacement et la mitoyenneté*", aussi bien pour le bâti que pour les passants qui peuplent l'espace public. Le banc public est de ce point de vue un objet très intéressant à étudier. C'est un objet qui doit être multi-usages pour s'adapter aux différents usagers qui peuvent être amenés à l'utiliser : de la personne âgée, au parent qui surveille son enfant, en passant par les amoureux, et le sans-abri. Cet objet, par son caractère collectif peut aussi permettre la proximité sans la promiscuité. C'est de ce frottement entre ces personnes, de ces sociabilités, que vont naître les urbanités qui font la ville.

Dans ce dernier volet de la partie 2, nous étudierons tout d'abord le rapport du piéton à la ville, au travers du banc, puis le banc comme lieu de représentation de soi ; nous développerons par la suite, la vision du banc dans nos représentations que ce soit sur un plan historique ou dans l'imaginaire collectif ; enfin, nous clôturerons par l'idée que pratique de la marche et banc participent à la conscience de l'autre nous permettant le vivre-ensemble.

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR DE NANTES

## 1. RAPPORT A SON ENVIRONNEMENT. À LA VILLE

Pour être le support de sociabilités, l'espace public doit générer des valeurs d'hospitalité. En cela, il participe à la création d'une identité de la ville par son embellissement, son confort, son aspect sécuritaire et son accueil, la ville devient attractive. Objet ponctuel qui se répète dans la ville, le banc peut créer une identité à l'échelle d'un quartier comme sur l'Île de Nantes où les bancs reprennent un vocabulaire similaire avec les mêmes matériaux sur toute l'Île, ou bien à l'échelle d'une ville : *“Le banc participe à la création d'une cohérence esthétique, économique, ergonomique et écologique propre à une agglomération, et s'affiche comme une image de marque de cette ville (il suffit de montrer un banc vert pour montrer Paris, un banc décoré de céramiques pour montrer Barcelone...)”*<sup>40</sup>. Le banc valorise l'image de la cité, tout en proposant d'améliorer le confort du piéton.

Cet objet témoin de la qualité et du décor de nos villes fait partie de l'histoire des villes européennes et de leur patrimoine. À ce sujet, une soixantaine de bancs sont aujourd'hui répertoriés dans l'Inventaire Général du Patrimoine Culturel, issu du Ministère de la Culture Français, fondé en 1964 par André Malraux, et qui *“recense, étudie et fait connaître les éléments du patrimoine qui présentent un intérêt culturel, historique, scientifique”*<sup>41</sup>.

Avec pour objectif de permettre le repos ou l'arrêt et d'embellir l'espace public, le banc public participe à la fois au confort et à l'organisation de la ville. Le mobilier urbain est donc tout à la fois porteur d'une approche fonctionnaliste et le vecteur d'une identité du projet urbain. Il existe dans la définition même du terme « mobilier urbain » la volonté d'harmonisation, d'homogénéisation et d'appartenance : des objets rendant service, venant faciliter et embellir la vie des citoyens d'une ville. *“Car c'est bien là l'enjeu : en rendant l'environnement urbain plus accueillant aux piétons, il s'agit en fait de produire de la ville là où il n'y en a pas vraiment ; et de faire émerger cette qualité première, intimement liée à l'urbanité, qu'est l'hospitalité.”*<sup>42</sup>.

Pourtant, le banc arbore souvent une esthétique simple et discrète, qui par ailleurs, lui permet une certaine neutralité. De plus, ce mobilier, avec lequel on a un contact physique, est à échelle humaine, ce qui le rend facilement appropriable. De ce fait, l'appropriation du banc permet, par extension, le rapport plus intime de l'Homme à la ville. C'est le cas, à

<sup>40</sup> Citation de BLAIS, Jean-Paul. in Sous la direction de BLAIS, Jean-Paul, LAIZÉ, Gérard. *Bancs de service public*. Paris : SEA, Supplément de D'Architectures n°240, 2015, page 9.

<sup>41</sup> Art.95, I. in Loi n°2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales.

<sup>42</sup> Citation de FORÊT, Catherine. in Sous la direction de TERRIN, Jean-Jacques. *Le piéton dans la ville - L'espace public partagé (Walking in the city sharing public space)*. Marseille : Parenthèse, Collection : La ville en train de se faire, 2011, page 227.

*Banc public, une unité où toute une société se joue.*

Montréal, où de nombreux objets sont placés dans l'espace public à la disposition de tous comme des pianos libres d'accès - dispositif donnant l'occasion de s'approprier un instant l'ambiance sonore de la rue -, des balançoires lumineuses... La marche et le banc favorisent ainsi les relations de l'individu avec son environnement. Objet concret, le banc public nous relie au monde, tandis que "la marche décloisonne les espaces [...]"<sup>43</sup>.

Cette appropriation n'est pas sans rappeler, qu'elle doit se faire dans la limite rendant possible l'appropriation d'un autre usager, car l'espace public est un lieu où la présence et la circulation de tous est possible. Par conséquent, le banc, siège collectif, objet d'hospitalité et de convivialité, placé dans l'espace public, devient le lieu privilégié de la sociabilité.



Place Alexis-Ricordeau, à Nantes, © Agathe Debacker

<sup>43</sup> "La marche décloisonne les espaces (privés/publics), les métiers (transversalités), les publics (vivre ensemble)". Citation de MICHAUD, Véronique. in Sous la direction de TERRIN, Jean-Jacques. *Le piéton dans la ville - L'espace public partagé (Walking in the city sharing public space)*. Marseille : Parenthèse, Collection : La ville en train de se faire, 2011, page 249.

PARTIE 2. C. Banc de vie : piéton créateur d'urbanité.

## 2. LIEU DE REPRÉSENTATION DE SOI

### A. Rapport au corps

#### • S'asseoir

L'action de s'asseoir se décompose en trois éléments indissociables : l'attitude, le corps et l'objet qui joue le rôle d'extension du corps, comme le banc. L'action de s'asseoir peut paraître banale en soi, presque primaire voire primitive à première vue, cependant elle regorge de codes témoignant dans le faire-paraître, d'une appartenance réelle ou bien fictive à un statut social, à un âge ou bien à un genre. L'histoire de l'assise nous apprend qu'on a cherché au fil des siècles à se décoller du sol, avec tout d'abord des nattes, pagnes, puis sur de petits objets puis sur du mobilier.

Claude Dervieu nous donne dans *Les chaises et les sièges au moyen âge*<sup>44</sup>, quelques exemples de sièges à travers les époques dont la forme témoigne d'une attitude de s'asseoir. Chez les grecs par exemple, la grâce et l'élégance des chaises recouvertes de tapis et de peaux témoignent d'une attitude souple et harmonieuse du corps. Au Moyen-Âge, la gaucherie et la lourdeur du maintien donnèrent lieu à des trônes robustes et carrés. La forme du grand fauteuil Louis XIV offrait une pose solennelle et guindée aux courtisans. Dans une société raffinée, le fauteuil petit Louis XV permettait la causerie intime dans les boudoirs.



Jardins des Plantes, à Nantes, © Agathe Debacker

<sup>44</sup> DERVIEU, Claude. *Les chaises et les sièges au moyen âge*. Bulletin Monumental, tome 74, 1910.



## ● Voir et être vu



Jardins des Plantes, à Nantes, © Agathe Debacker

S'asseoir en ville est une action quotidienne, les occasions sont nombreuses. Cependant, elle est une action délicate puisqu'elle suppose de s'exposer dans l'espace public, donnant à voir son corps, ses vêtements, ses mimiques, ses postures... Nous avons décrit plus haut l'action de s'asseoir comme une attitude, un corps et un objet. Une autre décomposition est possible en ce qui concerne spécifiquement l'assise en ville. Celle-ci est rendue possible par la présence d'un objet "le dispositif", d'un individu (ou plusieurs) qui s'assied que l'on nommera "l'assis", et des autres usagers, les passants.

Au XVIII<sup>ème</sup> siècle, le jardin à l'anglaise se présentait comme un parc dans une propriété privée, appartenant à une personne d'une haute classe sociale. Se balader dans ces jardins, était, comme l'est l'entracte au théâtre, un lieu de représentation de soi. Dans le jardin on se montre. "Les bancs apparaissent et se banalisent dans ce contexte, favorisant les rencontres et renforçant la dimension du voir et être vu. [...] Ils permettent de s'arrêter, de se reposer, mais surtout d'observer et de se montrer assis, droit et distingué." <sup>45</sup> Dans un contexte plus contemporain, à l'occasion de sa chanson *Bancs publics*, Georges Brassens nous dit "Les amoureux qui s'bécotent sur les bancs publics / Bancs publics, bancs publics / En s'foutant pas mal du regard oblique des passants honnêtes" <sup>46</sup>, on peut voir ce comportement soit tel qu'il est décrit comme quoi celui qui s'assoit ne va pas s'intéresser à ce que vont penser les autres usagers de l'espace public, ou bien, comme une mise en scène théâtrale cherchant à provoquer la réaction du passant, face à celui qui s'expose. La rue et le mobilier urbain qui la meuble sont le décor d'une mise en scène de soi.

<sup>45</sup> Sous la direction de BLAIS, Jean-Paul, LAIZÉ, Gérard. *Bancs de service public*. Paris : SEA, Supplément de D'Architectures n°240, 2015, page 15.

<sup>46</sup> BRASSENS, Georges, CAUQUIL, Marc. *Bancs publics*. © Warner Chappell Music France, 1954.

S'asseoir, c'est être vu mais c'est également voir - au Moyen-Âge, le banc à arche est un banc rehaussé de quelques marches permettant d'élargir la vision (notre cône de vision n'étant que de 37° quand nous marchons) - mais c'est aussi faire voir. L'espace public, est un espace de déambulation quotidienne ainsi qu'un espace de représentation, où se baladent les regards et les oreilles.

Le banc, souvent discret et en recul, semble invisible et échappe à notre attention lorsque nous n'en avons pas la nécessité. Paradoxalement, une fois assis dessus, l'individu peut voir. "L'invisibilité du banc, ne résulte toutefois pas seulement de sa situation, elle est aussi conséquence de sa fonction, qui est d'organiser ou de réorganiser, à partir d'un ici particulier, le domaine du visible. L'oeil qui voit ne se voit pas lui-même. Le banc qui fait voir ne se laisse pas voir. Cette spécificité transforme le banc, pour celui qui sait le regarder, en un puissant dispositif épistémologique." <sup>47</sup>

## B. Dispositif d'émancipation de l'Homme

Max Weber dans son livre *La ville* <sup>48</sup>, commente le dicton né à la fin du Moyen-Âge "L'air de la ville rend libre". Cette expression signifiait que le maître ne pouvait plus avoir recours à un esclave comme individu subordonné à son pouvoir. C'est l'époque où différents statuts apparaissent, on passe de la seigneurie à la bourgeoise. Le serf s'émancipe du seigneur en allant dans la ville, s'éloignant des zones rurales et de leur domination seigneuriale. Cela nous dit que chaque individu quel qu'il soit, peut trouver sa place en ville.

"Le piéton ou encore la figure du piéton est indissociable de ces espaces publics qui sont le support matériel des interactions sociales dans l'anonymat et de la mise en scène de la société dans sa diversité sociale et culturelle. Le piéton et les espaces publics assurent ensemble la fonction symbolique du vivre-ensemble. En effet le jeu des interactions sociales se déroulant dans les espaces publics simule le jeu de l'égalité pour tous, une image certes symbolique de la démocratie ou encore du pacte républicain mais hautement significative" <sup>49</sup>. C'est cette liberté et cette mobilité de tous ces anonymes qui doivent être les valeurs centrales du développement de la vie publique.

<sup>47</sup> JAKOB, Michael. *Poétique du banc*. Paris : Macula, 2014, page 6.

<sup>48</sup> WEBER, Max. *La ville*. Paris, La Découverte, Collection : Politiques et sociétés, 2014, 280 pages.

<sup>49</sup> Citation de GHORRA-GOBIN, Cynthia. in Coordonné par GRANIÉ, Marie-Axelle, AUBERLET, Jean-Michel. *Le piéton : nouvelles connaissances, nouvelles pratiques et besoins de recherche : 2ème colloque francophone de la plate-forme intégratrice COPIE novembre 2009, Lyon*. Bron : Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité, 2010, page 86.

Banc public, une unité où toute une société se joue.

### 3. DANS NOS REPRÉSENTATIONS

#### A. Le banc comme lieu d'intimité et de convivialité dans l'Histoire

- **Symbole de la famille dans l'Égypte Antique**



Nain Seneb et sa femme, ancien empire (Source : <http://www.histoiredelamiquite.net/archeologie-egyptienne/la-famille-egyptienne/>)

Dans la culture égyptienne de l'Antiquité, le mariage naît du désir d'un homme et d'une femme de vivre ensemble et de fonder une famille. Les époux font donc mutuellement le choix de l'autre. La femme est libre de son choix, le père étant défendu d'intervenir dans cette décision. La relation alors entre l'homme et la femme repose alors sur l'égalité dans leur autonomie de faire des choix. On peut le ressentir grâce aux représentations matrimoniales où l'on retrouve des sièges à plusieurs places (ancêtre du banc) sur lequel sont assis l'un à côté de l'autre sans hiérarchie, les deux époux.

PARTIE 2. C. Banc de vie : piéton créateur d'urbanité.

- **Mobilier domestique au Moyen-Âge**

La forme démocratique du siège est donc le banc. En effet le banc était le siège le plus répandu à l'époque du Moyen-Âge. Siège collectif d'intérieur, il prend la forme d'un simple plateau, souvent en chêne, fixé à des pieds en tréteaux de bois, construction grossière. Au Moyen-Âge, le vie est nomade, les personnes changent souvent d'habitation mais voyagent avec leurs meubles. Le banc fait partie de ce mobilier privé, dont la mobilité a empêché la recherche de diversité ; il devait être pratique et transportable.

Le mot banc va donner naissance au banquet au XIVe siècle, festin qui prend place sur des tables entourées de bancs. On peut y voir ici, une notion de convivialité, de partage de l'espace grâce au banc.

FIG. 15.



Petit banc en chêne, appartenant au P. de La Croix (Poitiers) in DERVIEU, Claude. Les chaises et les sièges au moyen âge. Bulletin Monumental, tome 74, 1910, page 227.

*Banc public, une unité où toute une société se joue.*

## B. Le banc comme lieu de rencontre dans l'imaginaire collectif

- **Bouvard et Pécuchet, Gustave FLAUBERT (1881)** <sup>50</sup>.

Ce roman inachevé, publié à titre posthume, nous raconte l'histoire de deux promeneurs du dimanche, Bouvard et Pécuchet. Lors de cette balade près du Bassin du Port de l'Arsenal, ces deux protagonistes se rencontrent par hasard sur un banc public. Ils se mettent alors à échanger et se rendent compte de leurs nombreux points communs, parmi lesquels le désir d'aller vivre à la campagne, chose qu'ils réalisent ensemble avec l'achat d'une ferme près de Caen dans laquelle ils s'installent et se lancent dans une activité agricole.

Ce banc représente alors le point de départ de cette vie commune entre deux solitudes aux aspirations similaires.

- **Le square, Marguerite DUMAS (1955)** <sup>51</sup>.

Ce texte qui n'est ni vraiment un roman, ni vraiment une pièce de théâtre, est un texte qui prend la forme d'un dialogue. L'action se déroule dans un square, plus précisément sur un banc. C'est la rencontre de deux personnages sur ce siège : une jeune femme qui veut changer de vie et qui croit en l'avenir et un homme plus âgé, triste et sans accroche qui ne met désormais plus d'espoir en l'avenir. Ainsi, tout les séparent et pourtant ils vont finir par découvrir qu'ils ont peut-être un avenir ensemble.

De nouveau, le banc est synonyme de rencontre entre deux âmes esseulées, si différentes et pourtant...

- **Forrest Gump, Robert ZEMECKIS (1994)** <sup>52</sup>.

Cette comédie dramatique présente l'histoire d'un jeune homme assis sur un banc, à un arrêt de bus à Savannah. On découvre alors son histoire au fil des personnes qui s'installent sur ce banc à côté de lui, qu'ils aient envie de l'écouter ou non. Cette fabuleuse vie d'un homme très simple et pur, va nous faire découvrir sous un nouveau jour, à la manière de Forrest Gump, l'histoire américaine des années 1940 à la fin du XXème siècle. Le film se déroule sous la forme d'aller-retour entre la scène du banc qui représente le présent, où les passants s'assoient et des flash-backs extraits de la vie du protagoniste.

<sup>50</sup> FLAUBERT, Gustave. *Bouvard et Pécuchet*. Paris : Alphonse Lemerre, 1881.

<sup>51</sup> DURAS, Marguerite. *Le square*. Paris : Gallimard, 1955, 150 pages.

<sup>52</sup> ZEMECKIS, Robert, réa. *Forrest Gump*. Perf, Tom Hanks, Gary Sinise, Robin Wright, Mykelti Williamson, Sally Field. United International Pictures (UIP), 1994, 142 minutes.

PARTIE 2. C. Banc de vie : piéton créateur d'urbanité.



ZEMECKIS, Robert, réa. *Forrest Gump*. © United International Pictures (UIP).

Le banc est un élément tellement essentiel dans ce film qu'il est repris pour l'affiche. Banc en lattes de bois, aux pieds de maçonnerie, il prend la forme d'un double banc, Forrest s'assoit au milieu de l'un deux, une boîte de chocolat sur les genoux et sa valise posée à côté de lui sur l'extrémité du banc, c'est donc sur le deuxième banc que s'assied les inconnus qui se succèdent.

*Banc public, une unité où toute une société se joue.*

● **Neverland, Marc FOSTER (2004)** <sup>53</sup>.



FOSTER, Marc, réa. *Neverland (Finding Neverland)*. © TFM Distribution.

L'histoire se déroule dans le Londres du début du XX<sup>ème</sup> siècle. L'écrivain James M. Barrie, après avoir présenté sa dernière pièce au public, déçu de la performance, cherche une nouvelle inspiration. Pour cela, il s'installe dans le parc où il va souvent pour promener son chien et s'assied sur un banc pour travailler. Un enfant est caché en dessous car il est "en prison". C'est ainsi qu'il rencontre Mme Llewelyn Davies, jeune veuve, et ses quatre garçons. Pris d'amitié pour cette famille, il retourne le lendemain sur le même banc, espérant tomber sur eux. Son intimité avec la famille va grandir au fur et à mesure des jours, ce qui l'éloignera de sa femme Mary Ansell, une comédienne. M. Barrie retrouve son âme d'enfant avec ces enfants qui pourtant montrent une forte maturité, notamment Peter. De leurs aventures, il écrira la pièce Peter Pan qui sera un énorme succès. Alors que la mère des enfants est malade, la femme de l'écrivain le quitte. Puis la mère décède des suites de sa maladie, l'écrivain devient alors à la demande de la défunte, tuteur des 4 enfants, ce qu'il annonce à Peter sur le même banc de la rencontre du premier jour.

Cette scène conclut leur aventure et ouvre sur la suite. Elle vient boucler la boucle autour du même objet qui les a fait se rencontrer et qui aujourd'hui officialise leur lien. Il se vit là un moment intime entre deux personnes assises seules sur un banc de manière rapprochée, personne ne se balade plus dans le parc alentour, ils sont seuls. Ce banc devient un symbole de leur amitié mutuelle, de ce lien paternel.

<sup>53</sup> FOSTER, Marc, réa. *Neverland (Finding Neverland)*. Perf. Johnny Depp, Kate Winslet, Freddie Highmore, Radha Mitchell. TFM Distribution, 2004, 101 min.

*PARTIE 2. C. Banc de vie : piéton créateur d'urbanité.*

● *Le Banc public, Marc DESTI (2009)* <sup>54</sup>.

Une jeune femme s'installe sur un banc pour y lire un livre, Elle s'imagine à la place de la protagoniste, qui rencontre un homme avec qui elle va au restaurant... On a la vision de ce que la jeune femme imagine, le visage de l'homme est flou, comme anonyme. Mélangeant l'histoire du livre et sa vie, son esprit s'embrouille entre fiction et réalité, jusqu'au moment où un homme qui lit le même livre qu'elle, s'installe à côté d'elle. Le livre, pour lancer la conversation, et les voilà amoureux.

Les différents précédents issus de notre Histoire et les exemples tirés de la culture littéraire et cinématographique occidentale influencent les représentations de la ville et du banc dans notre imaginaire. À travers ces échantillons, le banc, mobilier discret voire inutile en ce qui concerne le déroulement des récits, est pourtant le support de relations de sociabilités. Lieu de rencontres, de rendez-vous ou de souvenir, de halte solitaire ou à plusieurs dans le récit, cette assise collective prend place dans l'espace public qui nous semble neutre, à mi-chemin entre le privé et le public, nous offrant la possibilité de créer, ne serait-ce qu'un instant, une bulle d'intimité.

<sup>54</sup> DESTI, Marc, réa. *Le Banc Public*. 2009, 15 min 29 sec.

## 4. VIVRE-ENSEMBLE : CONSCIENCE DE L'AUTRE

Aujourd'hui dans les grandes villes, contrairement à ce que voudraient nous faire croire la littérature et le cinéma, les espaces publics, en ce qu'ils ont d'accessibilité à tous, ne sont pas pour autant des lieux de rencontre, de fabrication du lien social. Il n'y a que dans les films et les romans romantiques que deux anonymes se rencontrent au hasard d'un banc et ne se lâchent plus jamais. Nos sociabilités sont plutôt liées à des pratiques professionnelles ou des relations familiales aujourd'hui. Cependant, ces exemples véhiculent en arrière-plan, le symbole du vivre-ensemble qui est une réalité urbaine. La marche participe fortement à cette appréhension civique et ce côtoiement équilibré de l'autre en ce qu'elle provoque un face-à-face physique, des interactions aléatoires et éphémères, des rencontres rendues possibles par sa seule existence : *“Les interaction symboliques entre piétons se déroulent dans l'anonymat, l'instantanéité et l'éphémère ainsi que la mise en scène de la société dans sa diversité sociale et culturelle représentent au quotidien l'image symbolique du vivre-ensemble.”*<sup>55</sup>.

### A. Favoriser la marche en ville pour renforcer l'urbanité

Michel de Certeau met en avant la puissance des usages ainsi que la capacité de résistance et d'inventivité de l'usager de l'espace public, en particulier celui qui marche. Par sa déambulation qui induit une présence physique et un mouvement, et par sa liberté d'action, le piéton crée l'urbanité<sup>56</sup>.

La capacité d'adaptation propre au piéton, quand elle n'est pas conditionnée par l'emprise de la voiture et des transports motorisés, peut être une véritable source de liberté et d'émancipation de l'individu. Le piéton *“transgresse, hasarde, compose « des tournures spatiales rares, accidentelles ou illégitimes »*<sup>57</sup>, voue certains lieux à l'inertie. Et ce faisant,

<sup>55</sup> Citation de GHORRA-GOBIN, Cynthia. in Coordonné par GRANIÉ, Marie-Axelle, AUBERLET, Jean-Michel. *Le piéton : nouvelles connaissances, nouvelles pratiques et besoins de recherche : 2ème colloque francophone de la plate-forme intégratrice COPIE novembre 2009, Lyon*. Bron : Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité, 2010, page 89.

<sup>56</sup> CERTEAU (DE), Michel. *L'invention du quotidien, 1 Arts de se faire*. Paris, Editions 10/18, 1980.

<sup>57</sup> *Ibid.*

il *« parle la ville »*<sup>58</sup> ; *crée des parcours « comme on tourne des phrases »*<sup>59</sup>, *élabore des « récits bricolés »*<sup>60</sup> *qui suscitent d'autres usages, des « légendes locales »*<sup>61</sup> *qui rendent la ville « habitable »*<sup>62</sup><sup>63</sup>, finalement les marcheurs *“réalisent les lieux”*<sup>64</sup> selon Michel De Certeau. Par sa pratique de la marche, le piéton donne une existence et un sens aux lieux. À l'heure des nouvelles technologies, des smartphones et de leurs applications de géolocalisation et de générateurs de trajets, le piéton a les outils en main pour, selon ses propres critères, créer son propre parcours, ce que les anglais nomment *“empowerment”*. Cela signifie que l'individu acquiert une autonomie qui lui octroie un pouvoir pour agir sur ses conditions de déplacements.

Au-delà d'octroyer une autonomie au piéton, ces applications aux mains des citoyens permettent l'actualisation de la ville et sa promotion. Ainsi, l'espace public piéton ne doit pas seulement être une ligne entre deux points d'intérêts, le trajet même doit apporter une expérience, cela fait partie du cadre de vie, il doit donc être un lieu d'initiatives pour la qualité des aménagements pour inciter à sa fréquentation par les piétons, animateurs privilégiés de la ville, car le mobilier impacte sur le confort du piéton et le confort du piéton agit sur les représentations et l'évolution des espaces urbains. C'est pourquoi on doit revoir les aménagements des espaces piétons que ce soit dans leurs dimensions, dans leur rapport au climat, dans la présence des obstacles qui peuvent s'y trouver, dans leur aspect protecteur et sécuritaire, dans leur revêtement ou encore l'éclairage qui les accompagne, dans leurs repositoires.

Cette *“bulle navigante”*<sup>65</sup> fabrique donc l'espace public dans les mondes réels et immatériels, par son déplacement dans la ville.

<sup>58</sup> *Ibid.*

<sup>59</sup> *Ibid.*

<sup>60</sup> *Ibid.*

<sup>61</sup> *Ibid.*

<sup>62</sup> *Ibid.*

<sup>63</sup> Citation de FORÊT, Catherine. in Sous la direction de TERRIN, Jean-Jacques. *Le piéton dans la ville - L'espace public partagé (Walking in the city sharing public space)*. Marseille : Parenthèse, Collection : La ville en train de se faire, 2011, page 214.

<sup>64</sup> CERTEAU (DE), Michel. *L'invention du quotidien, 1 Arts de se faire*. Paris, Editions 10/18, 1980.

<sup>65</sup> Terme de ARMENGAUD, Marc.

*Banc public, une unité où toute une société se joue.*

## B. Aménager des espaces publics qui provoquent “la conscience de l’Autre”<sup>66</sup>

Le piéton fatigué, celui qui attend un rendez-vous, les amoureux qui s’embrassent, les vagabonds qui passent le temps, le fidèle qui profite des rayons du soleil, les nounous qui regardent les enfants jouer, les adolescents qui écoutent de la musique, les personnes âgées qui se reposent, les clochards qui dorment, etc., sont autant d’usagers potentiels du banc public, dont la multiplicité reflète la diversité de la ville dans laquelle ils se trouvent. Certes, lieu de circulation, l’espace piéton est un lieu de vie où chacun - enfants, personnes âgées, poussettes, handicapés, adolescents, acheteurs, promeneurs, travailleurs, riverains, etc.- doit avoir sa place.



Jardins Gamelin, à Montréal, © Agathe Debacker

Pour que cette mixité sociale de l’espace piéton et de la ville en général, fonctionne, elle suppose un partage de l’espace occupé et l’existence de conventions entre les acteurs, de codes de conduite, de règles implicites ou explicites de co-présence. “Faire la queue” dans l’espace public est un bon exemple de situation où “*Ces participants se coordonnent dans*

<sup>66</sup> Terme de SENNETT, Richard.

PARTIE 2. C. Banc de vie : piéton créateur d’urbanité.

*leurs mouvements sans se parler, instituant un espace commun sans interconnaissances où ils sont mutuellement étrangers les uns aux autres tout en faisant attention les uns aux autres.”*<sup>67</sup>.

Les interactions improvisées rendues possibles par la marche dans le mouvement de la ville, ne sont pas des échanges anodins. Croiser des personnes inconnues fait naître une culture de la rue, appelée l’urbanité, qui permet, avec l’expérience, une capacité d’anticipation des participants à l’espace public pour gérer au mieux leur co-présence. En ce sens, marcher est une action sociale puisqu’elle nécessite constamment de se référer aux comportements des autres usagers, pour se positionner au sein de la ligne de conduite du marcheur en un lieu donné. Cela nous apprend les civilités nécessaires à la vie urbaine de grande échelle. Le piéton doit donc être envisagé comme la figure incarnée de nos capacités à instaurer et à construire le vivre-ensemble, ingrédient essentiel pour redonner ses chances à l’urbanité de se développer et à la vie civique de s’exercer : “*c’est parce que le marcheur et ses figures dérivées, c’est-à-dire le passant et le flâneur, sont les acteurs clés d’une culture ouverte à l’altérité - celle précisément qui autorise le vivre-ensemble dans la grande ville- qu’il faut s’appuyer sur eux pour repenser les espaces publics et les conditions de mobilité à l’échelle des métropoles d’aujourd’hui*”<sup>68</sup>.

Le banc public qu’il permette de faire une halte, se reposer, s’arrêter, se retrouver, jouer, discuter, attendre, surveiller, profiter de l’extérieur, draguer, regarder, se rencontrer, voir, être vu... est un support d’interactions sociales, que ce soit entre deux personnes assises ou entre un assis et un passant. Ce dispositif public à petite échelle, suppose et favorise dans sa définition une forme de socialisation observable à l’échelle de la ville.

<sup>67</sup> QUERRIEN, Anne. “Introduction” *Espaces publics en villes*. Paris : Plan urbain, Les annales de la recherche urbaine (1993) n°57-58, 1993, page 4.

<sup>68</sup> Citation de FORÊT, Catherine. in Sous la direction de TERRIN, Jean-Jacques. *Le piéton dans la ville - L’espace public partagé (Walking in the city sharing public space)*. Marseille : Parenthèse, Collection : La ville en train de se faire, 2011, page 218.

*Banc public, une unité où toute une société se joue.*



*Feydball, à Nantes, © Agathe Debacker*



*Miroir d'eau, à Nantes, © Agathe Debacker*

*PARTIE 2. C. Banc de vie : piéton créateur d'urbanité.*

### CONCLUSION C.

Le banc, en ce qu'il est l'accessoire indispensable du piéton, doit être pensé comme un lieu de vie. Par ses déplacements et ses arrêts, le piéton pratique la ville, pratique son environnement de façon intime. En plus, de créer des relations à son environnement physique, le banc et la marche permettent des relations sociales. Rempli d'individualités, l'espace public de la ville est un lieu de représentation de soi, en tant qu'individu. Cependant, au-delà de cette caractéristique individualiste de l'espace public, le frottement d'individus anonymes permet, non pas la rencontre comme on nous le fait croire dans les films et romans, mais au moins une conscience de l'autre et de sa liberté. Ainsi, grâce au piéton qui marche, les urbanités qui font la ville sont possibles.

*Banc public, une unité ou toute une société se joue.*

## P 2. C O N C L U S I O N

Que ce soit le banc public ou le piéton, la relation qu'ils entretiennent avec la ville et ses espaces publics a évolué au fil des siècles. Aujourd'hui, le piéton a du mal à trouver ses marques dans un urbanisme encore centré sur la voiture, qui a fait de la vitesse, un synonyme de progrès, et où la lenteur et la pause n'ont pas leur place.

Cependant, il est vecteur d'urbanité, par sa pratique de la marche et par ses pauses sur le banc public. La conscience de l'autre qui naît de la coexistence des individus qui marchent fait fonctionner la ville par la notion de vivre-ensemble.

C'est dans cette relation, certes, ambiguë mais caractéristique de l'espace public, que le piéton et son banc public doivent retrouver une existence certaine. Il est donc nécessaire de rééquilibrer les différents modes de déplacements en remettant la marche à sa juste place, comme élément premier de déplacement nécessaire à la vie urbaine, par un aménagement et un mobilier adéquat à sa pratique.

Interdépendants, banc et piéton forment un couple essentiel qu'il faut entretenir pour penser la ville, autant dans sa forme spatiale que sociale.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR



*Banc public, une unité ou toute une société se joue.*



*Escalier de Times Square, à New York, © Agathe Debacker*

# T R A N S I T I O N

**R**encontrer les autres dans les espaces publics de la ville accroît notre compréhension et notre tolérance de l'Autre. Ainsi, on peut considérer que *“Les villes constituent les meilleures armes contre le racisme et l'intolérance lorsqu'elles permettent de côtoyer l'autre dans la vie quotidienne et d'apprendre à le connaître”*<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Citation de LAIZÉ, Gérard. in Sous la direction de BLAIS, Jean-Paul, LAIZÉ, Gérard. *Bancs de service public*. Paris : SEA, Supplément de D'Architectures n°240, 2015, page 22.

Dans ce contexte *“Le banc n'est-il pas un prélude symbolique de la ville idéale, de la ville où l'on peut vivre ensemble avec ses différences ? S'y retrouver pour partager et se baigner dans le simple plaisir de s'asseoir sur un banc du coin de la rue?”*<sup>2</sup>.

<sup>2</sup> Citation de LAIZÉ, Gérard. in Sous la direction de BLAIS, Jean-Paul, LAIZÉ, Gérard. *Bancs de service public*. Paris : SEA, Supplément de D'Architectures n°240, 2015, page 12.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

P A R T I E 3.

**S'ASSEOIR EN VILLE, UN  
GESTE ÉMINEMMENT PO-  
LITIQUE QUAND IL EST EN-  
CORE POSSIBLE DE LE FAIRE**

*Banc public, une unité ou toute une société se joue.*



Le Plateau Mont-Royal, à Montréal, © Agathe Debacker

## P 3. I N T R O D U C T I O N

Le banc public, en tant qu'objet mais surtout, service public à la personne offert par la collectivité pour répondre aux besoins des usagers, devrait répondre aux critères suivants : pour tous, gratuit, facile d'accès. Ce droit à s'asseoir connaît pourtant des difficultés à s'appliquer dans un espace urbain dont la publicisation est remise en cause, ce qui interroge le banc dans son universalité. Au départ, avec l'aménagement d'un réel espace public au XIX-XXe siècle, le banc était synonyme de confort et d'embellissement, aujourd'hui il est le support qui matérialise les maux de la ville. En effet, le banc et, plus généralement, l'espace public, oscillent entre universalité et exclusivité.

Ainsi, se mettre sur son séant au milieu de l'espace public sur un banc créé pour, semble être anecdotique, normal et celui qui s'assoit semble passif, observateur sur cet objet invisible du quotidien, et pourtant il est tout autant acteur de son environnement, que celui qui ne s'assoit pas ou encore celui qui ne peut pas s'asseoir, c'est pourquoi s'asseoir en ville n'est pas neutre, car chacun d'eux témoigne de ce qu'est la ville.

Nous étudierons en premier la tendance à la privatisation de l'espace public que connaissent les villes aujourd'hui ; puis, nous remettrons en question la possibilité de s'asseoir dans l'espace public, dans un contexte où la ville ne nous laisse pas d'autre choix que d'avancer sans s'arrêter.

*Banc public, une unité où toute une société se joue.*

*PARTIE 3. A. Vers une privatisation de l'espace public.*

# A. VERS UNE PRIVATISATION DE L'ESPACE PUBLIC

## INTRODUCTION A.

Avant le XIX<sup>e</sup> siècle, période qui correspond au pavage des rues, les espaces communs étaient gérés par les riverains qui s'organisaient entre voisins, sauf lorsqu'il s'agissait d'une rue empruntée par le roi. La gestion de la voie publique par la municipalité est un fait récent; et pourtant elle est déjà remise en cause par une nouvelle porosité où le privé gagne du terrain sur le public.

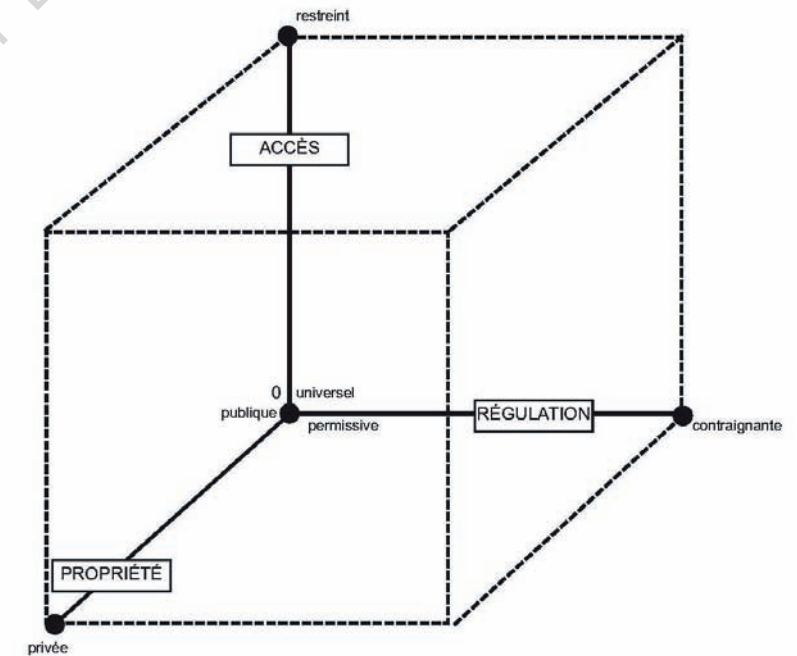
Nous allons donc tout d'abord définir les critères qui déterminent un espace public ; puis, nous étudierons les motivations récurrentes de la privatisation de l'espace ; et enfin, nous en développerons quelques formes.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

## 1. DEFINITION(S) DE L'ESPACE PUBLIC

La notion d'espace public naît durant l'après-guerre, à la suite de l'échec de l'urbanisme fonctionnaliste. Christian Dessouroux définit l'espace public comme *"espace matériel aménagé à des fins d'utilisation par la collectivité"*<sup>1</sup>. Ses deux fondements sont la libre circulation des personnes dans la ville et une accessibilité à tous.

Cependant la qualification d'un espace par le terme "public" peut varier selon trois paramètres : le cadre juridique, l'accessibilité et la régulation.



Les dimensions d'usage de l'espace public (Source : <https://journals.openedition.org/belgeo/docannexe/image/15293/img-1.jpg>)

<sup>1</sup> DESSOUROUX, Christian. "La diversité des processus de privatisation de l'espace public dans les villes européennes". *Privatisation of urban spaces in contemporary European cities*. Belgeo, n°1, 2003, pages 21-46, paragraphe 9.

## A. Caractère juridique et institutionnel

D'un point de vue légal, le statut juridique d'un espace fait référence au droit d'usage dont bénéficie le propriétaire ou copropriétaire d'un espace. Ce statut juridique "régit les attributions de production, d'entretien, de surveillance, d'intervention et de responsabilité civiles relatives à chaque espace"<sup>2</sup>. Il existe trois types de biens fonciers : les biens publics, les biens en copropriété et les biens privés.

Les biens publics peuvent se référer soit au domaine public, c'est le cas du réseau routier, de la plupart des parcs, etc., soit au domaine privé pour ce qui est de certains sentiers, passages... Par ailleurs, comme il peut parfois y avoir des servitudes de passage donnant un accès public sur un terrain privé, il existe à l'inverse des biens publics qui peuvent faire l'objet d'une concession, comme on peut le voir dans les centres-villes avec les terrasses de café sur les places ou les trottoirs.

## B. Accessibilité de l'espace

Par ailleurs, il n'y a pas que la sphère juridique pour définir le statut privé ou public d'un espace, son accessibilité aussi témoigne de cet état. Christian Dessouroux<sup>3</sup> énumère différents degrés d'ouverture de l'espace en général. On peut nommer ainsi les espaces librement et gratuitement accessibles - degré de publicité le plus élevé -, les espaces nécessitant une permission ou négociation préalable - à mi-chemin entre public et privé - et les espaces réservés à un cercle d'utilisateurs défini - degré le plus intime -. Qu'elle soit formelle et explicite ou bien le fruit d'une impression, d'une sensation, l'accessibilité d'un espace joue sur sa qualification.

<sup>2</sup> DESSOUROUX, Christian. "La diversité des processus de privatisation de l'espace public dans les villes européennes". *Privatisation of urban spaces in contemporary European cities*. Belgeo, n°1, 2003, pages 21-46, paragraphe 14.

<sup>3</sup> DESSOUROUX, Christian. "La diversité des processus de privatisation de l'espace public dans les villes européennes". *Privatisation of urban spaces in contemporary European cities*. Belgeo, n°1, 2003, pages 21-46, paragraphe 15.

## C. Régulation commune de l'espace public

La troisième approche que l'on peut avoir pour nous donner une idée sur le caractère de l'espace est la régulation. Dans l'espace public, celle-ci réside sur la connaissance commune de règles d'usage et sur le respect par chacun de droits collectifs.

On peut distinguer la régulation formelle, de la régulation informelle. La première, sous forme de loi ou de règlement, peut elle-même être subdivisée en trois catégories de règles selon Waldron<sup>4</sup> : les règles générales valables pour tous en tout lieu, les règles spécifiques aux espaces publics qui n'ont pas lieu d'être dans la sphère domestique (comme le fait de ne pas entraver la circulation d'autrui), et les choses proscrites uniquement dans l'espace public. Il peut y avoir en plus de ces trois types de règles, d'autres règlements selon la spécificité de chaque lieu.

La deuxième - la régulation informelle - est "induite par la présence d'autres personnes en un même espace public"<sup>5</sup>. En effet, pour gérer le frottement entre inconnus dont est caractéristique l'espace public, on compte sur "l'acceptation mutuelle de la différence et en la reconnaissance d'une équivalence de droits [...] sur une base d'un compromis partagé et de l'acceptation de règles et de normes communes"<sup>6</sup>. De ces conditions résultent la création de règles implicites et informelles, qui assurent autant que les règles formelles - si ce n'est plus - le bon fonctionnement d'un espace public.

<sup>4</sup> DESSOUROUX, Christian. "La diversité des processus de privatisation de l'espace public dans les villes européennes". *Privatisation of urban spaces in contemporary European cities*. Belgeo, n°1, 2003, pages 21-46, paragraphe 18.

<sup>5</sup> DESSOUROUX, Christian. "La diversité des processus de privatisation de l'espace public dans les villes européennes". *Privatisation of urban spaces in contemporary European cities*. Belgeo, n°1, 2003, pages 21-46, paragraphe 21.

<sup>6</sup> *Ibid.*

## D. Banc public, mobilier urbain implanté dans l'espace public

### ● Mobilier urbain

Dans ses Mémoires, Haussmann définit ce qu'on appelle aujourd'hui mobilier urbain comme "l'ensemble des objets ou dispositifs publics ou privés, installés dans l'espace public et lié à une fonction ou à un service offert à la collectivité"<sup>7</sup>. Dans cette définition, le Baron met en évidence qu'il s'agit d'un objet au profit des usagers, des citoyens.

En 1996, le dictionnaire des Arts Appliqués et du Design énonce que "L'ensemble des objets installés dans l'espace public et répondant à une fonction et à un usage déterminés - éclairage, abri, repos, propreté, sécurité, jeu ou encore information - constitue le mobilier urbain. Il est parfois nommé équipement ou composant urbain."<sup>8</sup> Ici, on met l'accent sur la fonction attribuée aux objets et sur les usages déterminés de ces objets par rapport à cette fonction. Est alors laissé de côté, l'utilisateur en tant que caractéristique sociale.

Deux années plus tard, dans le petit Robert, le mobilier urbain regroupe l'"Ensemble des objets ou installations placés sur la voie publique ou dans les lieux publics destinés à assurer la propreté, le confort et la décoration de l'espace urbain"<sup>9</sup>, soit les objets permettant d'améliorer la ville.

On voit que la définition pour décrire de tels objets, évolue selon les époques et les volontés politiques pour leur ville.

Cependant, il faut rappeler que le mobilier urbain est public dans le sens où il dépend de l'autorité administrative. Gérard Terrien nous dit que "les contrats de mobilier urbain, publicitaires ou non publicitaires, incluant ou concernant directement des bancs publics, sont des marchés publics de fournitures (en cas d'acquisition) ou de service (en cas de location-maintenance ou d'intégration dans un contrat publicitaire), associant ou non une convention d'occupation du domaine public (le plus souvent, sans redevance) et ils doivent suivre les règles de passation comme d'exécution fixées par le code des marchés publics."<sup>10</sup>

<sup>7</sup> HAUSSMANN, Georges Eugène. *Mémoires du Baron Haussmann*. Paris, Victor-Havard Éditeur, 1890, 590 pages.

<sup>8</sup> Sous la direction de BARRÉ-DESPOND. *Dictionnaire des arts appliqués et du design international*. Du Regard Éditions, 1996, 700 pages.

<sup>9</sup> REY, Alain, REY-DEBOVE, Josette. *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*. Le Robert, 1999, 2551 pages.

<sup>10</sup> Citation de TERRIEN, Gérard. in Sous la direction de BLAIS, Jean-Paul, LAIZÉ, Gérard. *Bancs de service public*. Paris : SEA, Supplément de D'Architectures n°240, 2015, page 37.

### ● Banc public

Le banc public, sûrement le premier objet du mobilier urbain, est dès son origine durant l'Antiquité, ancré d'un usage collectif, semi-public. Michèle Jolé le décrit aujourd'hui par trois caractéristiques : son usage partagé (accessible à tous et nécessaire pour chacun), son installation dans l'espace public (disponibilité), son statut de service offert aux citoyens (gratuité). Gérard Laizé lui accorde "une double fonction indissociable : offrir un instant de pose pour les passants et créer du lien social, puisqu'on s'y assoit à plusieurs"<sup>11</sup>.

Du point de vue juridique, le banc public est reconnu par le juge administratif comme un bien immobilier (s'il est fixé au sol) ou mobilier (s'il n'est pas fixé au sol), propriété de la personne publique qui en est responsable. Cela nous affirme la responsabilité politique de la gestion du mobilier urbain et par extension de la gestion des espaces publics.



Jardin des Plantes, à Nantes, © Agathe Debacker

<sup>11</sup> Citation de LAIZÉ, Gérard. in Sous la direction de BLAIS, Jean-Paul, LAIZÉ, Gérard. *Bancs de service public*. Paris : SEA, Supplément de D'Architectures n°240, 2015, page 24.

Banc public, une unité où toute une société se joue.

## 2. PRINCIPALES RAISONS DE LA PRIVATISATION

“La privatisation de l’espace public se définit a contrario des qualités généralement associées à cet espace : une propriété aux mains des pouvoirs publics, une gestion et un entretien garantis par les services publics, un libre accès à quiconque souhaite en faire usage. Privatiser un espace public revient ainsi à priver l’espace d’au moins une de ces qualités d’usage.”<sup>12</sup> Cette action de privatisation peut avoir lieu pour différentes raisons, mais les plus récurrentes sont : la sécurité, la communauté et la rentabilité.



Clôtre Notre-Dame, Chartres, © Agathe Debacker

<sup>12</sup> DESSOUROUX, Christian. “La diversité des processus de privatisation de l’espace public dans les villes européennes”. *Privatisation of urban spaces in contemporary European cities*. Belgeo, n°1, 2003, pages 21-46, paragraphe 43.

PARTIE 3. A. Vers une privatisation de l’espace public.

### A. Sécurité et danger

Droit civique fondamental, la sécurité est une condition au maintien de l’ordre public et à la redynamisation urbaine au sein de l’espace public. La multiplication des dispositifs sécuritaires de proximité a par ailleurs entraîné des formes ségréguatives d’usages de l’espace. La gestion et le contrôle dans l’espace public pour maintenir cette sécurité tendent à “circonscrire minutieusement les usages tolérés”<sup>13</sup>.

Ces dispositifs donnent une vision négative de l’Autre, alors vu comme celui qui pourrait représenter le danger, or on oublie qu’il est essentiel d’avoir une conscience de l’altérité pour faire fonctionner nos villes, car c’est de ce frottement entre inconnus que naît l’urbanité.

### B. Communauté versus solidarité

Dans la notion de communauté on peut distinguer deux expressions contradictoires. Le terme communauté est dans un sens synonyme de rapprochement, de sociabilité, lié à une appartenance commune ; mais, ce lien social est paradoxalement conditionné par un enfermement dans une sphère plus restreinte de la société, c’est le deuxième sens de cette notion qui est caractéristique de la privatisation de l’espace. Ainsi, les cellules communautaires ont quelque chose de l’ordre de la ségrégation, puisqu’il y a un enfermement dans un entre-soi.

Si la raison sécuritaire de la privatisation de l’espace, n’est pas conditionnée par ce communautarisme, l’inverse est parfois vrai. En effet, certaines personnes peuvent se sentir plus en sécurité du fait de l’entre-soi, l’inconnu peut faire peur à certains ; mais cela détruit la solidarité.

En outre, il faut mettre en garde sur le fait que la prolifération de ces cellules communautaires entraînerait la discontinuité et le morcellement du tissu urbain, entre différents murs. C’est le cas par exemple des gated communities qui allient communautarisme et sécurité pour vivre dans des espaces privés aux allures publiques, fermés par des arrières et dont l’accès est limité et contrôlé.

Le modèle des gated communities est en train de trouver son équivalent dans l’espace

<sup>13</sup> DESSOUROUX, Christian. “La diversité des processus de privatisation de l’espace public dans les villes européennes”. *Privatisation of urban spaces in contemporary European cities*. Belgeo, n°1, 2003, pages 21-46, paragraphe 34.



*Banc public, une unité où toute une société se joue.*

public de la ville. Définis comme des quartiers résidentiels dont l'accès est contrôlé et interdit aux non-résidents, le terme de "gated communities", s'applique désormais dans l'espace public. Justifiées par des questions sécuritaires qui passent par l'autodéfense, les gated communities détruisent l'espace public en créant des barrières physiques dans l'espace commun, qui par conséquent devient privé.

### C. Marche ou paye : espace public "antichambre de la dépense"<sup>14</sup>

Aujourd'hui, plus qu'avant, les personnes accordent davantage de temps et d'argent aux activités de loisir dans leur quotidien. Les villes doivent saisir cette occasion d'améliorer l'attrait de la ville et donc son image et d'augmenter la fiscalité foncière et la rentabilité, en proposant des espaces publics qui répondent à leurs envies. Ainsi, *"Dans le contexte de la transition de la ville productive à la ville festive, le traitement des espaces publics ou semi-publics semble privilégier la mise en place d'un cadre propice à la consommation, qui met en valeur la ville en tant que champ d'expériences ludiques, récréationnelles et commerciales"*<sup>15</sup>.

Pour assurer cette transition d'une valeur d'usage de l'espace public, à une valeur marchande, les collectivités délèguent parfois la gestion de ce nouveau paramètre à des privés. Les usagers - mais pas n'importe lesquels : les "désirables" - sont alors vus comme des clients à satisfaire. On a affaire à une multiplication de l'occupation du sol public par le privé.

La queue devant une boulangerie, un tabac ou un cinéma ou encore l'installation de terrasse comme sur la place du Commerce à Nantes, témoignent d'un grignotage par le privé du public.

<sup>14</sup> QUERRIEN, Anne. "Introduction" *Espaces publics en villes*. Paris : Plan urbain, Les annales de la recherche urbaine (1993) n°57-58, 1993, pages 3-5.

<sup>15</sup> Citation de GRAVARI-BARBAS, Maria. in DESSOUROUX, Christian. *"La diversité des processus de privatisation de l'espace public dans les villes européennes"*. *Privatisation of urban spaces in contemporary European cities*. Belgeo, n°1, 2003, pages 21-46, paragraphe 40.

PARTIE 3. A. Vers une privatisation de l'espace public.

## 3. DROIT DE S'ASSEOIR DANS L'ESPACE PUBLIC

### A. Banc : lieu de privilège dans l'histoire

#### • Bisellium pendant la Rome Antique

Pendant l'Antiquité, l'importance d'une personne s'illustre dans le fait que celle-ci bénéficiait du bisellium pour elle-même, alors que ce banc de la Rome Antique était à l'origine conçu pour accueillir deux personnes à la fois. Son exclusivité était alors témoin d'un privilège. De plus, le matériau de celui-ci variait, selon la qualité de la personne à qui il était destiné, de simples pierres locales (bancs ordinaires) à marbre (bancs des palais).

#### • Sièges d'honneur au Moyen-Âge

Au Moyen-Âge, il existe deux catégories d'assise : les sièges d'apparat réservés aux rois et aux seigneurs tels le trône, la chayère, le faudesteuil ; et les sièges d'usage commun, sièges du quotidien dont la bancelle, l'archebanc, les petits tabourets et le banc. Il existe donc une hiérarchie des sièges en fonction de la personne qui s'y assoit et même un lien entre le statut de la personne et l'objet notamment concernant le trône qui aurait été inventé à peu près en même temps que l'institution de la monarchie. Plus la personne est importante, plus son siège est massif, fait de métal ou de matière précieuse comme l'ivoire ou l'or massif, très décoré et positionné au centre des pièces plutôt que le long d'un mur. Cependant, le banc - siège d'usage commun - pouvait aussi être porté au rang de siège d'honneur. Certains bancs des hommes du Nord de la période Franque en sont un exemple, puisque, comme le racontent des récits anglo-saxons, ils se seraient transformés en sièges d'honneur par l'ajout d'or, de couvertures et de coussins.

Au Palais Médicis, commencé en 1445, la forme du banc tel une sculpture monumentale démontrait le pouvoir des personnes puissantes qui s'y asseyaient : *"Intégré au centre absolu du pouvoir médicéen, ce banc précieux et solennel traduit la grandeur des maîtres de Florence, tout en gardant un aspect rustique et vernaculaire. En tant que seuil séparant et liant en même temps le palais et sa place et unissant le geste princier à la simplicité, cette panca di via exprime très exactement la synthèse entre ouverture vers le peuple et vers l'espace extérieur et revendication du pouvoir [...] que les Médicis ont su mettre en scène dans l'ensemble de la ville."*<sup>16</sup>

<sup>16</sup> JAKOB, Michael. *Poétique du banc*. Paris : Macula, 2014, pages 20-21.

## B. Formes de privatisation aujourd'hui

### • Deux types de privatisation de l'espace public

Types de privatisation	Paramètres d'usage ---->	Accès	Régulation formelle	Régulation informelle	Propriété
<b>A</b> Privatisation juridique - transfert de l'assiette foncière (a) - concession, licence (b)		O / -	O / -	O / -	X (a) - (b)
Accessibilité restreinte (accès sélectif sur le mode formel) - affermissement des règlements d'usage - technosurveillance - prévention situationnelle		O	X	O / -	-
Accentuation de la limite entre le privé et le public - résidentialisation - fermeture des cours résidentielles intérieures		X	O	O / -	-
Communautarisation (accès sélectif sur le mode informel) - espaces publics de lotissements, d'impasses... (a) - zones de non-droit (a) - zones résidentielles, zones 30, woonerf (b)		O	O / - (a) X (b)	X	-
<b>B</b> Espaces privés accessibles au public - parcs privés, rues privées... - shopping mall, Urban Entertainment Center...		O	O	O / -	privée/ privative
Espaces privés/privatifs d'allure publique - résidences sécurisées, clos privés... - villages de vacances, parcs thématiques...		X	X	O	privée/ privative

X : dimension affectée directement et nécessairement par la processus

O : effet secondaire

- : effet non présent

Tableau récapitulatif des types de privatisation de l'espace public (Source : <https://journals.openedition.org/belgeo/docannexe/image/15293/img-7.jpg>)

Dans ce tableau on peut distinguer deux sortes de privatisation urbaine de l'espace public. Le type A - regroupant privatisation juridique, accessibilité restreinte ou sélective, radicalisation de la limite entre le privé et le public, et communautarisation - consiste à mettre en place des mesures qui donnent à un espace public, un caractère plus ou moins privé. "Ce type de privatisation implique nécessairement une modification du spectre d'usage d'un espace public existant et se caractérise par un déplacement dans le champ tridimensionnel d'usage de l'espace public, consistant à prononcer un ou plusieurs des

pôles privés." <sup>17</sup>.

Le type B consiste à créer des espaces ex nihilo au caractère plus ou moins privé. "Il s'agit d'espaces créés de toutes pièces, dont le caractère privé est présent dès le départ. Il se peut que certains traits privés, présents mais peu prégnants au départ, se prononcent au cours du temps." <sup>18</sup>.

### • Exemple du pay and sit



Pay & Sit - the Private Bench, ©Fabian Brunshing (Source : <http://www.fabianbrunshing.de/>)

<sup>17</sup> DESSOUROUX, Christian. "La diversité des processus de privatisation de l'espace public dans les villes européennes". *Privatisation of urban spaces in contemporary European cities*. Belgeo, n°1, 2003, pages 21-46, paragraphe 45.

<sup>18</sup> DESSOUROUX, Christian. "La diversité des processus de privatisation de l'espace public dans les villes européennes". *Privatisation of urban spaces in contemporary European cities*. Belgeo, n°1, 2003, pages 21-46, paragraphe 77.

*Banc public, une unité où toute une société se joue.*

Après avoir abandonné les chaises à louer à Paris, au profit du banc public accessible et gratuit pour tous, on constate en quelque sorte, face à une politique de suppression du banc, un retour à une sorte de location par l'obligation de s'installer à un café et d'y consommer pour pouvoir s'asseoir dans l'espace public. En effet, "*Le parti aujourd'hui des concepteurs d'espace public à les vider, y compris de bancs publics, à en faire des espaces disponibles, peut à la fois favoriser d'autres modes d'assises, spontanées, mais aussi l'installation importante d'assises payantes que sont les terrasses de café.*"<sup>19</sup>. Ainsi, pour s'asseoir et faire une pause lorsqu'on marche ou bien même pour se donner rendez-vous, en l'absence de banc, on est obligé de payer.

C'est ce que dénonce l'artiste Fabian Brunsing avec son installation *Pay & Sit*<sup>20</sup>. Il s'agit d'un banc, à première vue, comme les autres, à ceci près que son assise est munie de pics qui se rétractent à l'intérieur des lattes de bois pour former une assise lisse. La condition pour que les herse s'abaissent est d'insérer une pièce de 50 centimes d'euros. Cette dépense octroie le droit de s'asseoir, mais seulement pour une durée limitée, dont la fin imminente est annoncée par une alarme. Cette installation artistique qui dénonce une société où tout pourrait devenir payant, trouve malheureusement sa concrétisation en Chine. Dans le parc Yantai dans le Shandong, un système de paiement à la minute a été installé pour les bancs qui s'y trouvent. Ce dernier exemple nous invite à nous interroger sur le design hostile.

<sup>19</sup> JOLÉ, Michèle. "Quand la ville invite à s'asseoir - Le banc public parisien et la tentation de la dépose". *L'accueil dans la ville*. Paris : PUCA (Plan Urbanisme, Construction, Architecture), Les Annales de la Recherche Urbaine (2002, déc.) n°94, 2002, page 108.

<sup>20</sup> BRUNSING, Fabian. *Pay & Sit : the private bench*. Vimeo, Berlin, 4 septembre 2008.

PARTIE 3. A. Vers une privatisation de l'espace public.

## CONCLUSION A.

Après avoir donné une première définition de l'espace public dans l'introduction de la partie 2, on a pu voir ci-dessus que le terme lui-même n'était pas toujours bien utilisé et que sa définition était multiple. En effet, les différentes caractéristiques énoncées remettent en question la valeur "publique" de cet espace, c'est-à-dire son universalité, son accessibilité et sa gratuité. Le phénomène de privatisation de l'espace public participe également à la complexification de sa définition. De plus, à mesure que le privé gagne du terrain sur le public, la frontière entre les deux s'épaissit, s'étanchéfie, et devient ségrégative.

Le banc en tant qu'objet posé sur cet espace "public", vient se mêler, malgré lui, à cette politique.

*Banc public, une unité où toute une société se joue.*

PARTIE 3. B. « Marche ou crève ».

B.  
« M A R C H E  
O U  
C R È V E »

### INTRODUCTION B.

Le banc, d'apparence neutre, par son absence, sa présence ou sa forme, témoigne d'une volonté du concepteur ou du politique de délivrer un message à l'usager de l'espace public. On comprend donc, qu'il pourrait devenir un dispositif d'injonction par le concepteur, l'aménageur ou le politique, en lui assignant l'endroit et la chose à y faire. Nous étudierons en premier lieu les origines et conséquences de la disparition du banc ; puis nous étudierons les nouvelles formes de banc public à la conception hostile ; et enfin nous terminerons cette étude par la dénonciation de la perte d'hospitalité de l'espace public.

## 1. LE BANC EN VOIE DE DISPARITION

### A. Ville en mouvement versus banc statique

- **Immobilité non choisie**

Dans notre société où la vitesse est synonyme de progrès, la mobilité semble nécessaire pour avoir un logement, un travail, de l'éducation, de la culture ; tandis que l'immobilité signe de régression et d'inculture, provoque l'exclusion. Or, la vacance et l'attente ne sont pas toujours un choix *“Les SDF que nous avons interrogés ont pour la plupart l'expérience de l'attente, autre face d'un monde de socialisation spécifique. Attendre pour combler les heures creuses entre les heures d'ouverture des services d'assistance, attendre pour tuer le temps tout simplement car il paraît difficile d'être actif chaque jour quand un certain nombre de démarches entreprises n'aboutissent pas, quand la fatigue liée au mode de vie alourdit définitivement les jambes”*<sup>21</sup>. La rue est le lieu domicile et le lieu de travail des sans-abris qui font la manche, ils *“hantent les espaces publics”*<sup>22</sup> n'ayant ni l'endroit où aller, ni la possibilité de le faire.

En effet, la mobilité et la vitesse ne sont pas à la portée de chacun, elles ne touchent pas la population pauvre par exemple, qui n'a pas la chance d'en jouir. En effet, cela se ressent dans le fait que les utilisateurs de la marche - mobilité active mais lente - (et donc utilisateurs des bancs) sont souvent les inactifs (chômeurs, personnes au foyer, étudiants...) donc avec peu de moyens économiques pour choisir les mobilités de la vitesse. Ce critère de richesse, fait de la mobilité un facteur de différenciation et donc de discrimination.

- Mobilité excessive

Parallèlement à cela, de plus en plus de villes mènent une politique de suppression des bancs dans l'espace public. Cela a pour conséquence de transformer ce dernier en lieu de passage, espace de circulation uniquement, il n'est alors plus lieu de vie et de sociabilités. Dans ce contexte, la mobilité devient non plus nécessaire mais obligatoire. On transforme les villes en machines à gens qui courent, pour qu'ils ne voient pas les travers de la ville qui

<sup>21</sup> PICHON, Pascale. *“La manche, une activité routinière - Manières de faire”*. *Espaces publics en villes*. Paris : Plan urbain, Les annales de la recherches urbaine (1993) n°57-58, 1993, page 148.

<sup>22</sup> *“Les sans-abris rejetés de l'espace public, de la société d'abondance, hantent les espaces publics. Mais ils y sont facilement catégorisables et donc marginalisés.”* in QUERRIEN, Anne. *“Introduction”*. *Espaces publics en villes*. Paris : Plan urbain, Les annales de la recherches urbaine (1993) n°57-58, 1993, page 4.

s'assoit, qui se pose.

La marche, en ce qu'elle est une pratique physique du corps suppose un mouvement mais également un établissement. La disparition des bancs, objets de repos indissociables du piéton, constitue paradoxalement un frein à la mobilité. De nombreux individus, sont ainsi exclus. Mais les réactions témoignent d'une volonté de dénonciation de la disparition de ce mobilier urbain sous prétexte d'incitation au vandalisme ou de troubles à l'ordre public, pour des mesures sécuritaires qui s'avèrent par la même occasion ségrégatives..

## B. Politique de suppression des bancs

### ● Image et Sécurité de la ville

Dans les années 1990, les bancs de Civic Central Plaza à San Francisco ont été retirés au milieu de la nuit ; la même chose s'est déroulée sur la United Nations Plaza en 2001. Ces exemples illustrent l'existence d'une politique cachée de suppression des bancs.

Les raisons de cette politique de suppression des bancs peuvent être diverses : désordre, saleté, bruit, entretien, dégradation... Mais elles ont en commun de vouloir éradiquer certains comportements et par conséquent certains usagers (les sans-abris et les adolescents le plus souvent), pour dorénavant l'image de la ville qui veut se vendre ; car progressivement, le banc public a été associé à la misère et à la délinquance.

Les plaintes liées au banc public, concernent généralement les bancs qui se trouvent sur la voie publique plutôt que les bancs dans les parcs et squares, ce qui est compréhensible puisque les plaintes proviennent des commerçants et des riverains, ceux pour qui la rue est en proximité directe avec leur espace privé. Les politiques se cachent derrière la volonté de faire une ville vivable, propre et sécuritaire.

Et pourtant, le banc peut être vu à l'inverse comme un espace qui sécurise la rue, par la présence dissuasive de l'autre; en effet, la proximité des habitants et l'exposition du banc au milieu de l'espace public, pourraient dissuader d'agir des personnes mal intentionnées qui viendraient à s'asseoir sur le banc, ou au contraire le regard observateur des personnes assises sur le banc, pourrait dissuader des comportements mal appropriés dans la rue.

De plus, la réponse - quasi systématique des ingénieurs - aux plaintes est de dire que *“les bancs sur la voie publique relèvent de l'intérêt général et de l'utilité sociale et on ne peut les supprimer ; véritable doctrine à laquelle se tiennent les ingénieurs, face à la*

*police et aux plaignants”*<sup>23</sup>.

Or, ceux qui se plaignent sont les votants, contrairement aux personnes visées par ces plaintes, qui sont les adolescents ou bien les sans-abris. Il se peut donc, que les politiques veuillent aller dans le sens de ceux qui les élisent plutôt que de chercher à régler le problème de fond.

### ● Externalités négatives

Jean-Marie Potier, architecte, critique l'absence d'assises publiques sur les places du centre-ville de Nantes. L'architecte demande des places accueillantes qui nous offrent la possibilité de prendre le temps d'observer l'architecture car *“sans banc, le passant ne fait que passer. Alors qu'une place devrait être une communion amoureuse, entre l'architecture et le passant”*<sup>24</sup>. Malheureusement, leur suppression n'a pas pour seule conséquence d'éliminer les relations entre l'individu et son environnement, l'architecture qui l'entoure, mais encore d'éradiquer les relations entre les individus eux-même.

Ulf Hannerz estimait que le développement des technologies de communication pourrait entraîner *“la mort de la ville”*<sup>25</sup>, en ce qu'il diminue les occasions de face-à-face imprévus que fournissent les déplacements à pied. On peut mettre en analogie cette réflexion sur les nouvelles sources d'échanges virtuels, avec la politique de suppression des bancs. Le banc public, objet permettant le côtoisement de l'autre, lieu privilégié de la rencontre, il est supprimé au détriment de l'urbanité. Dans le cas des bancs supprimés à la demande des riverains et des commerçants, les intérêts privés prenant le dessus sur l'intérêt public, on voit là une forme d'égoïsme qui va à l'encontre de la conscience de l'altérité.

Par ailleurs, la suppression des bancs en un lieu donné repousse ailleurs les maux (délinquance et pauvreté). Cette politique étend alors la surface à “problèmes”, accentue la marginalisation des personnes déjà marginalisées (multipliant les lieux de squats) et diminue, par son éloignement, sa visibilité.

De plus, elle crée une réduction de l'accessibilité de l'espace public à d'autres populations. Personnes âgées, femmes enceintes, handicapés ou aveugles sont autant d'individus qui voient leur droit à la mobilité diminué par l'impossibilité de s'asseoir ou pour les aveugles, l'impossibilité d'avoir des repères physiques.

En ce qui concerne les personnes âgées, compte-tenu de la suppression de bancs, des déambulateurs avec siège intégré sont développés pour qu'elles puissent faire une pause .

<sup>23</sup> JOLÉ, Michèle. *“Quand la ville invite à s'asseoir - Le banc public parisien et la tentation de la dépose”*. L'accueil dans la ville. Paris : PUCA (Plan Urbanisme, Construction, Architecture), Les Annales de la Recherche Urbaine (2002, déc.) n°94, 2002, page 111.

<sup>24</sup> Citation de POTIER, Jean-Marc. in TIGOE, Yasmine. *Ils demandent des bancs publics sur les places*. Ouest France, 28 mai 2015.

<sup>25</sup> HANNERZ, Ulf. *Explorer la ville. Eléments d'anthropologie urbaine*. Paris, Les Éditions de Minit, Collection Le sens commun, 1983, 432 pages.

*Banc public, une unité où toute une société se joue.*

Cependant, cela les rend hésitantes à sortir de chez elles, renforçant leur isolement social. Cette hésitation se concrétise souvent par un renoncement, comme en témoigne la tendance de la part modale de la marche chez les retraités, qui diminue.

Mais, la proportion des 60 ans et plus augmente. Elle est passée de 8% en 1950 à 12% aujourd'hui, et l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) prévoit que cette proportion double d'ici 2050<sup>26</sup>. Dans un contexte où les personnes vivent de plus en plus longtemps, avec les problèmes de mobilité et d'acuité visuelle qui accompagnent la vieillesse, cette stratégie doit être revue.

Avec cette politique de suppression, la ville divulgue un message inhospitalier, d'un espace public réservé aux personnes mobiles, bien portantes, et avec une situation économique non précaire.

<sup>26</sup> DRONEAU, Marika. *La ville à l'épreuve du déficit d'autonomie*. Aider, n°3, décembre 2017.

PARTIE 3. B. « Marche ou crève ».

## 2. UNPLEASANT DESIGN : VANDALISME D'ETAT

Pour rééquilibrer la disparition du banc public, les concepteurs nous proposent tout un type de nouvelles assises : assis-debout, chaise et fauteuil mobiles ou pouvant changer d'orientation grâce à un pivot, chaise longue, lit de repos ou encore lounge, siège associé à une table pour manger ou travailler, siège avec borne wifi, banc anti-pollution... Mais derrière ces innovations se cachent pourtant des anti-objets.

Les termes de unpleasant design, conception hostile, architecture hostile, architecture défensive, design inconfortable, design désagréable, définissent des (anti-)objets ou dispositifs qui utilisent l'architecture et le design pour orienter les comportements et ainsi empêcher des utilisations jugées indésirables. Le unpleasant design peut prendre différentes formes selon ce qu'il cherche à empêcher : musique classique comme moyen de dissuasion contre les adolescents ou générateur de hautes fréquences audibles seulement pour les jeunes, lumière bleue rendant difficile la distinction des veines sur la peau afin d'éviter que les toxicomanes se piquent, oreilles de cochon sur certains rebords pour faire tomber le skateur qui voudrait y slider...

Ainsi, anti-feu, anti-vandalisme, anti-tag, anti-clochards, etc., tels sont les nouveaux sièges "publics" qui peuplent nos rues.

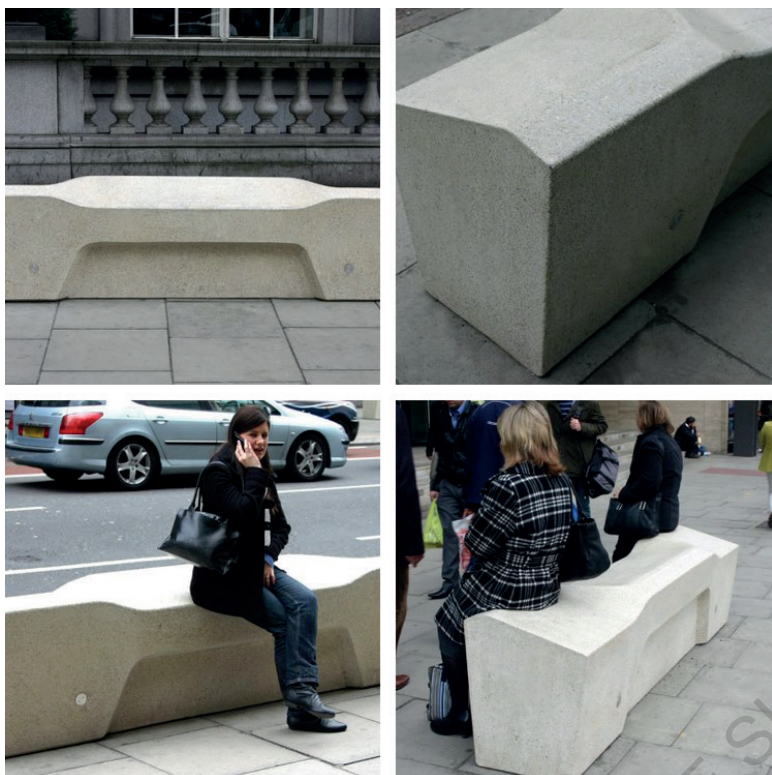
### A. Nouvelles assises asociales : les affectations du unpleasant design

Pour remplacer tant bien que mal, les bancs supprimés, les concepteurs proposent, comme on l'a dit, de nouveaux types d'assises. Les bancs asociaux se multiplient. Ils prennent parfois la forme d'une version raccourcie du banc classique que l'on connaît. Conçus pour une seule personne, implantés par groupe de 3 ou 4, afin de donner une impression de rassemblement, de convivialité, ce type de banc témoigne en réalité d'une volonté d'empêcher les gens d'être proche les uns les autres (certaines municipalités craignant le rassemblement de certains groupes d'individus).

Les assises ischiatiques sont une autre forme de bancs que l'on voit aujourd'hui surtout aux arrêts de transports en commun. Cet assis-debout illustre bien l'idée du "marche ou crève" dans l'espace public, où la seule possibilité qui s'offre à nous pour se reposer est un starting block ; il matérialise un départ imminent, un mouvement.

Au-delà de la forme, le matériau peut jouer un rôle dans la conception inconfortable. Glissant ou engourdissant, le banc peut par son matériau induire une durée (limitée) de son

utilisation. Son matériau peut aussi être choisi pour lutter contre le vandalisme. À l'aide de matériaux spéciaux sur lesquels l'encre et la colle n'ont pas de prise, on évite les affichages sauvages et les tags.



The Camden Bench, Factory Furniture (Source : <https://99percentinvisible.org/episode/unpleasant-design-hostile-urban-architecture/>)

Créé par Factory Furniture, le banc de Camden, renommé “*perfect anti-object*” (parfait *anti-objet*) par le critique Frank Swain<sup>27</sup>, n'intègre qu'une seule utilisation possible : anti-couchage (plusieurs plans inclinés), anti-revendeur, anti-détritus (pas de rainures), anti-vol (renforcement dans le bloc pour y coincer son sac derrière ses jambes), anti-skateboard (arrête saccadée), anti-graffiti (revêtement anti-adhérent à la peinture). L'exemple du banc de Camden nous montre que toute l'architecture hostile possible et imaginable, peut se trouver intégrée dans un même objet de manière subtile.

Pics, herses, plots, douches préventives, pans inclinés, accoudoirs, sont autant

<sup>27</sup> MARS, Roman. *Unpleasant Design & Hostile Urban Architecture*. Catégorie : Cities. 99% Invisible, 7 mai 2016.

de dispositifs aux mains des politiques municipales et des exploitants de transports en commun, pour conditionner à un lieu donné, le type de public pour lequel il concevra des objets hospitaliers ou à l'inverse exclusifs. Tous les moyens semblent bons pour faire fuir les indésirables grâce au design désagréable dont l'inconfort ne témoigne pas d'une conception ratée mais bel et bien réussie.

Ces nouveaux objets permettent par ailleurs de nouveaux usages alternatifs et partageurs, mais il n'en reste pas moins qu'ils témoignent d'une exclusion notamment des sans-abris. On choisit qui l'utilise, comment il l'utilise, combien de temps il l'utilise ; la conception hostile comme n'importe quelle conception, conditionne les usages associés, mais ici de manière drastique.

## B. Contrôle social

Les dispositifs d'architecture hostile sont installés par les autorités pour sécuriser la ville et donner une bonne image de celle-ci ; mais ils peuvent également être installés par les entreprises, contre les non-consommateurs ; ou encore les particuliers qui souhaitent protéger leur propriété privée et sa valeur immobilière...

Ce sont de véritables armes omniprésentes dans nos villes, qui servent à défendre les espaces publics face à certaines activités.

### • Image de la ville et sécurité

Ces mesures sont, selon les politiques, nécessaires pour la sécurité publique. Dean Harvey, co-fondateur de Factory Furniture - une entreprise qui fabrique des produits dont des bancs, qui pourraient être classés comme du unpleasant design - nous dit à propos de ce type d'objets que “*It can provide a solution : prevent drugs drops, minimize the amount of time people spend in an area. With a perched or sloped surface, people can't loiter for too long. [...] You need to be able to walk out of your house and feel safe. (However), when you consider a bunch of kids out on the street corner antisocial behavior, you're in very dangerous territory*”<sup>28</sup>. Il présente ces objets comme des outils aux mains de la ville pour répondre aux problèmes de drogue, de squat, de criminalité, d'insécurité...

<sup>28</sup> Citation de HARVEY, Dean. in LO, Andrea. *The debate : Is hostile architecture designing people -- and nature -- out of cities ?*. CNN, 21 décembre 2017.



### ● Banc : l'assise qui cadre

Durant le Siècle des Lumières, le banc va jouer un rôle fondamental dans le jardin à l'anglaise en tant que dispositif de pouvoir. Pour cause, le jardin pittoresque et sa "nature" viennent poser le cadre d'un mécanisme de contrôle visuel absolu, dont le focalisateur est le banc. Cela passe par l'organisation d'une promenade depuis laquelle se succèdent des tableaux, face auxquels on place un banc, au milieu d'un décor artificiel qui dissimule des messages de pouvoir comme nous l'indique Michael Jakob<sup>29</sup>. Ce mécanisme vient jouer le rôle d'une censure où, si l'on ne cache pas ce que l'on ne veut pas montrer, on choisit plutôt de montrer ce que l'on veut que les personnes voient. De surcroît, le fait de ne laisser paraître que ce que l'on veut, fait que la personne ne réalise pas forcément qu'elle est manipulée, elle ne voit pas que quelque chose est caché. Dans ce cadre visuel déterminé, s'impose un cadre philosophique mais également politique.

De manière générale, quelque soit l'époque, le banc influence également, par sa forme et ses matériaux, la posture que l'on va adopter. Comme nous l'avons précisé en amont, l'action de s'asseoir inclut trois paramètres dont l'objet qui recevra le corps. Ce dispositif contient en lui une façon de s'asseoir, il va déterminer le mouvement et la position du corps assis. Michèle Jolé nous dit "*le dossier qui doit, selon les auteurs, faciliter la position de l'assise, peut s'assimiler si on se place dans une interprétation de remise en ordre sociétale, à un austère redressement du corps [...] Le banc est là pour ça : il dit en même temps une certaine manière de s'y maintenir*"<sup>30</sup>.

Or, si l'on considère que l'efficacité de l'assise publique repose sur son adaptation au corps humain et à l'opportunité de son emplacement, le banc semble inefficace puisqu'à la fois la posture et la position du banc sont prédéterminés.

Par ailleurs, Alain Brossat parle de notre société moderne comme étant empreinte d'une culture de l'assis : bureau, télévision, bibliothèque... Si l'on va plus loin, on pourrait dire que la position assise, pourrait être assimilée à une position de faiblesse dans le sens où elle permet le repos d'un corps fatigué, voire une position d'infériorité, de soumission puisqu'elle rend le corps assis plus bas que le corps debout.

Le corps assis sur un banc, le regard accroché à quelque chose - comme il l'est face à un écran de télévision ou un tableau paysager dans un jardin pittoresque - l'utilisateur de l'espace public ne voit que ce qu'on lui donne à voir ; l'on pourrait alors imaginer la transmission d'un message à l'assis et le contrôle social de l'assis par un tiers non assis.

<sup>29</sup> "À cet égard, le banc [...] est au jardin exactement ce que le jardin dans sa totalité est au pays entier, à savoir une fausse idylle, une halte mise en scène avec artifice, afin de mieux véhiculer des messages de pouvoir." in JAKOB, Michael. *Poétique du banc*. Paris : Macula, 2014, page 59.

<sup>30</sup> JOLÉ, Michèle. "*Quand la ville invite à s'asseoir - Le banc public parisien et la tentation de la dépose*". *L'accueil dans la ville*. Paris : PUÇA (Plan Urbanisme, Construction, Architecture), Les Annales de la Recherche Urbaine (2002, déc.) n°94, 2002, page 111.

### ● Agent silencieux

Bien qu'on en voit de plus en plus dans nos villes, il faut rappeler que l'invention de ces objets du déplaisant design ne date pas d'hier. Depuis de nombreux siècles, on voit par exemple des pics en haut d'un mur ou d'une clôture, pour dissuader et, au pire des cas, blesser la personne qui tenterait de gravir cet obstacle. Un autre exemple non moins révélateur du contrôle social, peut illustrer ce propos : quand l'empire Austro-Hongrois a annexé la Bosnie, ils ont mis en place des lampes choisies pour leur très forte luminosité afin d'éviter toute organisation d'actes de rébellion ou de résistance à la nuit tombée.

Aujourd'hui, on nomme parfois ces dispositifs "agents silencieux". D'une part, ils sont nommés ainsi car ils remplacent l'agent de sécurité ou l'officier de police qui serait tenu de surveiller les comportements à un endroit donné. Ils dissimulent ainsi un manque d'effectifs des forces de l'ordre. Cependant, contrairement à un agent en chair et en os, cet objet ne rend pas possible une interaction, une discussion ; cet agent silencieux n'est pas ouvert au dialogue, il n'y a donc pas de négociations humaines possibles, l'objet ne laisse donc pas d'autre choix à l'utilisateur que de partir ailleurs.

D'autre part, le terme "silencieux" peut faire référence au fait qu'on passe sous silence le contrôle social rendu possible par ces objets. Une municipalité va vendre au travers de sa politique ce qu'elle va apporter à la population (sécurité, propreté, santé...), seulement son discours orienté, passe sous silence les moyens pour arriver à ses ambitions de ville sécuritaire. Elle dissimule ses intentions en installant des objets issus du déplaisant design, sous de plus ou moins faux prétextes, comme des supposés rapports d'experts ergothérapeutes par exemple. Le déplaisant design utilise le domaine public pour contrôler le comportement humain. Cachées ou non apparentes, ces conceptions permettent de dissimuler cette manipulation du comportement de l'utilisateur, sans bien sûr qu'il ne s'en rende compte, "*cities are full of subtle architectural features designed to nudge you in the right direction*"<sup>31</sup>. Elles jouent un double rôle : à la fois dissuader les comportements jugés inacceptables et en même temps encourager un comportement approprié.

Plutôt que de mettre une personne, un individu, un nom à désigner coupable de l'idée de contrôle social, on préfère laisser l'objet ou le dispositif faire le travail. Le banc porte alors le chapeau de ces politiques violentes d'exclusion. Ce sont alors les objets qui sont les blâmés de l'histoire pour leur inconfort alors qu'il ne faut pas oublier que des personnes se cachent derrière ces conceptions. Ce n'est qu'une fois avertis et conscients que nos actions vont être orientées par ces objets, que nous pourrions choisir entre s'abandonner, se détourner ou refuser.

<sup>31</sup> OMIDI, Maryam. *Anti-homeless spikes are just the latest in "defensive urban architecture"*. The Guardian, Catégorie : Cities, 12 juin 2014.

## C. Exclusion et Stigmatisation

### ● Individualisme et égoïsme

Pour l'architecte James Furzer, le unpleasant design qui stigmatise certains êtres humains, n'est que le reflet matérialisé de l'égoïsme qui ronge nos sociétés. Le fait de rendre l'usage du banc exclusif à certains usages et usagers, revient à privatiser le banc "public" ce qui témoigne de l'individualisme de nos sociétés.

L'anti-design est très répandue en Europe, notamment aux Pays-Bas où un contrôle étroit de l'espace public est en place, avec une réglementation de ce que l'on peut ou ne peut pas faire. Cela trouve son origine dans un fort individualisme, observable par l'absence de distribution de biens communs partagés ; par exemple, dans les maisons à étages avec plusieurs logements superposés, chacun a son escalier pour avoir sa propre adresse postale, avec son propre numéro de rue.

### ● Personnes ciblées

Après avoir été symbole de sociabilité et d'amour, le banc public est désormais symbole de l'exclusion. Aujourd'hui, quand on pense au banc on pense à l'un de ses usagers "privilegiés" : le sans-abri. Le banc public, devenu symbole de précarité et de pauvreté, est une réalité.

Déjà Pétrus Borel publiait en 1832 *Rhapsodies* dans lequel il assimilait le banc au dernier refuge de l'homme miséreux. Véritable misanthrope voire "lycanthrope" (homme-loup) comme il se désignait lui-même, issu de l'émigration et d'une famille pauvre, l'auteur fait de ce recueil de poèmes, une dénonciation d'un républicanisme méprisant aux antipodes de l'idéal démocratique de la société. Il écrit : "*Bohémiens sans toits, sans bancs, / Sans existence engainée, / Menant vie abandonnée / Ainsi que des moineaux francs / Au chef d'une cheminée*"<sup>32</sup>, faisant référence à sa vie d'émigré, misérable, qui n'a même plus le droit au banc.

On retrouve cette idée de misère chez Prévert, plus d'un siècle plus tard, en 1972. Ce poète, parolier, dialoguiste et scénariste français a souhaité, à travers son ouvrage *Paroles*, créer une poésie proche de la langue orale. Le poème "*Le désespoir est assis sur un banc*" extrait de *Paroles*, pose le contexte anodin du banc dans un square, autour duquel il y a de la vie : "*Des enfants jouent tout près de vous / Des passants passent / Tranquillement / Des oiseaux s'envolent*"<sup>33</sup>. Cette scène quotidienne va être bouleversée par la présence d'un homme assis sur un banc auprès duquel le poète va s'asseoir, "*Il vous fait signe et*

<sup>32</sup> BOREL, Pétrus. *Rhapsodies (éd.1832)*. Hachette BNF, 2012, 149 pages.

<sup>33</sup> PRÉVERT, Jacques. "*Le désespoir est assis sur un banc*". *Paroles*. Editions Gallimard, 1972, vers 29-32.

rien personne / Ne peut vous empêcher d'aller vous asseoir près de lui"<sup>34</sup>. Cet homme incarne, comme l'indique le titre la perte d'espérance, il est l'allégorie du désespoir. Après avoir rencontré cette allégorie du désespoir, le poète lui aussi plongera dans ce sentiment. L'auteur a souvent cherché dans ses poèmes à mettre le doigt sur des injustices. Ici le désespoir fait référence à la misère, à la précarité et Jacques Prévert dénonce le fait qu'on ferme les yeux là-dessus, sur ces SDF qui peuplent les bancs publics et que l'on ignore. Le poète dénonce une facilité à tomber dans le désespoir, omniprésent dans notre quotidien et exprime une volonté d'ouvrir les yeux pour agir et faire disparaître cette injustice. Cela passe par l'inversion de la norme qui dit : "*Il ne faut pas le regarder / Il ne faut pas l'écouter / Il faut passer*"<sup>35</sup>.



Place Châtelet, Chartres, © Agathe Debacker

<sup>34</sup> PRÉVERT, Jacques. "*Le désespoir est assis sur un banc*". *Paroles*. Editions Gallimard, 1972, vers 15-16.

<sup>35</sup> PRÉVERT, Jacques. "*Le désespoir est assis sur un banc*". *Paroles*. Editions Gallimard, 1972, vers 7-8.

Banc public, une unité où toute une société se joue.

## D. Remise en question de l'efficacité

### ● Les bancs publics disparaissent, les problèmes demeurent

La politique de suppression ou de transformation (via le unpleasant design) du banc "figure de la misère", n'a pour autant pas éradiqué le problème de fond ; la précarité demeure. Par cette façon de faire, on cherche à rendre invivable la ville aux personnes considérées comme "indésirables". Les politiques et concepteurs traitent les symptômes d'un problème au lieu de régler l'origine du problème lui-même, au lieu de proposer de réelles solutions. Ainsi, le nombre d'indésirables ne diminue pas, il ne fait que se déplacer et donc se multiplier.

De plus, par ces "solutions", on laisse le reste de la population dans l'ignorance au sujet des problèmes d'itinérances car : *"When you're designed against, you know it, [... ]Other people might not see it but you will. The message is clear: you are not a member of the public, at least not of the public that is welcome here."*<sup>36</sup>.

### ● Les autres

L'inconfort que connaît le SDF sur les bancs publics, est le même pour celui qui lit son journal ou le passant fatigué de sa marche qui souhaite s'y reposer. Si ces dispositifs limitent la population ciblée, ils excluent du même coup d'autres usagers non-visés, tels que les personnes âgées, les femmes enceintes, les personnes à mobilité réduite, les personnes en surpoids...

Le lien social est gêné par les accoudoirs anti-couchage et par les assises collées les unes aux autres, à différentes hauteurs, séparant les personnes qui souhaiteraient une meilleure proximité, voire intimité.

Le mobilier urbain à la conception désagréable, restreint des activités, inhibe certaines utilisations et empêche les interactions.

<sup>36</sup> Citation de HOWELL, Ocean. in OMIDI, Maryam. *Anti-homeless spikes are just the latest in "defensive urban architecture"*. The Guardian, Catégorie : Cities, 12 juin 2014.

PARTIE 3. B. « Marche ou crève ».

## 3. HOSTILITE, INHOSPITALITE

Jane Jacobs en 1961<sup>37</sup> fait remarquer que pour les passants, le bon fonctionnement de la rue est lié à l'existence d'un certain sentiment de solidarité ; cependant avec les conceptions de mobilier urbain et notamment de banc public qui incitent à la marginalisation et à l'exclusion de certaines populations, comment espérer une conscience de l'autre chez des citoyens qui ne se jugent alors pas égaux, bien qu'ils le soient de droit. Heureusement, l'indignation, face à cette architecture hostile, se fait sentir, dénonçant ces dispositifs comme des actes antisociaux et inhospitaliers.

### A. Exemples de dénonciation

#### ● Artistes, designers et architectes proposent des alternatives

De nombreux artistes, designers et architectes ont proposé des solutions pour s'installer confortablement dans la rue malgré la présence de design hostile.



Anti-pigeon hat : Summer Rainbow, © Unpleasant Design (Source : <http://unpleasant.pravi.me/>)

<sup>37</sup> Sous la direction de TERRIN, Jean-Jacques. *Le piéton dans la ville - L'espace public partagé (Walking in the city sharing public space)*. Marseille : Parenthèse, Collection : La ville en train de se faire, 2011, 279 pages.

*Banc public, une unité où toute une société se joue.*

Le groupe *Unpleasant Design* s'intéresse à la conception hostile ; ses membres effectuent des études de cas, multiplient les clichés et rédigent des essais à ce sujet. Ils y distinguent les dispositifs (son, éclairage, caméra de surveillance...) et les objets (obstacles, surfaces...) comme le banc. *Unpleasant Design* met en évidence le fait que les dispositifs et objets intentionnellement inconfortables ne sont pas pour autant des éléments infructueux, puisqu'ils réussissent à décourager des comportements.

Chaque dispositif visant un public (sans-abri, toxicomanes, adolescents...), le groupe *Unpleasant Design* veut nous mettre en garde sur le fait que ce public cible pourrait changer demain et que - vous et moi - pourrions bien être les prochains rejetés.



*RainCity Housing, Spring Advertising* (Source : [https://quebec.luffingtonpost.ca/2014/06/30/banc-public-sans-abri\\_n\\_5544698.html](https://quebec.luffingtonpost.ca/2014/06/30/banc-public-sans-abri_n_5544698.html))

Dans le cadre d'une campagne choc pour *RainCity Housing* qui fournit hébergement et soutien aux itinérants dans la ville de Vancouver, l'entreprise *Spring Advertising* a transformé cinq bancs classiques pour accueillir, contrairement au *unpleasant design*, ceux qui n'ont pas d'autres endroits où aller. L'un de ces bancs porte l'inscription : "Find shelter here" ("Trouve un refuge ici") et s'est vu doter d'un panneau articulé, qui une fois déplié

PARTIE 3. B. « Marche ou crève ».

permet de mettre à l'abri l'assise sur laquelle on s'allonge. L'intérieur dévoile le message "Find a home here" ("Trouve une maison ici") avec les coordonnées de l'association. Sur un autre de ces cinq bancs, on peut lire en journée "This is a bench" ("Ceci est un banc") et le soir, grâce à de la peinture sensible aux rayons UV, on peut y lire "This is a bedroom" ("Ceci est une chambre"). Cette démarche politique a plutôt bien été accueillie par les Vancouverois.



*Archisuit*, © Sarah Ross (Source : <https://www.insecurespaces.net/archisuits.html#>)

L'artiste Sarah Ross a mis au point l'*Archisuit*, une combinaison-pyjama à laquelle sont intégrés des morceaux de coussins en mousse ; celle-ci rend confortable à la personne qui la porte, le siège hostile sur lequel elle voudrait s'asseoir. Il en existe quatre versions : chacune correspond à une situation architecturale particulière de la ville de Los Angeles, qui devient un endroit où s'asseoir confortablement. La forme des morceaux de mousse vient épouser la structure choisie, la complétant comme son négatif. Selon elle "C'est fait pour être ridicule et drôle, pour pointer le ridicule de cette architecture agressive. Ce sont des solutions grotesques à des problèmes qui n'ont rien à voir avec l'architecture et tout à voir avec l'absence de protection sociale"<sup>38</sup>.

<sup>38</sup> Citation de ROSS, Sarah. in BRU, Alice. *Les astuces des villes pour chasser les indésirables*. Slate, Catégorie : Life / Smart Cités, 3 décembre 2013.

Banc public, une unité où toute une société se joue.



Design Crime - sticker sheet, ©HostileDesign ( Source : <https://hostiledesign.org/>)

Le site [hostiledesign.org](https://hostiledesign.org/) dont le credo est “*Together we can shut down Hostile Design*” (“*Ensemble nous pouvons anéantir la conception hostile*”), propose l’achat d’autocollants “Design Crime”. Le principe est de coller ces étiquettes sur les objets du *unpleasant design* qui nous entourent, puis de prendre une photographie du résultat et de la poster sur Instagram avec le hashtag #HostileDesign. Les photographies postées par les personnes seront ensuite mises en ligne sur le site dans la “Design crime gallery” (“Galerie du crime de conception”).



Oliver Show (Source : <https://weburbanist.com/2012/03/06/street-seats-for-the-people-bold-guerrilla-furniture/>)

L’artiste Oliver Show dénonce, quant à lui, le manque d’hospitalité de la ville de Hambourg.

PARTIE 3. B. « Marche ou crève ».

Il propose une installation pour remédier au fait que les aménagements proposés par la ville soient inconfortables. Ainsi, il a créé ce qu’on pourrait qualifier de “banc”, à l’aide d’un tube en plastique jaune qui sert normalement à envelopper les tuyaux de drainage. Ce matériau peu coûteux et résistant aux intempéries, a permis à l’artiste de proposer une assise confortable dans des endroits inattendus de la ville. Sa couleur vive fait ressortir ce canapé de l’hospitalité, dans un environnement neutre.

### • Revendications citoyennes

En 2018, à Perpignan, un collectif de citoyens a offert un banc public à la ville, dénonçant la disparition de ce mobilier urbain en bordure de certaines rues, retiré comme objet source de délinquance et de trouble à l’ordre public. Ces citoyens, bien que conscients que le banc public puisse être à l’origine de désagrément, préfèrent le conserver en ce qu’il offre de possibilités de lien social.

Dans un article du Collectif La Rotative, que publie le CQFD Journal <sup>39</sup>, on nous présente le cas, dans la ville d’Ivry (Val-de-Marne), d’un banc qui avait été retiré et que les habitants ont réinstallé de manière sauvage. La veille, le 12 janvier 2019 les panneaux publicitaires de la ville s’étaient remplis d’appels aux amoureux des bancs publics. Le lendemain, les riverains se sont réunis devant la Mairie d’Ivry pour y installer de manière illégale, un banc de leur construction, tout en chantant “Les Amoureux des bancs publics” de Georges Brassens.

Alors que la plupart de ces objets inconfortables vise les populations itinérantes, une manifestation a eu lieu à Londres pour dénoncer les systèmes anti-SDF et témoigner de leur mécontentement. Comparés aux bandes de pointes utilisées pour empêcher les pigeons de se percher en certains endroits, les dispositifs anti-SDF semblent, au-delà de leur hostilité, réducteur. Utiliser les mêmes conceptions pour un animal et pour un homme, n’est-ce pas là le déshumaniser?

Les publics ciblés (SDF, adolescents, personnes pauvres, marginalisés, skateurs...) n’ont souvent pas de représentation sociale, n’étant pas organisés en tant que groupe d’intérêt. C’est pourquoi, ces manifestations citoyennes leur sont d’un grand soutien, car ils sont ainsi défendus.

### • Alternatives proposées par les villes

Le *unpleasant design* s’adresse parfois aussi aux skateurs avec la mise en place d’oreilles de cochons sur les arrêtes des bancs publics les empêchant de slider. Dans des sociétés anti-skate, la ville de Lausanne propose d’intégrer dans la conception du produit, le fait que les skateurs vont slider sur les bancs. Ainsi, le design de ces bancs permet à la fois

<sup>39</sup> Collectif La Rotative. *Humaniser l’urbanisme - Le banc des mis au ban*. CQFD, 12 février 2019.

aux personnes de s'asseoir et aux skateurs de slider sur les bancs sans les abîmer.

Pour éviter la dégradation ou l'inutilité de certains bancs publics, la ville de Genève a décidé d'interroger directement la population concernée - les usagers de l'espace public - pour que le banc public trouve une place adéquate. La municipalité a donc laissé en libre service des bancs publics, qui se sont déplacés avec les usagers, jusqu'à ce que chacun s'immobilisent témoignant de la prise de position sur l'endroit idéal, puis la mairie les a fixés au sol.

Par ailleurs, une enquête menée auprès des citoyens parisiens en 1991 dans le cadre des Etats Généraux de la Qualité de la Vie à Paris, concernant les améliorations qu'ils souhaitent connaître pour leur ville, a révélé une récurrence du thème du banc public. Les parisiens se plaignent d'un manque de banc, souhaitent des assises variées (banc, fauteuil, canapé...) et témoignent d'un attachement aux bancs de leur quartier. Cet intérêt des citoyens pour les bancs publics garantit leur pérennité.

## **B. Ce que cela nous dit**

Au départ ces nouveaux objets ont pour objectif une idée positive celle de la sécurité et de la lutte contre la criminalité... Cependant, ces objets ont un impact non seulement sur la population cible mais également sur tout le reste de la population jugée alors à parts égales comme criminelle. On juge le fait de dormir sur un banc ou de se rassembler en groupe, comme un acte de délinquance au même titre que d'escalader un mur, puisqu'on utilise les mêmes moyens pour les arrêter.

Cette conception hostile est une conception contre l'humanité, puisqu'elle est faite pour exclure, retirer une partie de la communauté de l'espace public, voire de la ville. Elle entrave la liberté de l'être humain de manière brutale, violente, hostile ; privant ainsi, certaines personnes de ces lieux, cela crée des espaces publics semi-privatisés.

Cependant, par leurs actions, les professionnels du design cherchent à sensibiliser la population, dissiper les préjugés, car souvent les personnes qui ne sont pas atteintes par cette hostilité, ne se rendent pas compte de leur existence et donc de leur violence. Cette sensibilisation permet également de délivrer un message politique pour influencer les aménageurs et municipalités et retrouver les caractéristiques premières de l'espace public : être inclusif et accueillant pour tous.

## CONCLUSION B.

L'architecture hostile, de contrôle, et politique de suppression des bancs témoignent d'une société où l'on va contre l'immobilité en ville. Elles rendent l'espace public inconfortable et inaccessible à bon nombre de personnes, dont les personnes ciblées mais pas seulement. Car, il faut rappeler que les personnes ciblées ne sont pas les seules touchées, ces choix d'aménagement affectent tous les membres du public, pas seulement les sans-abris et les adolescents. Le banc public devient donc la figure symptomatique des travers de la ville. À cet égard, tous les publics se sentent concernés. Le banc public est un bien commun utile à chacun c'est pourquoi on se doit de le défendre. À force d'exemples, on se rend compte que les usagers-citadins, par leur expérience concrète de la ville, sont d'autant plus légitimes à exprimer leur avis, qu'ils sont les premiers concernés ; ils sont donc en avance sur les aménageurs et concepteurs, pour les réponses à donner.

## P 3. C O N C L U S I O N

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

**E**ntre politique de suppression de banc et unpleasant design, le banc est également en proie à une privatisation qui ronge nos villes. Le banc public autant que l'espace public dans lequel il se trouve, perdent leur caractéristique d'universalité. Ces différents dispositifs sont utilisés par les politiques publiques pour pallier maladroitement à des maux plus profonds de la ville. Le droit à s'asseoir est donc un droit non pas universel mais exclusif et réservé aux "désirables", ce qui va à l'encontre de ce à quoi aspire une ville : l'ouverture et la mixité.

À en parler avec mes proches, je me suis rendue compte, que beaucoup de personnes n'ont pas conscience que les objets qui font partie de leur quotidien sont les formes concrètes d'une conception hostile qui vise à exclure.

C'est pourquoi il est important de mettre en avant les différentes démarches des citoyens qui dénoncent l'hostilité et l'inhospitalité et témoignent ainsi d'un intérêt pour la qualité d'accueil des villes aujourd'hui.

*Banc public, une unité ou toute une société se joue.*

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR



*Banc public, une unité ou toute une société se joue.*

# C O N C L U S I O N .

*“Le banc. On s’y assied, en général, sans trop y réfléchir, dans ces moments indispensables de relâchement ; on s’y repose, on revient à soi, on se soustrait l’espace d’un instant à l’effort permanent de se relier au monde. Mais on ne le regarde pas. Or c’est en partie lui qui oriente et dirige notre regard et mérite donc toute notre attention”<sup>1</sup>.*

**L**’étude de cas de la politique d’aménagement et de gestion de l’espace public de la Métropole nantaise, au travers des vingt bancs d’un trajet du quotidien, nous a

révélé les grands idéaux auxquelles la ville veut tendre : l’accessibilité et l’universalité. En tant que lieu de vie mais également lieu de déplacements, et dans un contexte de transition énergétique, l’espace public est pensé par la politique de la ville pour encourager les modes de déplacements actifs et collectifs. C’est là que le piéton entre en jeu : la marche est alors mise en avant et le mobilier urbain qui l’accompagne est re-questionné pour faciliter ses déplacements au quotidien. Au travers des exemples, on a pu mettre en avant le fait que le banc, objet “transparent” de la ville nous révèle des comportements sociaux. Ainsi, équiper la ville de mobilier urbain,

<sup>1</sup> JAKOB, Michael. *Poétique du banc*. Paris : Macula, 2014, 4ème de couverture.

acte qui semble en premier lieu une opération relativement simple à réaliser, s'avère finalement pleine de complexité.

Afin de mieux saisir ce que nous avons pu observer via l'étude de cas, nous avons pris du recul en étudiant les représentations qui existent du banc et du marcheur, ainsi que la place qui leur était accordée. À travers l'histoire du banc, on a déjà pu voir que le banc suggérait à la fois un lieu social et une organisation de l'espace. Cependant il a perdu de l'importance avec la démocratisation de la voiture qui a alors placé le piéton sur un espace résiduel. Il est désormais souhaitable et souhaité de remettre la marche au cœur

des problématiques de mobilités, pour apaiser les relations avec les autres modes de déplacements mais également permettre au piéton de renouer avec son environnement. Cet espace public bien que lieu de déplacements, est également un lieu de cohabitation entre usagers, en cela, le banc installé dans cet espace contribue à faire de la ville un véritable lieu de vie. De plus, au-delà d'être un lieu de rencontre et d'intimité dans notre imaginaire collectif, le banc met au jour, des comportements entre inconnus anonymes. À la fois espace de représentation de soi en ce qu'il permet de s'exposer à l'autre et espace de cohabitation avec l'autre, le banc dans l'espace public est le

support idéal de la concrétisation de la conscience de l'autre. Et c'est par cette conscience, qu'on accède au vivre-ensemble et à l'urbanité qui fabrique la ville.

Malheureusement on se rend vite compte qu'aujourd'hui le banc public - et par extension l'espace public - a plutôt tendance à repousser l'autre qu'à l'accueillir. Pour doré l'image de la ville et offrir un espace de vie sécuritaire, les décideurs utilisent différents moyens. Ainsi, l'espace public, qui pourtant appartient au domaine public et donc à la personne publique, est un espace où le privé gagne du terrain. D'ailleurs, la suppression des bancs

publics dans de nombreuses villes, obligeant les usagers à payer pour s'asseoir, participe à ce phénomène de privatisation. Ce phénomène témoigne d'une sectorisation de la population. De plus, avec le développement de l'unpleasant design, on a affaire à une ville qui contrôle sa population et exclut certains usagers de manière volontaire ou non. Ces différents dispositifs vont à l'encontre de l'image d'hospitalité que la ville des possibles nous vend.

Enfin, le banc contribue en quelque sorte à faire et à défaire la ville, à intégrer ou à exclure. Il témoigne ainsi des normes, des règles d'usages, des mœurs, des

*Banc public, une unité ou toute une société se joue.*

aprioris, des volontés, des idéaux d'une société. En cela, le banc public est une représentation de l'espace public, de la ville et finalement de toute une société, à moindre échelle.

**E**n tant que conceptrice d'espace en devenir, il me semble essentiel de prendre conscience du pouvoir qui est entre nos mains de participer à la fabrication (ou au démantèlement) de la ville de demain.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR



**B I B L I O G R A P H I E .**

ALLAIN, Rémy. *Morphologie urbaine. Géographie, aménagement et architecture de la ville*. Paris : Armand Colin, 2004, 256 pages.

BARBAUX, Sophie. *Objets urbains - Vivre la ville autrement, Urban furniture for a new city life*. Paris : ICI Interface, 2010, 319 pages.

Sous la direction de BARRÉ-DESPOND. *Dictionnaire des arts appliqués et du design international*. Du Regard Éditions, 1996, 700 pages.

Sous la direction de BLAIS, Jean-Paul, LAIZÉ, Gérard. *Bancs de service public*. Paris : SEA, Supplément de D'Architectures n°240, 2015, 50 pages.

BOREL, Pétrus. *Rhapsodies (éd.1832)*. Hachette BNF, 2012, 149 pages.

BOURSIER-MOUGENOT, Ernest. *L'amour du banc*. Arles : Actes Sud, 2002, 396 pages.

BRASSENS, Georges, CAUQUIL, Marc. *Bancs publics*. © Warner Chappell Music France, 1954.

BUCHANAN, Colin D. . *Rapport Buchanan*. Pour le Ministre des transports britanniques Ernest Marples, 1963.

CERTEAU (DE), Michel. *L'invention du quotidien, 1 Arts de se faire*. Paris, Editions 10/18, 1980.

CHABOUTÉ, Christophe. *Un peu de bois et d'acier*. Vents d'Ouest, 2012, 336 pages.

CORBUSIER (LE). *Chartes d'Athènes*. IVe Congrès International d'Architecture Moderne, 1933.

DERVIEU, Claude. *Les chaises et les sièges au moyen âge*. Bulletin Monumental, tome 74, 1910, pages 207-241.

DIDEROT, Denis. *Lettres à Sophie Volland*. XVIIIème siècle.

DURAS, Marguerite. *Le square*. Paris : Gallimard, 1955, 150 pages.

FLAUBERT, Gustave. *Bouvard et Pécuchet*. Paris : Alphonse Lemerre, 1881.

*Banc public, une unité où toute une société se joue.*

Sous la direction de GHORRA-GOBIN, Cynthia. *Réinventer le sens de la ville : les espaces publics à l'heure globale*. Paris, L'Harmattan, 2006, 266 pages.

GIRARDIN, Stanislas. *Promenades ou Itinéraire des jardins d'Ermenonville - Auquel on a joint vingt-cinq de leurs principales vues, dessinées & gravées par Mérigot fils*. 1788, 128 pages.

Coordonné par GRANIÉ, Marie-Axelle, AUBERLET, Jean-Michel. *Le piéton : nouvelles connaissances, nouvelles pratiques et besoins de recherche : 2ème colloque francophone de la plate-forme intégratrice COPIE novembre 2009, Lyon*. Bron : Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité, 2010, 330 pages.

GRÉGOIRE, Bertrand, Directeur d'études GRIMAUD, Daniel. *S'asseoir en ville [TPFE] : mode d'emploi : étude et expérimentation de l'attitude urbaine*. Nantes : École Nationale Supérieure d'Architectures de Nantes, 2000, 200 pages.

GYEJACQUOT, Jean-Pierre. *Mobilier urbain : Projets, équipements, installations, maintenance*. Paris : Le moniteur, Collection : Guide des bonnes pratiques, 2015, 234 pages.

HABERMAS, JÜRGEN. *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*. Paris, Payot, réed. 1988.

HANNERZ, Ulf. *Explorer la ville. Éléments d'anthropologie urbaine*. Paris, Les Éditions de Minuit, Collection : Le sens commun, 1983, 432 pages.

HAUSSMANN, Georges Eugène. *Mémoires du Baron Haussmann*. Paris, Victor-Havard Éditeur, 1890, 590 pages.

HIRSCHFELD, Christian Cay Lorenz. *Théorie de l'art des jardins*. Leipzig : Les héritiers de M. G. Weidmann et Reich, 1779.

JAKOB, Michael. *Poétique du banc*. Paris : Macula, 2014, 195 pages.

JIM, aut. Mig, dess. *Un petit livre oublié sur un banc*. Bamboo Eds, Tome 1, 2017, 48 pages.

KUNDERA, Milan. *La lenteur*. Gallimard, 1997, 196 pages.

PRÉVERT, Jacques. *"Le désespoir est assis sur un banc"*. Paroles. Editions Gallimard, 1972.

Références.

RAMBUTEAU (DE), Claude-Philibert Barthelot. *Mémoires du comte de Rambuteau*. Paris : Calmann-Lévy éditeurs, 1905, 492 pages.

REY, Alain, REY-DEBOVE, Josette. *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*. Le Robert, 1999, 2551 pages.

SANSOT, Pierre. *Jardins publics*. Paris : Payot et rivages, 2003, 272 pages.

Sous la direction de TERRIN, Jean-Jacques. *Le piéton dans la ville - L'espace public partagé (Walking in the city sharing public space)*. Marseille : Parenthèse, Collection : La ville en train de se faire, 2011, 279 pages.

THEZY (DE), Marie. Paris, *La Rue - Le Mobilier Urbain Du Second Empire à Nos Jours*. 1976.

WEBER, Max. *La ville*. Paris, La Découverte, Collection : Politiques et sociétés, 2014, 280 pages.

*Banc public, une unité où toute une société se joue.*

## F I L M O G R A P H I E .

CROWTHER, Kitty, SALAMONE, Bruno. *Le Banc*. 2010, 4 min 40 sec.

DESTI, Marc, réa. *Le Banc Public*. 2009, 15 min 29 sec.

FOSTER, Marc, réa. *Neverland (Finding Neverland)*. Perf. Johnny Depp, Kate Winslet, Freddie Highmore, Radha Mitchell. TFM Distribution, 2004, 101 min.

PINKAVA, Jan, réa. *Le joueur d'échec (Geri's game)*. Pixar, 1997, 4 min 32 sec.

VAN SANT, Gus, réa. *Will Hunting (Good Will Hunting)*. Perf. Matt Damon, Robin Williams, Ben Affleck, Minnie Driver, Stellan Skarsgard. Miramax Films, 1997, 126 minutes.

ZEMECKIS, Robert, réa. *Forrest Gump*. Perf. Tom Hanks, Gary Sinise, Robin Wright, Mykelti Williamson, Sally Field. United International Pictures (UIP), 1994, 142 minutes.

*Références.*

## V I D É O G R A P H I E .

BRUNSING, Fabian. *Pay & Sit : the private bench*. Vimeo, Berlin, 4 septembre 2008.

Disponible sur : <https://vimeo.com/1665301>. Consulté en octobre 2019.

PAOLI, Stéphane, réa. *Paul Virilio : Penser la vitesse*. ARTE France, La Générale de Production, 2008, 90min.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'ACCÈS LIBRE

# M É D I A G R A P H I E .

BRU, Alice. *Les astuces des villes pour chasser les indésirables*. Slate, Catégorie : Life / Smart Cités, 3 décembre 2013.

URL : <http://www.slate.fr/life/80703/astuces-villes-design>. Consulté en octobre 2019.

DESSOUROUX, Christian. "La diversité des processus de privatisation de l'espace public dans les villes européennes". Privatisation of urban spaces in contemporary European cities. *Belgeo*, n°1, 2003, pages 21-46.

URL : <https://journals.openedition.org/belgeo/15293?lang=de>. Consulté en décembre 2019.

DRONEAU, Marika. *La ville à l'épreuve du déficit d'autonomie*. Aider, n°3, déc. 2017.

URL : <https://aider-larevue.fr/accessibilite-ville/>. Consulté en novembre 2019.

GUILBERT, Guillaume. *Bruxelles : le collectif "Design for everyone" adapte le mobilier urbain anti-SDF"*. RTBF, Catégorie : Insolite, 13 novembre 2018.

URL : [https://www.rtf.be/info/societe/detail\\_bruelles-le-collectif-design-for-everyone-adapte-le-mobilier-urbain-anti-sdf?id=10072237](https://www.rtf.be/info/societe/detail_bruelles-le-collectif-design-for-everyone-adapte-le-mobilier-urbain-anti-sdf?id=10072237). Consulté en novembre 2019.

HAICAULT, Monique. *Temps sociaux et temporalités urbaines dans la politique de la ville*. Revue Interventions économiques, 1 juin 2003.

URL : <http://journals.openedition.org/interventionseconomiques/916>. Consulté le 22 décembre 2019.

JOCK, Kaitlin. *The United States has a hostile architecture problem. Is public space becoming private ?*. INSP News Service, 26 avril 2019.

URL : <https://insp.ngo/the-united-states-has-a-hostile-architecture-problem-is-public-space-becoming-private/>. Consulté en octobre 2019.

JOLÉ, Michèle. "Quand la ville invite à s'asseoir - Le banc public parisien et la tentation de la dépose". *L'accueil dans la ville*. Paris : PUCA (Plan Urbanisme, Construction, Architecture), Les Annales de la Recherche Urbaine (2002, déc.) n°94, 2002, 175 pages.

KOHLSTEDT, Kurt. *Homeless Shelters : Creative & Convertible Urban Furniture*. Web Urbanist, Catégorie : Architecture.

URL : <https://weburbanist.com/2007/08/01/creative-urban-furniture-convertible-inflatable-portable-homeless-shelters/>. Consulté en novembre 2019.

LO, Andrea. *The debate : Is hostile architecture designing people -- and nature -- out of cities ?*. CNN, 21 décembre 2017.

URL : <https://edition.cnn.com/style/article/new-dean-harvey-james-furzer-hostile-architecture-debate/index.html>. Consulté en novembre 2019.

LOISEL, Mélanie. *Des "pics" anti-itinérants à Montréal*. Le Devoir, Catégorie : Société, 10 juin 2014.

URL : <https://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/410545/des-pics-anti-itinerants-a-montreal>. Consulté en novembre 2019.

LOISEL, Mélanie. *Les "pics" disparaissent, les itinérants restent*. Le Devoir, Catégorie : Politique, Montréal, 11 juin 2014.

URL : <https://www.ledevoir.com/politique/montreal/410563/pics-anti-itinerants-denis-coderre-c-est-tolerance-zero>. Consulté en novembre 2019.

LUXEMBOURG, Corinne. *Lieux politiques de conflits urbains ou révélateur de ce que l'urbanisme néolibéral fait à la ville*. Revue Cause Commune, Collection : Production de territoires n°1 - Bancs publics.

URL : [https://www.causecommune-larevue.fr/bancs\\_publics](https://www.causecommune-larevue.fr/bancs_publics). Consulté en octobre 2019.

MARION, Julien. *Un collectif citoyen offre un banc public à la ville Perpignan*. L'Indépendant, 24 mars 2018.

URL : <https://www.lindependant.fr/2018/03/24/un-collectif-citoyen-offre-un-banc-public-a-la-ville-de-perpignan,3910649.php>. Consulté en novembre 2019.

MARS, Roman. *Unpleasant Design & Hostile Urban Architecture*. Catégorie : Cities. 99% Invisible, 7 mai 2016.

URL : <https://99percentinvisible.org/episode/unpleasant-design-hostile-urban-architecture/>. Consulté en octobre 2019.

OMIDI, Maryam. *Anti-homeless spikes are just the latest in "defensive urban architecture"*. The Guardian, Catégorie : Cities, 12 juin 2014.

URL : <https://www.theguardian.com/cities/2014/jun/12/anti-homeless-spikes-latest-defensive-urban-architecture>. Consulté en octobre 2019.

PICHON, Pascale. "La manche, une activité routinière - Manières de faire". *Espaces publics en villes*. Paris : Plan urbain, Les annales de la recherches urbaine (1993) n°57-58, 1993, pages 147-157.

QUERRIEN, Anne. "Introduction". *Espaces publics en villes*. Paris : Plan urbain, Les annales de la recherches urbaine (1993) n°57-58, 1993, pages 3-5.

ROGERS, S. A.. *Street Seats for the People : Bold Guerilla Furniture*. WebUrbanist, Catégorie : Art.

URL : <https://weburbanist.com/2012/03/06/street-seats-for-the-people-bold-guerilla-furniture/>. Consulté en octobre 2019.

Collectif La Rotative. *Humaniser l'urbanisme - Le banc des mis au ban*. CQFD, 12 février 2019.

URL : <http://cqfd-journal.org/Le-banc-des-mis-au-ban>. Consulté en novembre 2019.



*Banc public, une unité où toute une société se joue.*

SCHNEIDER, Kate. *Secret city designs that are tricks - HIDDEN in streets around the world are design tricks that are intended to manipulate your behaviour without you even noticing. Can you spot them?.* News Com Au, Catégorie Travel, World Travel, 4 décembre 2013.

URL : <https://www.news.com.au/travel/world-travel/secret-city-designs-that-are-tricks/news-story/872e0827c9882a52536a2fe8d38cfe5c>. Consulté en octobre 2019.

THONNELIER, Josselin. *Ville rigide, ville sécuritaire : quand les bancs publics créent des exclusions.* Urbanews, 6 décembre 2013.

URL : <https://www.urbanews.fr/2013/12/06/37382-ville-rigide-ville-securitaire-quand-les-bancs-publics-crees-des-exclusions/>. Consulté en octobre 2019.

TIGOE, Yasmine. *Ils demandent des bancs publics sur les places.* Ouest France, 28 mai 2015.

URL : <https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/nantes-44000/ils-demandent-des-bancs-publics-sur-les-places-3438336>. Consulté le 30/11.

WALLACE, Elizabeth. *What's behind the uptick in hostile architecture ? - The debate over the human toll of anti-homeless "defensive design" is heating up around the U.S. and abroad.* AD, 21 mars 2018.

URL : <https://www.architecturaldigest.com/story/hostile-architecture>. Consulté en novembre 2019.

*An interview about "Unpleasant Design".* Ethnography matters, 24 octobre 2013.

URL : <http://ethnographymatters.net/blog/2013/10/24/an-interview-about-unpleasant-design/>. Consulté en novembre 2019.

*Megacities on the move,* Forum for the future, 2 décembre 2010.

*Un banc public conçu pour les sans-abri attire les éloges.* Huffington Post Québec, 30 juin 2014.

URL : [https://quebec.huffingtonpost.ca/2014/06/30/banc-public-sans-abri\\_n\\_5544698.html](https://quebec.huffingtonpost.ca/2014/06/30/banc-public-sans-abri_n_5544698.html). Consulté en novembre 2019.

*Urbanisme*, n°370, mai-juin 2010.

*Urbanisme : Ils demandent des bancs publics sur les places.* Ma Ville par Ouest France, 28 mai 2015.

URL : [https://nantes.maville.com/actu/actudet\\_-urbanisme-ils-demandent-des-bancs-publics-sur-les-places\\_52716-2774485\\_actu.Htm](https://nantes.maville.com/actu/actudet_-urbanisme-ils-demandent-des-bancs-publics-sur-les-places_52716-2774485_actu.Htm). Consulté en novembre 2019.

Références.

## S I T O G R A P H I E .

Designs against Humanity - Together we can shut down Hostile Design.

URL : <https://hostiledesign.org/>.

Sarah Ross, Art + Research.

URL : <https://www.insecurspaces.net/archisuits.html>. Consulté en novembre 2019.

Unpleasant Design.

URL : <http://unpleasant.pravi.me/>.

Site de Nantes Métropole :

URL : <https://www.nantesmetropole.fr/institution-metropolitaine/competences/le-plan-de-deplacements-urbains-pdu-2018-2027-perspectives-2030-23842.kjsp>.

*Banc public, une unité où toute une société se joue.*

# A U T R E S .

Art.95, I. in Loi n°2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales.

Arrêté du 15 janvier 2007 portant application du décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics.

P 98-350 / cheminements - insertion des personnes handicapées - cheminement piétonnier urbain / février 1988. Décrets n°s 99-756 et 99-757 du 31 août 1999 • Arrêté du 31 août 1999 • Circulaire du 23 juin 2000 relatifs à l'accessibilité de la voirie aux personnes handicapé.

Collaboration entre les associations représentatives des usagers de l'espace public, la SEMITAN, la police municipale de Nantes et le Conseil économique et social de la ville de Rezé. *“Toi, moi, nous... La rue pour tous”*. *Plan de Déplacements Urbains (PDU)*. Nantes Métropole, 20 pages.

*Guide d'accessibilité piétons - Principes d'aménagement et confort d'usage pour tous*. Nantes Métropole, Département Territoire et Proximité - Direction de l'Espace Public, 115 pages.

*Plan de déplacements urbains 2018-2027, perspectives 2030*. Projet arrêté par le Conseil Métropolitain le 7 décembre 2018. Nantes Métropole, 16 février 2018, 88 pages.

*“Les principes généraux d'aménagement”*. *Charte d'aménagement et de gestion de l'espace public, Nantes Métropole*. Nantes Métropole : Direction Générale des Territoires et de la Proximité, Direction de l'Espace Public, juillet 2013, 96 pages.

*Références.*

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR



# *L*e banc public, une unité où toute une société se joue.

*Objet révélateur de l'ambiguïté des relations entre concepteur et usager de l'espace public.*

*L'espace public de la ville d'aujourd'hui oscille entre espace de circulation et lieu de vie, générant la cohabitation de multiples et divers usagers. Tout citoyen étant d'abord piéton, du mobilier urbain doit être mis en place. En effet, ce dernier agit sur le confort du piéton, qui, quant à lui agit sur les représentations et l'évolution des espaces urbains. Le banc public est l'objet urbain par excellence du piéton qui marche puisqu'il a pour première nécessité de permettre le repos. Paradoxalement, il s'avère être plus qu'un objet permettant le repos au milieu d'un trajet.*

*Au sein de l'espace public, empreint d'Histoire, de représentations, mais en définitive, de normes et d'usages, le banc*

*vient alors mettre au jour toute une société qui se joue. Entre injonction et émancipation, assignation et liberté, fonction et usage, collectif et individuel, le banc apparaît comme la pomme de discorde de la ville entre politiques urbaines / concepteurs et citoyens / usagers. Ce huis clos interroge les allers-retours perpétuels entre le concepteur ou décideur qui va utiliser le banc comme un outil de concrétisation des orientations politiques de la fabrication de la ville et le banc comme un objet intime et poétique à échelle humaine qui rend possible l'appropriation de l'homme par la ville. Il reflète alors la nécessité de la discussion publique autour d'un objet du quotidien.*

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR